VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1809
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Rémunérations et disparités dans l'élevage allaitant



Engie Green

L'édition 2024 de Fermoscopie, la « photographie » des résultats économiques des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté réalisée par Cerfrance, révèle qu'enfin, nombre d'éleveurs de bovins à viande retrouvent de la valorisation et de la rémunération. Cette bonne nouvelle dissimule néanmoins deux aspects plus inquiétants : une grande disparité dans les résultats et des prix de marchés qui traduisent aussi l'ampleur de la décapitalisation de ce secteur.

PAGE 10

Encart : mailing Rainea 21 (sur certains cantons).



P.07

ACTUALITÉS

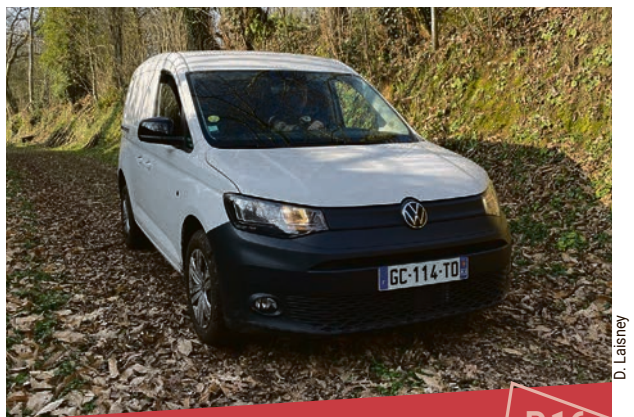
Saint-Martin d'Auxerre // Bien plus qu'une simple foire



P.13

PRODUCTIONS *Élevage*

Installation de poulailler // Un projet ambitieux



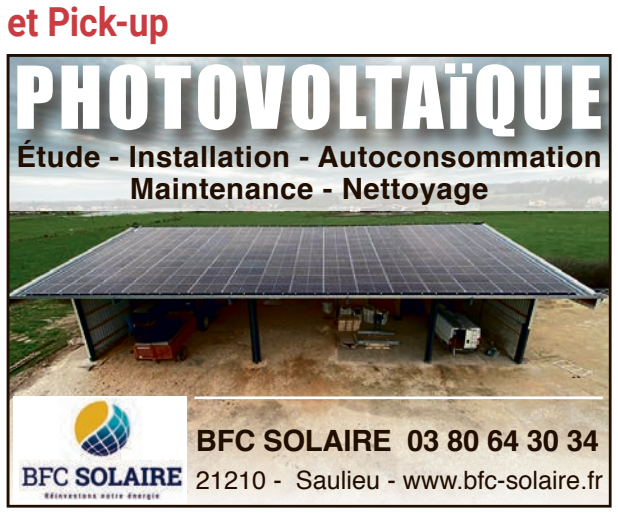
D. Laisney

P.16

DOSSIER *Équipements*

Spécial véhicules utilitaires et Pick-up





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR : L'ATTRACTION DU CHAROLAIS

.05 CERFRANCE BFC : L'ENTREPRISE SE TOURNE VERS L'IA

.06 FERME CÔTE-D'OR : UN PETIT TOUR DANS LES ALLÉES

.07 FOIRE SAINT-MARTIN D'AUXERRE : BIEN PLUS QU'UNE SIMPLE FOIRE

.08 CLAMECY : UN NOUVEAU SOUS-PRÉFET *« AU TRAVAIL »*

.09 TOURISME : LE PALMARÈS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS CONNU

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 ELEVAGE ALLAITANT : UNE CONJONCTURE QUI S'AMÉLIORE MALGRÉ DES DISPARITÉS

ACTUALITÉ // FRANCE

.11 ÉLEVAGE : UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ÉLEVAGE OVIN : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

.13 INSTALLATION DE POULAILLER : VUE D'ENSEMBLE D'UN PROJET AMBITIEUX

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 FORMATION : L'ENJEU DE « BIEN » VENDRE

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 FESTIVITÉS : UNE SAINT-VINCENT 2025 POUR PASSER À AUTRE CHOSE

DOSSIER //

.16 SPÉCIAL UTILITAIRES ET PICK-UP

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.20 EPLEFPA DU MORVAN : À LA CROISÉE DES CHEMINS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.29 ALIMENTATION : LES ADDITIFS ALIMENTAIRES, LA NOUVELLE BOÎTE DE PANDORE ?

.30 97e EXPOSITION AVICOLE DE NEVERS : ENTRE CHANGEMENTS ET RENOUVEAU

.31 LECTURE : LES SECRETS DE L'AGELOT, SIXIÈME LIVRE DE RÉMY GARROT

.32 SPORTS CANINS : LUCIE FAURIE, LA CAN'ISPORTIVE



// LE DESSIN

// EN BREF

Machinisme Finalement pas de salon au Bourget l'an prochain

Prévu pour devenir, l'an prochain, le « Salon international des équipements et des solutions agricoles » en se délocalisant au parc des expositions de Paris Le Bourget (Seine-Saint-Denis) du 23 au 25 février 2025, le Sia'Pro devait prendre le relai du salon historique du machinisme en France, le Sima, dont l'édition 2024 avait été annulée. Il ne verra finalement pas le jour. *« Le projet n'ayant pas trouvé un écho favorable de complémentarité avec les représentants du machinisme agricole, il a été décidé de rapprocher le salon Siapro 2025 du Salon de l'Agriculture à Paris Expo Porte de Versailles »*, ont annoncé ses organisateurs (Ceneca et Comexposium). Le Sia'Pro sera repositionné l'an prochain comme un *« évènement dédié aux technologies et solutions innovantes pour l'agriculture de demain »*. En février, l'annulation du Sima 2024 avait été justifiée par ses organisateurs (Axema et Comexposium) par *« le contexte actuel de baisse de marché et de crise agricole »*. Le grand rendez-vous du secteur avait aussi été victime du *« désistement d'acteurs majeurs du machinisme agricole »*, d'après le syndicat des industriels de l'agroéquipement. Lancé en 2024, le Sia'Pro consistait en un espace de conférences réservé aux professionnels dans l'enceinte du salon international de l'agriculture.

Installation Les députés allègent la fiscalité sur la transmission du foncier, contre le gouvernement

Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, les députés ont allégé, le 8 novembre en séance publique, la fiscalité sur la transmission du foncier. Ils ont voté, avec l'avis favorable de la commission mais défavorable du gouvernement, des amendements républicains (DR) et macronistes (EPR) visant à aligner les règles de fiscalité appliquées en cas de transmission des terres agricoles sur celles de l'exploitation. *« En exonérant de droits de succession ou de donation à hauteur de 75 % de la valeur du foncier et sans aucun plafond, à condition que celui-ci reste la propriété de l'héritier pendant 15 ans, nous pourrons ainsi préserver le modèle économique agricole français composé majoritairement d'exploitations familiales »*, soutient Nicolas Ray (DR) dans un amendement adopté. Les députés ont par ailleurs voté, contre l'avis du gouvernement, un amendement du rapporteur Charles de Courson (Liot) qui vise à étendre l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit lors de la transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme. Cela en rendant le dispositif *« applicable à toutes les transmissions et non seulement à celles effectuées pour les baux conclus avec un jeune agriculteur »*.

Fiscalité : les députés proposent d'élargir la DEP et d'augmenter l'exonération de TFNB

Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, les députés ont élargi, le 8 novembre en séance publique, le dispositif fiscal de la Déduction pour épargne de précaution (DEP). Ils ont adopté, avec l'avis favorable de la commission mais défavorable du gouvernement, des amendements républicains (DR), macronistes (EPR) et Horizons étendant son champ d'application aux aléas économiques, au même titre que les aléas climatiques ou sanitaires. Avec l'avis de sagesse du gouvernement, les députés ont aussi voté un amendement DR permettant la réintégration des sommes déduites sans qu'il soit besoin d'établir un lien entre les dépenses réalisées et le risque constaté. Une hausse progressive de l'exonération de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) a par ailleurs été adoptée dans le même article du PLF. Contre l'avis du gouvernement, les députés ont voté un amendement du rapporteur Charles de Courson (Liot) portant le taux d'exonération à 30 % au 1er janvier 2025, 40 % au 1er janvier 2026 et 50 % au 1er janvier 2027.

// EN IMAGE

Gendarmerie Le Conseil d'État valide les missions de la cellule Déméter



Gendarmerie Nationale

Dans une décision du 7 novembre, le Conseil d'État a validé les missions de la cellule Déméter ayant trait au *«suivi d'actions de nature idéologique»*, mettant fin à deux ans de procédure judiciaire. Créée en décembre 2019 au sein de la Gendarmerie nationale, cette cellule a pour objet le *«suivi des atteintes au monde agricole»*. À l'origine de la procédure, L214 (ensuite rejointe par Pollinis et Générations futures) demandait sa dissolution, ainsi que l'annulation de la convention passée à cette occasion entre le ministère de l'Intérieur, la FNSEA et les JA. L'association estime que les actions de la cellule Déméter sont *«dépourvues de base légale»*, qu'elles *«portent atteinte à la liberté d'expression et à la liberté d'association»*, ou encore qu'elles contreviennent aux principes de *«neutralité du service public»* et du *«secret de l'enquête et de l'instruction»*. Autant de chefs d'accusation évacués par le Conseil d'État. Ainsi, les missions de suivi de la cellule Déméter *«n'excèdent pas celles que le ministre de l'intérieur pouvait légalement confier à la gendarmerie nationale»*, estime la plus haute juridiction administrative. En février 2022, le tribunal administratif de Paris avait donné raison à L214. Le ministre de l'Intérieur avait fait appel; la Cour administrative d'appel de Paris s'était alors déclarée incompétente, renvoyant l'affaire au Conseil d'État.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ENGRAIS

L'Union européenne à contre-courant

Selon une étude récente sur le fonctionnement du marché des engrais minéraux, la volonté d'inscrire l'agriculture européenne dans une baisse du recours aux intrants apparaît manifeste. On peut néanmoins se questionner sur la pertinence d'un tel affichage, alors que le reste du monde ne prend pas le même chemin.



Otokostic

L'usage des intrants est engagé dans une baisse tendancielle en Europe, mais c'est loin d'être le cas ailleurs dans le monde.

Les perspectives pour 2027

À l'horizon de 2027, l'étude de FranceAgriMer prévoit que la demande mondiale d'engrais sera portée par l'Asie du Sud et l'Amérique Latine. Mais l'Afrique sera par la suite le marché à la croissance la plus rapide. Selon l'International Fertilizer association (IFA), la consommation mondiale d'azote devrait augmenter de 9 % par rapport à 2022 (+9,4 Mt) et atteindre 115 Mt, celle d'engrais phosphatés de 6 Mt (50,2 Mt ; +14 %) et de potassium de 5,1 Mt (40,6 Mt, +14 %). Pour y répondre, l'IFA anticipe une progression des capacités de production d'engrais azotés de 9 % (+10,9 Mt), de 12 % de phosphate (+7,4 Mt P2O5) et de 17 % pour la potasse (+7,1 Mt). Cette croissance serait néanmoins plus faible qu'entre 2010 et 2021. Elle était alors de 22 %, la production d'engrais passant alors de 160 Mt à 197 Mt eq Azote (N) + Phosphore (P2O5) + Potassium (K2O). Par ailleurs, la transition énergétique devrait accroître la compétition des usages pour les ressources en phosphore, soufre et ammoniaque. Par exemple, le marché de l'ammoniaque triplerait dans les décennies à venir, car elle pourrait être vectrice d'énergie bas carbone par son usage comme carburant, notamment pour le transport maritime ou comme combustible, pour le stockage de l'énergie. Ces nouvelles utilisations représenteraient plus de la moitié de la consommation d'ammoniac bas carbone à l'horizon 2050.

À l'horizon de 2032, la consommation européenne d'engrais minéraux en unité fertilisante devrait globalement diminuer de 4 % pour l'azote, 1 % pour le phosphore et augmenter de 2 % pour le potassium, selon Fertilizer Europe, l'organisation européenne de l'industrie des engrais. Une augmentation ou une stabilité de la consommation d'azote est prévue dans la moitié des États membres d'Europe centrale et orientale, tandis que des baisses devraient se poursuivre au Portugal, en Belgique et en Autriche.

Pour la potasse, une croissance est signalée dans la plupart des pays européens, à l'exception de la Finlande, de la Croatie, de l'Irlande, de la Lettonie, des Pays Bas et du Portugal. En fait, l'emploi d'engrais en Union européenne serait conditionné par le renforcement des mesures environnementales limitant leur utilisation et par l'évolution des pratiques culturales, selon les auteurs de l'étude *« sur le fonctionnement général du marché des engrais minéraux dans la situation spécifique des filières grandes cultures »* rendue publique par FranceAgriMer.

Quel projet pour l'agriculture ?

Une agriculture européenne moins intensive en intrants, voire moins productive, nécessite moins d'engrais. Par ailleurs, les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents dans certaines régions rendront l'activité agricole et l'accès aux champs plus périlleux. En conséquence, moins d'engrais devrait être épandu. En France, Fertilizer Europe anticipe une diminution proportionnellement plus importante de la consommation d'engrais azotés (-12 %) et phosphorés (-5 %) qu'à l'échelle de l'Union européenne mais davantage de potassium sera utilisé pour accompagner notamment l'essor de la production de pommes de terre. *« La demande en engrais dépend du projet que la France veut donner à son agriculture »*, expliquent les auteurs de l'étude. Or depuis quelques années, la vocation exportatrice de la France est remise en cause et sa souveraineté alimentaire est menacée.

Onze recommandations

La dépendance croissante de l'Union européenne aux importations de matières premières, produits intermédiaires et engrais finis devrait s'amplifier à l'avenir si les engrais consommés sont de plus en plus importés. Dans un marché mondial en croissance, elle poserait de nouveaux risques d'approvisionnement dans un contexte de multiplication des conflits. *« Les perspectives de diminution d'utilisation d'engrais en Europe et en France pourraient marginaliser un peu plus les acteurs européens de la production et de la distribution »*, soulignent les auteurs de l'étude.

Ces derniers font onze recommandations pour exploiter les opportunités et atténuer les menaces en matière d'approvisionnement, d'outil industriel et logistique, d'agronomie et de marché. Citons par exemple l'accompagnement des unités de production d'engrais sur le territoire national dans leur transition bas carbone et les nouveaux projets de production d'engrais à partir d'énergies renouvelables. Il s'agirait aussi d'améliorer l'efficience des engrais au champ (ex : enrobages à libération contrôlée, inhibiteurs, biostimulants…) et la fertilité globale des sols ou encore, de diversifier les sources d'approvisionnements pour réduire la dépendance aux importations. Relocaliser la production d'engrais en Union européenne, y compris les engrais organiques et les biostimulants, ferait partie des stratégies à suivre.

Enfin, les auteurs de l'étude sur les engrais suggèrent de *« renforcer les réseaux de distribution et la mise en place d'outils de gestion du risque prix pour les producteurs de céréales »*.

Actuagri



Getty Images

Ensemble,
cultivons & concrétisons
les projets qui feront
l'agriculture de demain.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros,
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR

58

L'attraction du charolais

Les 2 et 3 novembre, le comité des foires cercycois organisait sa traditionnelle Fête de l'élevage. Un rendez-vous incontournable dans le paysage nivernais, mais pas seulement.

Pour cause de Toussaint tombant un vendredi, la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour fut donc légèrement décalée pour cette édition. Ainsi l'arrivée des animaux se déroula le samedi 2 novembre avec le concours le lendemain. Cette organisation ne fut d'ailleurs pas le seul élément modifié.

Frédéric Renaud, président du comité organisateur, développe : *« À l'accoutumée, nous tenons une soirée le jour même du concours, mais nous ne voulions pas bloquer les éleveurs le dimanche soir. De ce fait, nous l'avons décalé au 2 novembre au soir, soit la veille. En plus, cette soirée « Charolaise » était ouverte au grand public, avec au programme des ateliers culinaires. Le but était de partager des mets et des expériences autour d'un instant convivial. Ce fut d'ailleurs réussi selon toute vraisemblance ! »*. Après cette soirée chaleureuse, les visiteurs étaient attendus le lendemain…

Pour rappel, l'événement du dimanche fut marqué par le retour des entrées gratuites : *« une véritable simplification pour l'organisation »* insiste Frédéric Renaud. Une fois à l'intérieur du site, les professionnels et curieux ont pu apprécier les 220 animaux issus de 119 élevages différents. Sur ce point Frédéric Renaud martèle : *« je tire mon chapeau à tous les éleveurs car ils ont présenté l'élite de leur troupeau et les remercie une nouvelle fois d'avoir fait le déplacement pour asseoir la renommée de la manifestation »*.



Le Trophée international remis à Verseau (mâle – Gaec Gauthé) et Volage (femelles – Gaec Lechenault Frères), ici avec la délégation tchèque.

Ouverture d'esprit

Et cela est peu dire, puisque certains venaient de très loin pour admirer les Charolais, à l'image de la délégation Tchèque. Frédéric Renaud ajoute : *« Ils viennent chercher ici une certaine qualité et sont manifestement intéressés par ce qui est proposé »*. D'ailleurs, le Trophée international (nouveauté de l'année) permettait à la délégation tchèque de récompenser des animaux en particulier : *« nous leur avons donné la possibilité d'expliquer leurs choix. Je pense qu'il est toujours intéressant de découvrir les préférences des collègues et d'autant plus lorsqu'ils font l'effort de venir d'un autre pays. Cela permet d'ouvrir un peu les esprits sur les attentes des autres marchés ou sélection. À mon sens, cela montre la diversité et le spectre international qu'insuffle la race Charolaise ; car elle ne se limite pas à nos frontières »*. Pour mémoire, la race Charolaise est actuellement la race la plus représentée en République tchèque, et l'Association Charolaise de République tchèque compte aujourd'hui environ 6000 vaches inscrites. Durant l'événement les membres de la délégation ont d'ailleurs salué la qualité des animaux présentés en stipulant : *« nous aimerions beaucoup avoir d'aussi beaux animaux chez nous »*. Au vu de l'accueil de ce nouveau Trophée et de l'attention portée par les éleveurs français à leurs homologues tchèques, le comité des foires et concours de Cercy compte bien renouveler cette distinction pour l'an prochain, avec éventuellement un autre pays mis à l'honneur : *« Le Charolais est présent partout, en Écosse, en Italie, etc. leurs perceptions comptent autant que celles des départements voisins »* réagit Frédéric Renaud.

Ne pas oublier

Plus généralement, Frédéric Renaud, tenait aussi à remercier tous les partenaires, dont Simon Genetic et en particulier l'ensemble des bénévoles : *« sans eux, nous n'irions pas bien loin »*, avant de rappeler avec émotion que : *« tous, moi et les éleveurs compris, avons eu une pensée pour Claude Bouche, disparu l'an dernier (émotion à son paroxysme lors du Trophée Claude Bouche Qualités bouchères remis par sa fille Élyse). Je crois qu'il aurait été fier de voir les échanges et la prise d'ampleur de l'événement qui, pour autant, ne renie pas ses racines locales. En effet, le but reste de permettre aux éleveurs de valoriser au mieux leurs animaux au travers des ventes passées le jour même ou via les transactions de la vente aux enchères en ligne faite par Simon Genetic »*. Frédéric Renaud conclut : *« nous savons d'où nous venons, et ne l'oublierons jamais. Nous faisons simplement tout notre possible pour qu'à chaque fois chacun (professionnel ou non) passe un moment agréable dans une ambiance détendue et ouverte à tous. J'espère que nous avons réussi à faire de la Fête de l'élevage un rendez-vous incontournable à la fois pour les professionnels mais aussi pour les gens du coin. Finalement, nous ne faisons que rassembler tout le monde autour d'un amour commun : l'élevage et le Charolais »*.

Chloé Monget

Les gagnants de la tombola organisée par Terres de Bourgogne sont Karine Gamet (Remilly) et Christophe Thiry (Poil)

Palmarès

Prix d'honneur mâles inscrits : 1er Val'star - SCEA du Domaine d'Aglan ; 2e Volcan - Gaec Deboux ; 3e Vendome – EARL Vannier. Prix d'honneur veaux automne inscrits : 1er Verseau - Gaec Gauthé. Prix d'honneur mâles non inscrits : 1er Vivelevent – Gaec Pautet, 2e Valdeloire – EARL Renaud. Prix de Championnat Femelles senior et Grand prix de Championnat femelles : 1er Officine – Gaec Laffay Pierron. Prix de Championnat Femelles Junior : 1er Universele – Mychajliw M. Prix de Championnat mâles 18 mois : Uthman – Gaec Élevage Merle. Trophée sans corne : 1er Volcan p – Ferme de la Limaye, réserve. Vermer – Gaec Touillon Moiron. Trophée Claude Bouche – Qualités bouchères : 1er Vrai Star – EARL Guillaume Mathieu, réserve. Victorin - Mychajliw M. Trophée Ajec : Vivaldi – Gaec Roubé_Fayet. Prix de la ville de Cercy-la-Tour : Vaillant – Gaec Charetier. Trophée international : Mâle : Verseau – Gaec Gauthé ; Femelle : Volage – Gaec Lechenault Frères.

Retrouvez le palmarès complet sur : https://www.facebook.com/Fetedelelevage/

// PAYS BEAUNOIS

21

L'inauguration, c'est mardi

Seize éleveurs bovins du Pays beaunois se sont associés à un boucher pour créer une boucherie-charcuterie à Nuits-Saint-Georges. L'établissement ouvre ses portes la semaine prochaine.

Nouveau et très beau projet pour l'association des éleveurs du Pays beaunois, qui écoule de la viande bovine sous la marque le Goût d'Ici depuis 2012. Ce groupe de seize éleveurs s'est associé à un professionnel pour monter une boucherie-charcuterie à Nuits-Saint-Georges. *« L'inauguration est programmée mardi à 18 heures. Le lendemain, nous ouvrirons pour la première fois au public »*, annonce Ludovic Gagnepain, éleveur de 46 ans basé à Aubigny-la-Ronce. Ce dernier rappelle les grandes lignes du projet : *« l'idée d'une boucherie est dans les cartons depuis deux ou trois ans ! Elle représente une étape supplémentaire dans notre fonctionnement, sachant que nous vendons entre 80 et 100 bovins par an à des cantines scolaires, à des grandes surfaces ainsi qu'à des restaurateurs. Notre objectif est d'apporter nos produits jusqu'au bout et de devenir maîtres de ces derniers. Ce projet devrait nous permettre d'obtenir de nouveaux débouchés. En toute logique, les contraintes que nous avions dans l'équilibre des carcasses devraient diminuer, je pense notamment à la partie restaurateurs qui nous demandait bien souvent les mêmes morceaux. Il n'était pas toujours simple d'écouler l'intégralité des autres pièces »*. La boucherie Le Goût d'Ici va employer cinq salariés, tous du secteur. *« Nous sommes associés au boucher Hervé Waczecka, qui a une quarantaine d'années d'expérience dans le métier. Non seulement, il est de Nuits-Saint-Georges, mais il n'existait pas de boucherie dans cette ville, c'était donc l'occasion »*, poursuit Ludovic Gagnepain, président de la société qui commercialise les produits issus de l'association. L'intégralité de la viande bovine sera fournie par les seize éleveurs de l'association, répartis dans un territoire comprenant notamment Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Bligny-sur-Ouche et Nolay. D'autres producteurs locaux ont été sollicités dans ce projet et fourniront les autres viandes mises en vente dans les rayons (porcine, ovine et volaille).

AG



L'établissement est situé rue Charles André Rémi Arnoult, près de Gamm vert.

// CERFRANCE BFC

L'entreprise se tourne vers l'IA

L'assemblée de territoire pour l'Yonne, de CerFrance BFC, a eu lieu le lundi 4 novembre, à Auxerrexpo. À cette occasion, les enjeux à venir ont été présentés, tous grandement axés sur la transition numérique, notamment avec l'arrivée de l'intelligence artificielle.

Lors de l'assemblée de territoire pour l'Yonne de CerFrance BFC, Renaud Vigneaux, vice-président délégué au territoire de l'Yonne, a rappelé que cette rencontre était « *un lieu privilégié pour des échanges, pour ancrer notre volonté commune de faire évoluer notre association dans nos départements vers toujours plus de dynamisme, de solidarité et d'innovations* ».

Et lorsque l'on parle d'évolution, cela se traduit par des défis majeurs à relever pour CerFrance BFC, s'articulant autour de valeurs portées par l'entreprise : la proximité, la confiance, l'authenticité et l'indépendance. « *Il y a d'abord l'enjeu de créer une culture propre à l'ensemble de l'association de gestion et de comptabilité sur l'ensemble du périmètre. Cela passe par l'harmonisation d'outils pour avoir des méthodes de pratique qui soient identiques sur l'ensemble du territoire, pour faire face à nos enjeux de demain* », indique Thomas Lemaître, directeur général de CerFrance BFC.

Vient ensuite un volet important pour CerFrance BFC : la transition numérique. « *Nous avons une évolution réglementaire et législative importante sur la facture électronique, mais aussi technologique avec l'intelligence artificielle (IA). Cela aura des impacts sur toutes les parties mais l'objectif est d'accompagner les adhérents en leur apportant des services appropriés pour qu'ils puissent passer ce cap en toute sérénité* », ajoute Philippe Dubief, président du conseil d'administration de CerFrance BFC.



Philippe Dubief, président du conseil d'administration de CerFrance BFC, lors de l'assemblée de territoire de l'Yonne le lundi 4 novembre.

« *Sur l'enjeu de l'IA, pour CerFrance BFC, la question est de savoir comment l'entreprise s'organise autour d'elle. On est au tout début de ce que va apporter l'IA dans l'ensemble de nos métiers. Cela ne va pas remplacer l'humain, mais l'augmenter, c'est-à-dire que demain, chacun d'entre nous en tant que collaborateur, on aura de l'IA qui va nous accompagner dans nos métiers. Cela va fondamentalement changer la façon dont on produit les prestations livrées en tant qu'adhérent mais également la façon dont nous les produisons et accompagnons les adhérents au quotidien* », reprend Thomas Lemaître.

La souveraineté numérique

Dans cette lignée, vient l'enjeu de la compétence. « *Aujourd'hui on exerce des métiers, au sein de CerFrance, qui sont avant tout techniques dont la valeur ajoutée pour les adhérents concerne à la fois la technique et la relation humaine. Avec l'arrivée de l'IA, l'enjeu est double : intégrer l'IA, monter en compétence et en acquérir de nouvelles pour l'ensemble des collaborateurs lié à l'arrivée de l'IA pour encore mieux accompagner les adhérents, notamment en termes de qualité de la relation humaine* », continue le directeur général.

La transition numérique passera aussi par sa souveraineté. « *C'est un élément fondamental au sein de CerFrance BFC sur lequel nous travaillons depuis très longtemps, pour garantir la sécurité des données des adhérents* », ajoute Philippe Dubief. « *Au-delà de la sécurité, il s'agit de garantir aux adhérents de garder la main sur le flux des données* ».

Autre enjeu : la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise). Sur ce sujet, le travail est déjà engagé « *mais il sera accentué parce qu'il sera une condition d'accès à certains marchés, qu'ils soient départementaux, régionaux voire nationaux. Cette RSE est le reflet des valeurs portées par le CerFrance dans sa raison d'être : une contribution à la performance environnementale et de promouvoir une promotion des pratiques durables en intégrant des solutions et services innovants, favorisant une gestion responsable et durable* », détaille le président.

Enfin, le dernier enjeu concerne le temps. « *Aujourd'hui, on est face à une accélération du temps de l'entreprise qui va encore s'accroître avec l'arrivée de la facture électronique en 2026-2027. Les adhérents attendent de nous de la proactivité, de l'anticipation, encore plus demain. Pour répondre à ces attentes, l'entreprise devra s'organiser, cela passera par la mise en place d'actions qui passeront par un plan stratégique défini sous trois notions : fixer un cap, la convergence des actions, et la cohérence des objectifs* », conclut Thomas Lemaître.

Les enjeux sont nombreux pour CerFrance BFC pour les mois à venir, qui devra mettre tout en œuvre pour assurer sa mission première : accompagner au mieux ses adhérents.

Christopher Levé

// SAFER

Coup de pouce aux installations

Le 6 novembre, à Saint-Benin-d'Azy, la Safer a effectué une remise de chèques à six jeunes installés nivernais.



De gauche à droite : Romain Hénard, Guillaume Relut, Cyrille Forest (président du Comité technique départemental de la Nièvre), Aurore Gautherin, Quentin Hecht et Julien Perrot (Aude Martin n'était pas présente – excusée), lors de la remise de l'aide le 6 novembre à Saint-Benin d'Azy.

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu pour l'avenir à nombre d'égards et afin d'épauler les jeunes à s'installer, un fonds d'aides est prévu par la Safer. Cette année, pour la Nièvre, la remise de chèque s'est déroulée à Saint-Benin-d'Azy, le 6 novembre. Jean-Luc Leroy, directeur départemental de la Safer, indique : « *Ce fonds est alimenté par une partie des bénéfices de la Safer Bourgogne Franche-Comté et redistribué, dans toute la Région, aux jeunes répondant à certains critères* ».

Au titre de ses résultats 2023, la Safer Bourgogne Franche-Comté aura versé un total de 20 000 euros à 22 bénéficiaires dont 6 dans la Nièvre.

Philippe de Segonzac, directeur régional de la Safer BFC, développe : « *nous accompagnons un nombre très important de jeunes, et afin de pouvoir en aider un maximum pour cette année, avec l'enveloppe dédiée, les critères d'attributions ont été légèrement revus* ». Ainsi, si au départ tous les jeunes (de moins de 40 ans) ayant réalisé une rétrocession en propriété et/ou location avec la Safer sont éligibles, seuls ceux bénéficiant de la DJA pouvaient prétendre à ce coup de pouce pour 2024. Pour rappel, l'aide prend la forme d'une contribution financière (jusqu'à 2 000 euros) aux frais d'actes.

Tout en nuance

Pour la Nièvre, ce sont donc 6 jeunes qui ont reçu leur chèque le 6 novembre : Guillaume Relut, Julien Perrot, Romain Hénard, Quentin Hecht, Aurore Gautherin et Aude Martin. Cyrille Forest, président du Comité technique départemental de la Nièvre de la Safer, pointe : « *les montants varient en fonction des frais impliqués* ». Si tous les jeunes ont réceptionné le montant joyeusement, certains déplorent tout de même que la somme allouée ne couvre pas l'intégralité des frais. En parallèle, ils évoquent également la période d'installation comme « *un moment difficile à supporter financièrement, d'autant plus lorsque les aides tardent à arriver* ».

En effet, durant l'événement, quelques-uns des jeunes, pour certains installés depuis bientôt deux ans, viennent seulement de recevoir leur DJA… Malgré tout, tous remercient la Safer pour son implication dans le traitement de leurs dossiers.

Chloé Monget



// FERME CÔTE-D'OR

21

Un petit tour dans les allées

La ferme Côte-d'Or s'est tenue en fin de semaine dernière à Dijon. Nous y avons rencontré plusieurs personnes.

Oh, le beau bison !



Guillaume de Gevigney, éleveur de Salers à Montagny-lès-Beaune, présentait sa race bovine comme il l'en a l'habitude chaque année, avec plusieurs de ses collègues. Peu de temps avant cette rencontre, une visiteuse venait de lui demander si son animal était un bison ! *« Sa couleur n'est pas très courante, c'est vrai, alors pourquoi pas ! Non, c'est bien un Salers, celui de Lionel Lachot, Ulque, qui devait se rendre début octobre à Cournon pour participer à notre concours national. Mais pas de chance, le veau a été contrôlé positif à la FCO. La Ferme Côte-d'Or est donc un lot de consolation pour lui ».* Guillaume de Gevigney, président de l'association Salers de Bourgogne, aime faire la promotion de la race à chaque occasion : *« il est vrai qu'ici, il n'y aura aucune retombée professionnelle, nous le savons d'avance. Mais il est tout de même intéressant de montrer la Salers au grand public, en rappelant ses atouts. Si je suis là aujourd'hui, et si j'ai pu me rendre au Sommet de l'élevage alors que je suis en plein vêlage, ce n'est pas un hasard : la Salers vêle toute seule et nous n'avons quasiment pas à intervenir, c'est un énorme avantage quand nous sommes éleveurs ! ».*

Agriloving, *the come-back*

La communauté des *« amoureux de l'agriculture »* avait son propre stand à la Ferme Côte-d'Or. L'animation était assurée par plusieurs exploitants et animatrices JA, dont Marjolaine Perraudin et Amélie Castellano : *« Notre présence marque le renouveau d'Agriloving ! Notre association était un peu en sommeil depuis le covid, un second souffle est désormais insufflé avec l'arrivée de nouveaux ambassadeurs ».* Le public a pu assister, entre autres, à la naissance de nombreuses petites cailles durant les quatre jours de la manifestation. Les internautes peuvent retrouver l'actualité d'Agriloving sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, avec une nouvelle vidéo dans laquelle figurent Emmanuel Sommant et Antoine Carré.



Quoi de neuf, Franck ?



Franck Gambino, ancien éleveur de 200 brebis Berrichon-du-Cher à la Ferme de Saint-Cassien à Massingy-lès-Vitteaux, présentait les différentes races ovines. En retraite depuis 12 ans, ce Côte-d'orien originaire de la Sicile nous raconte son nouveau quotidien : *« J'habite désormais Sombernon. J'ai gardé un pied-à-terre en Sicile, près de la Vallée des Temples, où je me rends deux, trois voire quatre fois par an. J'avais vendu mes animaux et mes bâtiments à un éleveur de l'Yonne. Celui-ci poursuit l'activité de sélection, cela me fait très plaisir. Je garde un contact avec l'élevage en jouant un rôle d'intermédiaire pour l'export d'ovins, entre des éleveurs français et italiens via Feder. Je donne aussi quelques coups de main à gauche et à droite ainsi que quelques conseils quand l'occasion se présente ».*

Une chance sur deux



En nous rendant vers les Traits Auxois, nous avions une chance sur deux, si ce n'est plus, de croiser Abel Bizouard (Sussey) et Dominique Bizot (Braux), grands fidèles de la Ferme Côte-d'Or. Les deux compères assuraient une nouvelle fois la promotion de leurs chevaux favoris. L'occasion de parler du prochain concours qui aura lieu lors du Sia 2025. Une chance sur deux : c'est aussi le pourcentage de chances de voir la championne de Semur (Kalia d'Huilly appartenant à Éric Seuve) terminer sur la plus haute marche du podium parisien : *« C'est souvent le cas, effectivement. Une fois sur deux, voire deux fois sur trois, la championne du National réédite sa performance à Paris. Rien n'est certain pour autant : il peut se passer bien des choses en six mois. Les chevaux n'évoluent pas tous de la même manière. La championne de Semur était forcément dans un beau jour quand elle a gagné, elle peut l'être un peu moins au salon, d'autant que ses concurrentes ont également un très haut niveau. Cela dépend aussi comment l'animal sera soigné, préparé et présenté, tout cela fait le charme de cette compétition ».*

Du bruit, mais c'était bien



La FDSEA a accueilli de nombreuses classes durant les deux premières journées, avec notamment Laurence Berteau et Christine Dautin aux manettes : *« Certains enfants n'ont que trois ans, il faut beaucoup d'énergie pour capter leur attention, sachant qu'il y a beaucoup de bruit quand plusieurs groupes sont là en même temps. Oui, nous avons joué les maîtresses durant deux jours non-stop ! Peu de monde ici connaît l'agriculture et sa diversité de métiers, c'est une évidence, nous le voyons bien en échangeant avec leurs encadrants et même d'autres adultes. Ces rendez-vous sont sympas, utiles pour communiquer et parfois marrants. Plusieurs jeunes nous ont dit qu'ils avaient des chats, que leur papa avait un jardin. L'un d'eux nous a même dit qu'il avait un élevage de fourmis ! ».*

Une pause à côté



Sylvain Aubry a répondu présent durant l'intégralité de la Ferme. Nous avons croisé l'éleveur retraité de Jours-lès-Baigneux à la sortie du chapiteau : *« Et oui, je m'accorde une petite pause, je rejoins mon épouse à la Foire, il est l'heure d'aller manger ! ».* Au fait, c'est bien, la foire ? *« C'est la première fois que j'y vais lors de cette édition, je ne peux pas vous répondre. L'an passé, c'était plutôt moyen car, lors d'une soirée, l'ambiance était assez tendue, il y avait des gens agressifs et la gendarmerie était même venue… Bon, il ne faut pas résumer la foire à cette anecdote, ce sera sans doute mieux cette fois ».* Sylvain Aubry s'apprêtait à aller manger de la viande Aubrac : *« j'aime bien manger des produits français. Pour les choses un peu plus exotiques, je préfère aller directement sur place ».* Après un voyage en Norvège en mai — le premier après une carrière très prenante — Sylvain Aubry réfléchit à une nouvelle destination pour l'an prochain : son choix pourrait se porter sur le Canada, les États-Unis ou bien un autre pays nordique.

Alors ces légumes ?

Anne-Laure Galimard, conseillère en productions légumières à la Chambre d'agriculture, ne manque aucune édition de la Ferme Côte-d'Or. Nous lui avons posé deux questions à cette occasion : quels sont les trois légumes qui ont le mieux marché cette année et à l'inverse, quelles sont les trois plus grandes déceptions ? Voici sa réponse : *« Alors, en première place, je dirais les pommes de terre, la récolte a été très bonne. En deuxième position, je pense aux carottes et ensuite aux salades. Tout en bas de la liste, il y a les oignons, qui n'ont pas donné grand-chose à cause du mildiou, notamment. En avant-dernière position, je réponds les tomates, elles ont manqué de soleil et sont arrivées très tard. Dans mon tiercé perdant, j'ajouterais les fraises, une des autres déceptions de 2024 ».*



// FOIRE SAINT-MARTIN D'AUXERRE

Bien plus qu'une simple foire

La traditionnelle foire Saint-Martin d'Auxerre a eu lieu le dimanche 10 novembre, dans les rues du centre-ville. Et comme chaque année, l'espace agricole organisé par la FDSEA et les JA a pris possession des trois esplanades de la place de l'Arquebuse.

C'est le dimanche 10 novembre que les visiteurs ont pu se rendre en très grand nombre, en ce week-end prolongé, à la foire Saint-Martin d'Auxerre. Et comme toujours, l'espace agricole, mis en place par la FDSEA et les JA, s'est installé place de l'Arquebuse. L'occasion pour le grand public d'aller à la rencontre de la vingtaine de producteurs icaunais présents, ainsi que des principaux organismes agricoles locaux. Comme le souligne Isabelle Joaquina, adjointe à la mairie d'Auxerre, *« la foire Saint-Martin d'Auxerre est un événement qui incarne la richesse de notre territoire et de notre terroir »*.



La foire Saint-Martin a eu lieu le dimanche 10 novembre, à Auxerre. La traditionnelle inauguration de l'espace agricole a eu lieu à 11 heures, en présence du préfet et des élus locaux.



Les visiteurs étaient très nombreux cette année.

Pour Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, qui représentait ce jour-là également la Chambre d'agriculture de l'Yonne en tant qu'élu, *« ce rendez-vous annuel nous permet de présenter nos métiers au grand public, de faire le lien avec notre alimentation, de montrer que notre agriculture est à la fois moderne, utilisant des technologies de pointe, mais aussi en lien permanent avec la nature, le vivant, l'environnement »*.



Le supplément Saveurs de l'Yonne, réalisé par Terres de Bourgogne, a eu la cote auprès de tous.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a échangé avec les producteurs présents.

Des enjeux qui préoccupent

Si l'ambiance était festive et que les sourires se dessinaient sur les visages, le monde agricole n'en oublie pas pour autant ses problématiques et ses enjeux à court, moyen et long terme. *« Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un enjeu démographique majeur avec la moitié des agriculteurs qui partiront à la retraite dans les 10 à 15 ans à venir. Nous avons alors besoin d'attirer des jeunes pour s'installer en agriculture, pour reprendre des fermes et cela dans toutes les productions. Sinon, le nombre d'agriculteurs continuera de diminuer et la taille des exploitations continuera, elle, d'augmenter. Or, nous sommes très attachés à notre agriculture familiale à taille humaine »*, continue Damien Brayotel. *« À travers la foire Saint-Martin et son espace agricole, notre volonté est de faire découvrir aux plus jeunes notre agriculture et ses métiers, de promouvoir les formations agricoles et de montrer les débouchés de nos productions, de mettre en valeur nos productions fermières locales, notre viticulture et nos produits d'excellence. Mais cela n'est pas suffisant pour donner l'envie à des jeunes de s'installer en agriculture. La passion ne suffit pas, il faut aussi pouvoir vivre correctement et dignement de son métier, c'est-à-dire avoir un revenu qui soit à la hauteur de nos engagements, à la hauteur de nos investissements et de notre temps de travail »*.

Pour lui, ceci est *« incompatible avec un certain nombre de décisions, comme l'incohérence européenne qui exige de nous des standards de qualité parmi les plus élevés au monde et qui, en même temps, est prête à importer des denrées agricoles qui ne respectent aucune de nos normes. C'est le cas avec l'Ukraine actuellement et avec la volonté de signer l'accord avec le Mercosur »*.



Du pain, des brioches, des viennoiseries... Les gourmands avaient de quoi satisfaire leurs envies.

À ce sujet, la FNSEA et les JA ont à maintes et maintes reprises affirmées leur opposition à cet accord. *« Ce désaccord, c'est à la fois pour défendre notre agriculture, nos producteurs qui doivent produire avec des réglementations très strictes en France, mais aussi pour protéger le consommateur qui, je crois, n'a pas vraiment envie de manger une viande bovine aux hormones ou du poulet aux accélérateurs de croissance. Nous refusons donc cette concurrence déloyale et ses importations à bas prix, qui ne respectent rien, qui détruisent notre agriculture et découragent les jeunes »*.

Un soutien demandé pour les filières bio et locale

L'une des autres préoccupations du monde agricole est le soutien des filières bio et locale à travers l'application de la loi Égalim, où il reste encore beaucoup de travail à faire pour que celle-ci soit respectée par tous. *« Actuellement, l'agriculture biologique connaît une grave crise, avec une demande et une consommation de produits agricoles biologiques qui sont très insuffisantes. Les collectivités ont donc un rôle à jouer pour soutenir cette filière en respectant les États généraux de l'alimentation et ses lois, et en augmentant leurs achats locaux et bios, et en rémunérant au juste prix les producteurs »*, poursuit Damien Brayotel.

Présent lors de cet événement, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a tenu à mettre en avant le soutien de l'État depuis plusieurs années pour le monde agricole. *« Ce soutien est là pour des raisons évidentes connues de tous : les aléas climatiques, le dérèglement climatique, mais l'État est aussi là pour aider l'agriculture à se projeter dans l'avenir. L'État a été amené, dans la mesure du possible et à plusieurs reprises, à soutenir le monde agricole au sens très large, par des indemnisations. Au niveau local, des choses ont été faites. Je pense notamment à un travail concernant l'un des points centraux des mobilisations du début d'année : la simplification administrative. Des progrès ont été faits, même si on peut encore mieux faire. Il y a une vraie notion de transparence qui ressort désormais, en ce qui concerne les contrôles notamment. Maintenant, il y a un questionnaire envoyé aux agriculteurs après chaque contrôle afin que celui-ci se passe le mieux possible »*.

Une nouvelle fois, la foire Saint-Martin était bien plus qu'un marché de producteurs et de présentations des différentes filières, elle était l'occasion d'alimenter les échanges entre le monde agricole, l'État et le consommateur, dans le but de trouver des solutions viables et pérennes pour la survie de ce qui fait l'agriculture : les agriculteurs.

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



DÉPARTEMENTS

// CLAMECY

Un nouveau sous-préfet « au travail »

Après le départ de Cyrielle Franchi, c'est Enguerran Robas qui prend sa suite comme sous-préfet de Clamecy. Voici sa vision du poste.

Le 4 novembre s'est déroulé la prise de fonctions officielle d'Enguerran Robas au poste de sous-préfet de Clamecy pour une durée de trois ans, prenant ainsi la suite de Cyrielle Franchi [1]. Après un dépôt de gerbe aux pieds du monument aux morts de la ville, comme le veut le protocole, c'est à la mairie de Clamecy que le nouveau sous-préfet s'est exprimé : *« C'est le commencement d'une nouvelle page de ma vie professionnelle et personnelle enrichi des expériences de ces 10 dernières années pour mener à bien les missions qui sont désormais les miennes »*. Pour ces dernières, il rappelle : *« Je reprends les dossiers de la prédation et de l'habitat indigne. Les attentes sont fortes dans ce territoire rural concernant l'engagement de l'État, car il en a besoin. Et, je vous l'assure : l'État est là et sera là. Je consacrerai tout mon temps et toute mon énergie à ce territoire »*. Parmi les autres missions qui lui incombent, le sous-préfet pointe également : *« je suis garant du respect de la loi et je vais m'engager ardemment au développement du territoire, à l'accessibilité aux services publics ou encore à la préservation du patrimoine. Pour y parvenir, je compte user de bienveillance et d'exigences avec comme seule boussole l'intérêt général »*.

Action et engagement

Afin de décrire un peu son caractère, il revient sur deux éléments de son passé. Le premier, ses liens avec la ruralité : *« Je suis attaché aux territoires ruraux, car ils m'ont construit, de mon enfance à mes premiers postes en sous-préfecture et préfecture. À mon sens, il y a beaucoup à faire dans les territoires ruraux, mais, ils ont aussi énormément d'atouts à faire valoir, preuve en est faite ici avec l'installation pérenne d'entreprises et même des volontés d'expansion »*. En parallèle, il se dépeint comme un *« homme d'action et de terrain »*. Afin de mettre en exergue ce volet de sa personnalité, il évoque son engagement comme gendarme réserviste depuis le début de sa carrière : *« être utile à tous a toujours été une évidence pour moi »*. Si l'idée de devenir gendarme de carrière lui a traversé l'esprit, il a choisi une autre voie professionnelle : *« Il faut du terrain, mais il faut également un travail minutieux de fond afin d'apporter des solutions plus globales. Mes différentes fonctions m'ont permis d'allier ces deux pans et aujourd'hui j'endosse celui de sous-préfet dans le même esprit. Voilà en quelques mots qui je suis, avec toute l'humilité, l'engagement et la passion qui m'animent »*. Arrivé depuis peu, il confie que ses cartons ne sont pas tout à fait déballés, mais il le martèle : *« Désormais je suis là, donc au travail ! »*. Les premiers rendez-vous sur le terrain ne devraient pas se faire attendre, selon toute vraisemblance…

Chloé Monget

2. Voir TDB n° 1808.



Enguerran Robas est le nouveau sous-préfet de Clamecy, et reprend les dossiers de la prédation et de l'habitat indigne.

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

FDSEA-JA 21

S'investir pour renforcer l'attractivité de nos métiers et pérenniser nos emplois

Depuis les lois du 5 mars 2014 et du 8 août 2016, qui ont créé pour la première fois un cadre juridique pour la représentativité patronale pour la négociation collective, la FNSEA est reconnue comme l'unique représentant des employeurs de la production agricole, viticole et, organisation multi professionnelle.

À ce titre, la FNSEA siège au sein des instances de consultation et de concertation, et, est consultée par les pouvoirs publics en cas de réformes sociales.

En tant que branche professionnelle, pour la production agricole, la FNSEA est la seule organisation pouvant signer des accords collectifs susceptibles d'être étendus et siéger dans les instances où cette qualité est exigée (Agrica, Ocapiat, Anefa…).

Depuis la fin de l'année 2023, l'activité syndicale a été riche au niveau local. Nous avons signé plusieurs textes majeurs dont l'accord, très attendu, sur le contrat de tâche pour la viticulture et surtout le nouvel accord territorial du 27/11/2023. Cet accord s'applique de manière obligatoire depuis le 04/09/2024 dans toutes les entreprises et exploitations de la région (à l'exception de la Saône et Loire dotée de son propre accord).

Désormais et depuis le 1er octobre 2024 tous les salariés de la région BFC (sauf Saône et Loire dotée de son propre accord) sont régis par les mêmes garanties en matière d'emploi, de salaire ou de paiement d'heures supplémentaires, entre autres.

Notre échelon régional négocie chaque année auprès de la DREETS pour augmenter temporairement la durée du travail pendant les périodes de pics d'activités agricoles que sont les moissons, les travaux en vert ou les vendanges. Ces demandes de dépassement et de dérogations sont rendues nécessaire par le surcroît temporaire d'activité et les enjeux économiques liés.

Pour tenter de résoudre les difficultés relatives au recrutement de main-d'œuvre, le réseau FNSEA travaille sur l'attractivité des métiers de l'agriculture : communication positive, revalorisations salariales (la grille de salaire est négociée une, voire plusieurs fois par an en fonction des évolutions du SMIC), amélioration des conditions de travail, … La FNSEA avec les partenaires sociaux ont à cœur de rendre les métiers de la branche agricole attractive pour attirer de nouveaux talents, en sortie d'école ou en reconversion. Nos métiers sont ouverts à tous.



Au niveau départemental, la FDSEA 21 et son service emploi œuvre également chaque jour avec les employeurs pour valoriser le métier d'agriculteurs et pour trouver de la main-d'œuvre mobile.

Ainsi, pour les vendanges, depuis l'an dernier, un système de navette a été mis en place pour transporter gratuitement des salariés issus de France Travail ou bénéficiaires du RSA vers des domaines viticoles de la côte (Nuits Saint Georges ou Marsannay). Au travers de cette expérimentation, il s'agit également de repérer des personnes intéressées par les métiers de la vigne pour les inscrire dans une démarche de formation voire d'emploi plus pérenne. Une opération gagnante-gagnante !

Une autre bataille s'ouvre actuellement au niveau des discussions autour de la loi de finances de la Sécurité Sociale 2025. La pérennité des emplois agricoles passe par des allègements de charges sociales pour les employeurs de main-d'œuvre. La FNSEA est fière d'avoir obtenu la pérennisation du dispositif TODE.

La FDSEA de Côte d'Or mobilise ses forces et agit pour défendre les intérêts des exploitants agricoles et, viticoles pour faire de nos métiers un atout pour demain.

FDSEA-JA

ÉDITO



Olivier Gallien, président de la commission main-d'œuvre de la FDSEA21

Depuis plusieurs décennies on assiste à un bouleversement dans les pratiques du travail en agriculture. 1 agriculteur sur 3 est employeur de main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre doit être plurielle pour s'adapter à nos besoins de production : du salarié permanent au salarié saisonnier. Toutefois, il n'a jamais été aussi difficile de recruter et de fidéliser nos salariés. C'est pourquoi nous nous impliquons fortement pour développer l'attractivité de nos métiers et attirer de nouveaux talents.

Pour autant, la pérennité des emplois agricoles, notamment saisonniers, ne pourra être assurée qu'avec un coût du travail contenu.

C'est pourquoi, le réseau FNSEA-FDSEA s'est mobilisé pour élargir le bénéfice des exonérations patronales pour l'emploi de travailleurs occasionnels agricoles (TODE). Le gouvernement précédent nous a fait des promesses suite aux actions syndicales début 2024. Nous attendons qu'elles soient tenues dans la future loi de finances de la Sécurité Sociale 2025. Nous restons vigilents pour éviter l'application d'autres charges fiscales qui viendraient annihiler les effets positifs du TODE.

Il s'agit d'un combat de chaque instant que nous sommes fiers de porter pour la défense de nos intérêts communs.

// TOURISME

89

Le palmarès des Villes et Villages Fleuris connu

Le palmarès 2024 des Villes et Villages Fleuris de l'Yonne a été dévoilé le jeudi 17 octobre, par Isabelle Froment-Meurice (présidente de Yonne Tourisme) et Patrick Gendraud (président du Conseil départemental) à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue à Auxerrexpo, dans le cadre du salon Cité 89.

Lors du salon Cité 89, qui s'est tenu le jeudi 17 octobre, à Auxerrexpo, le palmarès 2024 des Villes et Villages Fleuris de l'Yonne a été dévoilé par Isabelle Froment-Meurice (présidente de Yonne Tourisme) et Patrick Gendraud (président du Conseil départemental).

Dans l'Yonne, 60 communes sont engagées dans la démarche et 48 d'entre elles arborent le label, dont une ville 4 fleurs : Sens.

Pour rappel, le label Villes et Villages Fleuris récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement. Il constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

Qui s'est distingué ?

Lors de cette cérémonie, plusieurs prix ont été décernés. Le prix coup de cœur du jury a été attribué à la commune de La Chapelle-sur-Oreuse pour les actions menées en faveur de la végétalisation du village auprès de la population et des enfants (sentiers du patrimoine, journées citoyennes, aménagements des pieds de murs…).

Un autre prix, celui de « l'arbre », a été remis à Sergines pour son Sophora situé dans le parc de la bibliothèque. Le prix de la première participation a été remis à deux communes : Charny-Orée-de-Puisaye et Chaumont-sur-Yonne. Et le prix du jardinier Michel-Viault a été attribué à Romain Malter et Sébastien Salvi, agents d'espaces verts de la commune de Sauvigny-le-Bois.

Des propositions de labellisations pour 2025 ont été également été faites. Les communes suivantes seront évaluées au cours de l'été 2025 par le jury régional des Villes et Villages Fleuris de Bourgogne-Franche-Comté : Coulanges-sur-Yonne, pour le label 1 fleur ; Gland, Perrigny et Saint-Fargeau, pour le label 2 fleurs ; Auxerre, pour le label 3 fleurs.

Les campings et les écoles

Dans le même temps, dix campings ont aussi été visités au titre du prix des Campings Fleuris, organisé en partenariat avec la FDHPA (fédération départementale de l'hôtellerie de plein air).

Dans la catégorie des campings communaux ou intercommunaux, les trois premiers prix sont respectivement décernés au camping d'Épizy, à Joigny, au camping Les Coullemières, à Vermenton, et au camping Sous Roche, à Avallon.

Dans la catégorie des campings privés, associatifs ou en DSP, les premiers prix sont respectivement attribués au camping Ushuaïa villages au Bois Joli, à Andryes, au camping La Cascade, à Tonnerre, et au camping Le Moulin Jacquot la belle étoile, à Accolay/Deux-Rivières.

Enfin, 13 écoles et centres de loisirs ont concouru pour le prix des Jardins des Écoles de l'Yonne. Décerné l'association Romarin, ce prix récompense les projets de jardinage réalisés par les élèves et leurs enseignants.

Dans la catégorie des écoles primaires et maternelles, le prix coup de cœur du jury va à l'école de Dracy ; le prix de la qualité et de la diversité est décerné à l'école de Venizy ; le prix des petits jardiniers hyper motivés est pour l'école d'Escamps ; celui de la persévérance pour l'école Marcel Pagnol de Migennes ; celui du jardin fédérateur pour l'école de Saints-en-Puisaye ; celui du plus beau cadre pour l'école de Beines ; le prix du mérite est pour l'école de Chemilly-sur-Yonne ; celui du jardin débutant pour l'école de Montillot ; et le prix des maternelles va à l'école maternelle de Tonnerre.

Dans la catégorie des accueils de loisirs et établissements spécialisés, le prix coup de cœur du jury est pour l'accueil périscolaire de Villiers-sur-Tholon ; le prix d'encouragement pour l'accueil périscolaire de Soucy ; celui du jardin des vacances d'été pour le centre aéré de Cheny ; et le prix du jardin décoré pour l'accueil périscolaire de Charmoy.

C. L. d'après communiqué

Les 48 communes icaunaises labellisées



Communes 1 fleur : Arces-Dilo, Champcevrais, Chichée, Chitry-le-Fort, Coulanges-la-Vineuse, Crain, Étigny, Fontaine-la-Gaillarde, Gisy-les-Nobles, Gland, Gurgy, L'Isle-sur-Serein, Lasson, Lavau, Malay-le-Grand, Mézilles, Nailly, Noyers-sur-Serein, Perrigny, Quarré-les-Tombes, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Fargeau, Toucy, Val-de-Mercy, Vallan, Vaudeurs, Vincelles.

Communes 2 fleurs : Auxerre, Bléneau, Cheny, Escamps, Massangis, Quincerot, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Privé, Sauvigny-le-Bois, Tonnerre.

Communes 3 fleurs : Avallon, Chablis, Chevannes, Gron, Joigny, Migennes, Monéteau, Paron, Saint-Georges-sur-Baulches, Saint-Julien-du-Sault.

Communes 4 fleurs : Sens.

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

21

Montbard/Venarey relève le défi

Les Jeunes agriculteurs de Montbard/Venarey organiseront la prochaine fête départementale.



L'édition 2024 s'était tenue fin mai à Is-sur-Tille, avec une nouvelle course de C15.

Bon, ce n'est pas encore tout de suite, mais c'est quand même une info ! Les JA de Montbard/Venarey succèdent à leurs homologues d'Is-sur-Tille dans l'organisation de la fête départementale de l'agriculture. *« Dans un premier temps, nous pensions postuler pour celle de 2026 »*, indique Quentin Caverot, président de l'équipe cantonale, *« mais tout s'est un peu précipité lors de notre assemblée générale de la mi-octobre. Nous avons fait un tour de table et il y avait beaucoup de partants, de jeunes motivés pour la faire dès l'an prochain »*. La date de la fête est connue depuis une nouvelle réunion la semaine dernière. Les dates à retenir : samedi 23 et dimanche 24 août 2025. En ce qui concerne le lieu, trois sites exceptionnels font l'objet de réflexions, comme le mentionne l'éleveur ovin de Senailly : *« nous avons pensé au Muséoparc d'Alésia, à la statue de Vercingétorix ou encore à Flavigny-sur-Ozerain. Plusieurs critères sont pris en compte pour faire notre choix, notamment celui de ne pas se télescoper avec d'autres évènements qui seraient organisés au même moment et dans le même secteur. Notre décision, qui sera fonction de l'autorisation des propriétaires, sera prise ces prochaines heures ! »*.

Les JA de Montbard/Venarey n'organiseront donc pas leur traditionnel marché de producteurs au printemps : *« nous allons le proposer dans le cadre de notre fête, il sera simplement décalé. Nos partenaires et fidèles exposants vont en être très prochainement informés, si cela n'est pas déjà fait »*. Le programme de la fête reste désormais à définir. *« Nous allons nous y atteler, tout peut être imaginé ! »*, lance Quentin Caverot. Une chose est quasi calée : il y a aura une *« course »*. Moiss'batt cross ou C15, comme les deux dernières années en Côte-d'Or, où les JA de Montbard/Venarey étaient représentés par Yoann et Quentin Lefol, Maxime Toulouse, Baptiste Prévotat et Léa Decoursière ? Réponse dans les prochaines semaines.

AG



RÉGION

// ÉLEVAGE ALLAITANT

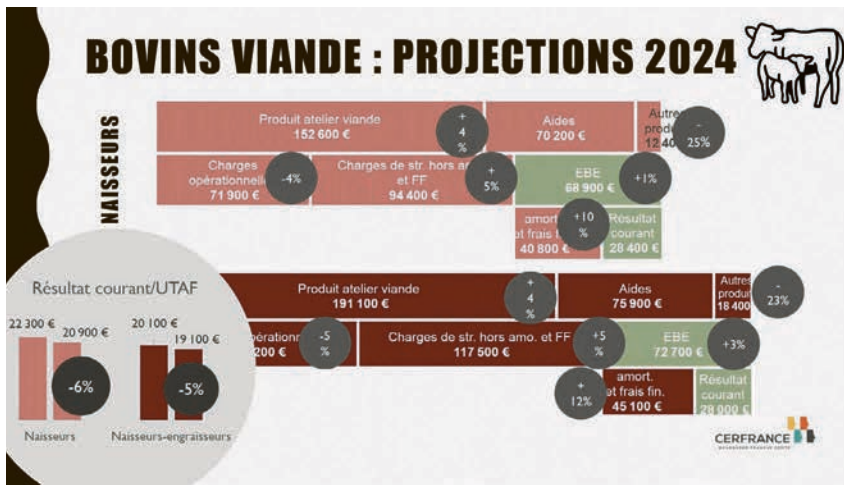
Une conjoncture qui s'améliore malgré des disparités

Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté présentait le 5 novembre à Dijon, les résultats économiques des exploitations en élevage allaitant, élevage laitier et production céréalière. La production de bovins viande commence enfin à recréer du revenu.

Afin de produire ses analyses économiques sur le bassin allaitant, qui couvre une grande partie de la Nièvre, la moitié de la Saône-et-Loire et une partie de la Côte-d'Or, Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'est appuyé sur deux typologies d'exploitations : les naisseurs et les naisseurs engraisseurs.

Le premier constat en 2024 est que le manque relatif d'offre en viande bovine entraîne une conjoncture plutôt favorable (mais qui est aussi révélatrice d'une indéniable décapitalisation). À titre d'exemple, la cotation de la vache U standard en France était à un peu plus de 6 euros/kg début septembre, contre 5,70 euros un an avant, 5,60 euros en 2022 et 4,75 euros en 2021.

À cela s'ajoute une situation sanitaire compliquée avec la MHE et les différentes formes de FCO. Un aspect qui, pourtant, ne semble pas avoir joué sur les prix de marché. Il pose surtout des difficultés aux centres d'allotement.



Les résultats moyens en élevage allaitant en BFC masquent de grandes disparités.

Naisseurs/naisseurs-engraisseurs

Le constat de la « photographie économique » pour cette année est que, enfin, les produits couvrent les charges courantes. Le secteur est surtout soumis à une assez forte hausse des charges de mécanisation, alors que les choses se calment sur les charges d'alimentation, sans pour autant baisser. *« Entre les systèmes naisseur et naisseurs-engraisseur, il n'y a quasiment plus de différences »* précisait Nathalie Lebeau, de Cerfrance Saône-et-Loire.

Mais les naisseurs-engraisseurs ont forcément été plus impactés par la hausse, même moins prononcée, des charges d'alimentation. Cette tendance, si elle est économiquement et globalement plutôt favorable, ne va pas dans le sens du choix politique fait au niveau du Conseil régional de favoriser un développement de l'engraissement. L'évolution dans les mois qui viennent sera, de ce point de vue, intéressante à observer. L'analyse de Cerfrance BFC révèle aussi que 45 % des éleveurs ont un revenu/Utaf inférieur au Smic. *« Les exploitations qui s'en sortent le moins bien économiquement vendent plus de femelles que de mâles : des femelles improductives, ce qui conduit aussi à une décapitalisation »* poursuivait Nathalie Lebeau.

Des éleveurs prudents

Face à ce constat, Cerfrance BFC plaide pour un accroissement de l'autonomie alimentaire des exploitations et des objectifs ambitieux en matière de productivité des troupeaux. Travailler à plusieurs est aussi une voie à privilégier, sur le plan de l'amélioration des résultats économiques mais aussi en termes de transmission de compétences et de gain en qualité de vie.

Si l'on regarde les tendances d'utilisation de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) sur un temps plus long, depuis 2019 (voir encadré) on s'aperçoit que les éleveurs de bovins allaitants sont plutôt restés prudents, maîtrisant notamment les prélèvements privés et assurant enfin une rémunération de leur travail. Au final, pour 2024 (voir illustration), il y a du résultat sans que cela soit pour autant très rémunérateur. En fait, le résultat moyen cache de grosses disparités. Mais, pour Nathalie Lebeau, l'essentiel reste qu' *« une ferme qui a de l'avenir, c'est une ferme rentable. »*

Berty Robert

Mesurer la performance dans des conditions changeantes

Pour la présentation des résultats économiques des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, Cerfrance a décidé de procéder de manière différente cette année. Prenant en compte le fait que, d'une année à l'autre, les conditions sont très changeantes, l'organisme a exposé des tendances à la fois sur 2024 et sur une période d'observation plus longue, débutant en 2019. *« Nous nous sommes interrogés sur la manière de mesurer la performance dans des conditions changeantes,* précise Mathilde Schryve, responsable des études économiques au sein de Cerfrance BFC. *Nous voulions voir qui a été capable de stabiliser ses revenus en fonction des différents aléas depuis 2019 (nouveaux ravageurs, météo, géopolitiques...) »* Les systèmes les plus stables sont ceux qui ont de la trésorerie toute l'année. Il est plus facile de bien dimensionner ses investissements lorsqu'on a une situation stable. Par ailleurs, dans le contexte de la transmission d'une exploitation il sera toujours plus difficile de transmettre quand les résultats sont très volatils, et plus difficile de se mettre d'accord sur une valeur de reprise. *« En fait,* conclut Mathilde Schryve, *pour chaque système nous analysons ce qui le rend plus ou moins stable, ou comment gérer l'instabilité. »*

// TRANSMETTRE SON EXPLOITATION

La Quinzaine de la transmission-reprise va démarrer

La transmission d'une exploitation agricole est un moment trop important pour être improvisé. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté proposent deux semaines de rendez-vous, de formation et d'échange autour de cette thématique.

La transmission d'une exploitation agricole est une étape, avec de nombreuses implications pour le cédant et sa famille. Il est important d'anticiper au maximum ce projet, quasiment 10 ans avant, et de passer par plusieurs étapes bien définies. Les connaître et les réaliser dans le bon ordre faciliteront la démarche de transmission et son succès ! De ce fait, la préparation et l'accompagnement jouent un rôle majeur dans la réussite de votre transmission : anticiper les différentes conséquences de ce passage de témoin, avoir un chemin balisé, pouvoir trouver son repreneur idéal… autant de points à aborder pour s'assurer, soi et sa famille, des bénéfices d'une carrière et de la pérennité de l'exploitation. C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture s'engagent au quotidien pour proposer de nombreux accompagnements, tant individuels que collectifs, sur les aspects techniques et humains, aux futurs cédants, au service d'un renouvellement indispensable des générations agricoles. En point d'orgue, du 15 au 29 novembre, les Chambres d'agriculture organisent la 9è édition de la Quinzaine de la Transmission-Reprise. À cette occasion, plus d'une vingtaine d'évènements sont concentrés dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour sensibiliser et informer sur la transmission reprise.

Formations et info utiles

Lors des réunions d'information collectives, les conseillers des Chambres et de la MSA vous présentent les éléments clés sur le calcul de la retraite agricole, les points de vigilance, étapes et démarches nécessaires à la réalisation d'une transmission réussie, ainsi que les outils et aides existants. Dans plusieurs départements, des formations de deux ou trois jours sont proposées pour aborder toutes les facettes d'un projet de transmission. Vous repartirez avec des supports contenant toutes les informations utiles et votre plan d'action personnalisé pour une bonne mise en œuvre de votre projet.

D'autres évènements de type visite de ferme par des jeunes, matinales de la transmission, soirée transmission, *farm dating* sont possibles : il y en a forcément un proche de chez vous. N'hésitez pas à venir y participer. Pour ceux qui ne pourraient pas se rendre à ces temps collectifs ou préfèrent un rendez-vous individuel et confidentiel, le Point Accueil Transmission vous reçoit toute l'année, pour un accompagnement personnalisé en fonction de vos objectifs.

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté



La Quinzaine de la transmission-reprise, c'est du 15 au 29 novembre, partout en Bourgogne-Franche-Comté.



FRANCE

// ÉLEVAGE

Un enjeu stratégique pour la France !

L'élevage est au cœur de nos territoires, de notre économie, et de notre souveraineté alimentaire. Pourtant, il fait face à des défis croissants : baisse de production, revenus insuffisants, difficulté d'accès au métier, crises sanitaires… Face à ces enjeux, JA et la FNSEA s'engagent aux côtés des éleveurs.

Quelle est la vision de JA / FNSEA concernant l'élevage en France ?

Jordy B (JA) : *Pour Jeunes Agriculteurs la condition indispensable au renouvellement des générations est d'avoir des élevages durables. Cela s'entend à la fois sur le plan économique avec des revenus solides et stables, à la hauteur du travail fourni, et une contractualisation effective dans les filières concernées, et à la fois sur le plan environnemental. Un jeune qui va s'installer aujourd'hui ou dans 5 ans ne connaîtra pas les mêmes conditions climatiques que ses prédécesseurs, c'est pourquoi il faut s'adapter aux conséquences du changement climatique, mais surtout, le plus possible les anticiper ! »*

Patrick B.(FNSEA) : *« Face à une tendance à la baisse de la production animale et à l'augmentation des importations, notre priorité est claire : stabiliser les effectifs et les volumes produits, permettre aux éleveurs de vivre dignement de leur métier. Nous demandons au gouvernement de traduire dans la loi une véritable ambition chiffrée pour l'élevage, non seulement pour enrayer la décapitalisation, mais aussi pour permettre aux élevages de s'implanter et de se développer dans tous les secteurs de production et dans tous les territoires. Le Plan de Souveraineté pour l'Élevage est une réponse structurante à ces enjeux, notamment par l'assouplissement des réglementations, des mesures fiscales et sociales adaptées, et la protection contre la concurrence déloyale. »*

Comment les élus JA / FNSEA œuvre pour la défense des éleveurs et éleveuses ?

Jordy : *« JA ne cesse de rappeler aux pouvoirs publics l'importance de la dynamique que créent nos élevages dans les territoires. Ils participent au dynamisme économique en étant créateurs d'emplois, tout au long de la chaîne de production. Ils participent pour certains à l'entretien des paysages, ou pour d'autres à la préservation d'une génétique française de qualité. Ensemble, ils participent à une souveraineté protéique en France. En tant qu'élus, notre rôle est de rappeler ces principes et de faire entendre la voix des éleveurs et éleveuses auprès des ministères ou des parlementaires. »*

Patrick B.(FNSEA) : *« La FNSEA, en coordination avec toutes les associations spécialisées des filières animales, a œuvré pour renforcer le Plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage, initialement présenté lors du Sommet de l'élevage 2023. Ce plan, jugé insuffisant par les filières, a été revu afin d'intégrer des mesures plus ambitieuses, notamment en matière de souveraineté, de rémunération des éleveurs, et de réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque filière. Ce travail collectif a permis de soumettre au gouvernement un plan plus adapté et à la hauteur des défis que rencontrent nos éleveurs et éleveuses. »*

Comment les élus JA /FNSEA se mobilisent sur le dossier du bien-être animal ?

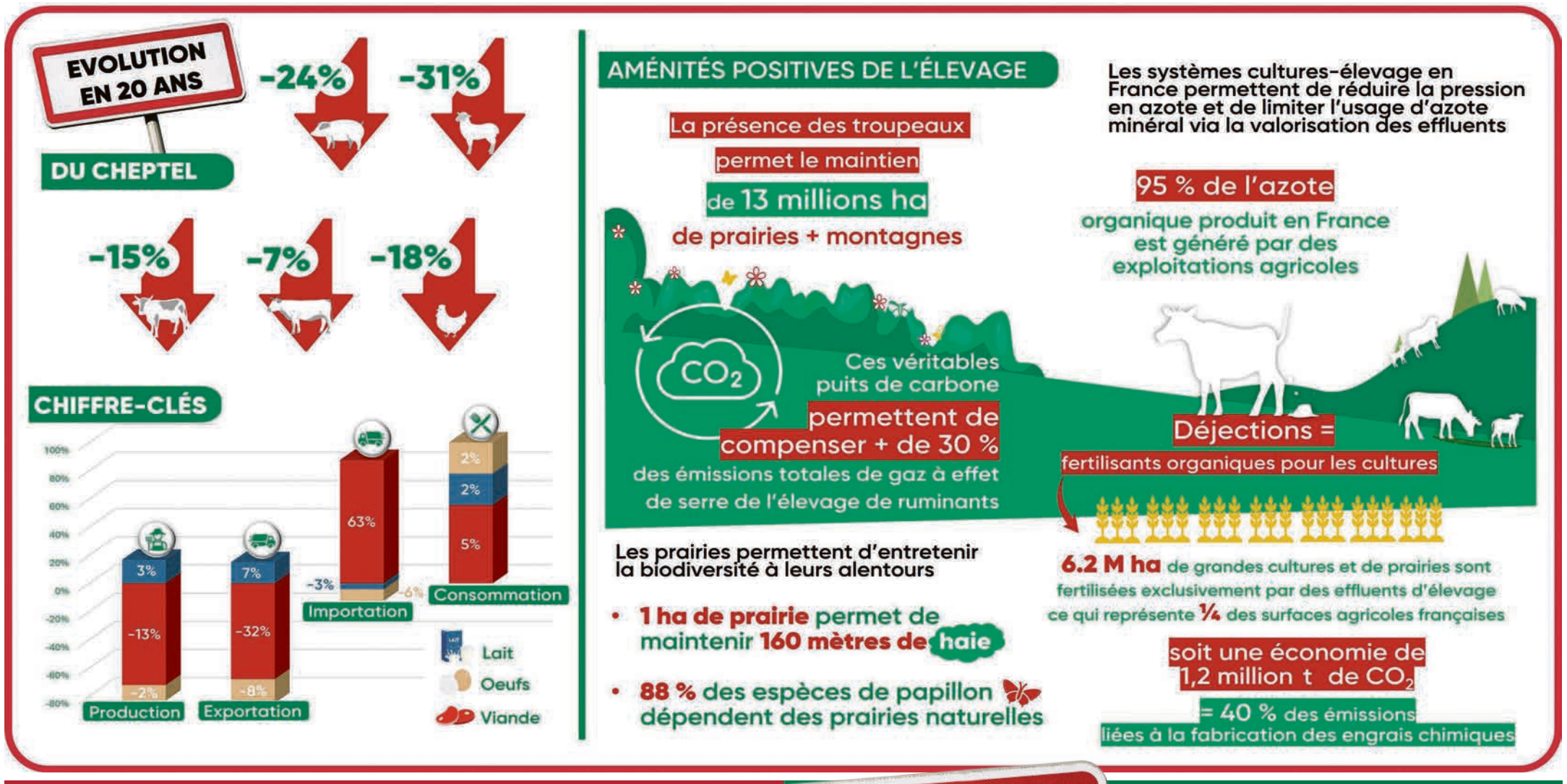
Manon Pisani (JA) : *« Le bien-être animal est un enjeu qui passe par la reconnaissance du professionnalisme de l'éleveur. En 2023, nous avons notamment assisté aux concertations françaises dans la perspective de la révision de la réglementation européenne du bien-être animal. Pour JA, la priorité est l'harmonisation des normes au sein de l'UE. Finalement les concertations ne sont pas allées plus loin, happée par le contexte géopolitique et inflationniste que nous connaissons tous ces derniers temps. Il est important que chaque citoyen comprenne que les mesures misent en places ont un impact sur le coût de production. »*

Yohann B. (FNSEA) : *« La FNSEA, en coordination avec ses associations spécialisées des filières animales, se mobilise activement contre les révisions excessives des règles européennes sur le bien-être animal. En 2024, nous avons exprimé notre opposition à ces nouvelles propositions de la Commission sur le transport, qui risquent d'imposer des surcoûts insoutenables et des contraintes irréalistes pour les éleveurs. Ces mesures, déconnectées des réalités de terrain, fragiliseraient les exploitations sans pour autant améliorer significativement le bien-être animal. »*

L'élevage est un sujet transversal, comment sont traités les autres dossiers concernés (environnement, prédation…) ?

Jordy B (JA) : *« Chez JA nous sommes différents élus en charge des dossiers filières, environnement, revenu, ou encore prédation. Tous ces sujets touchent les éleveurs et éleveuses de notre réseau, c'est pourquoi nous les travaillons de manière transversale, lors de sessions de travail sur plusieurs jours ou de groupes nationaux thématiques. Concernant le revenu, nous avons publié un document de position au printemps dernier où nous rappelons par exemple l'importance d'une construction du prix en marche avant fonctionnelle. »*

FNSEA-JA





ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE OVIN

S'adapter au changement climatique

Le 31 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une demi-journée sur le thème : « adapter son élevage ovin face au changement climatique » à Neuville-lès-Decize.

Afin d'aborder l'adaptation d'un élevage ovin face au changement climatique, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) proposait une demi-journée sur cette thématique le 31 octobre dans l'exploitation de Gaël Jacquey (Neuville-lès-Decize). Étant donné que le sujet est vaste, diverses interventions étaient prévues afin de détailler les solutions possibles – dont la liste est non exhaustive. Christophe Rainon, conseiller en production ovine à la CA 58, insiste : *« ces éléments peuvent, pour certains, être intégrés dans d'autres productions, c'est pour cette raison que cette rencontre était ouverte à tous. Dans tous les cas, il faut avoir une réflexion globale de son système, et une vision à long terme afin que l'intégration d'un ou plusieurs leviers soit efficace »*.

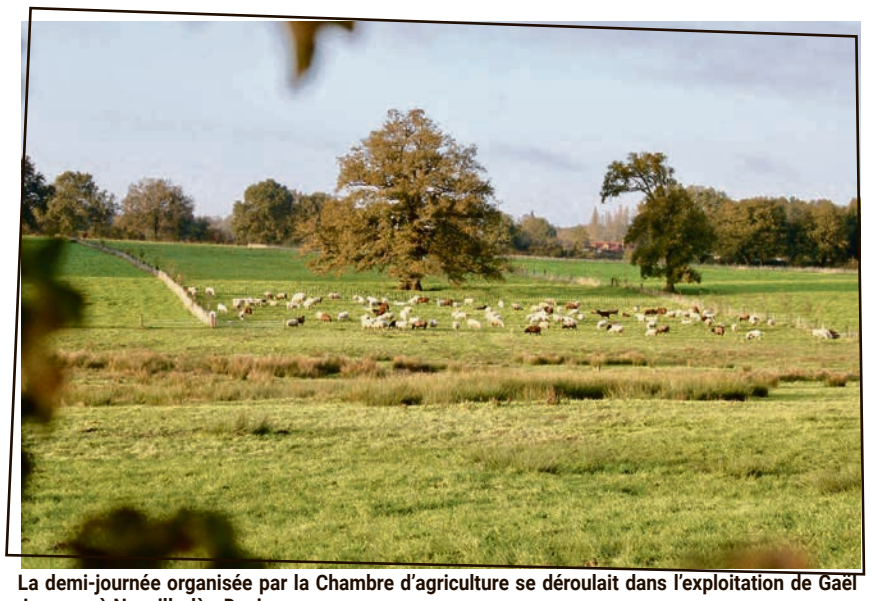
Ainsi, avant de mettre en évidence les éléments mis en place par Gaël Jacquey sur son exploitation, un point général sur le changement climatique et ses conséquences était prévu. Ainsi, Benoît Giroud, conseiller changement climatique à la CA 58, débute : *« Au vu des scénarios émis par le Giec, le changement climatique impliquera des chaleurs plus fortes, durant une période plus longue, avec des épisodes violents de pluies à l'image des épisodes cévenoles. La quantité de précipitations restera globalement identique à aujourd'hui. Les hivers seront plus doux avec moins de jours de gel mais sur la même période. Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir des coups de gel courant mars mais, réchauffement oblige, ces coups de gel auront un impact sur la végétation qui aura déjà bien redémarré donc avec des soucis notamment en arboriculture/vignes/maraîchage. Tout ceci implique que les systèmes doivent se réajuster en fonction de ces contraintes »*.

Sécuriser le fourrage

Plus en avant, Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitants à la CA 58, explique durant la rencontre : *« Le changement climatique imposera, en été, moins d'herbe plus précocement et plus longtemps. De ce fait, il faudra réaliser les stocks de fourrages plus tôt, au printemps, et en quantité plus importante afin de prévoir une éventuelle redistribution estivale… En parallèle, pour ne pas pénaliser les repousses – et donc une potentielle seconde fauche – il faudra éviter les interventions mécaniques trop agressives ou réalisées au mauvais moment ou encore le surpâturage ; le pâturage tournant peut être une solution pour l'éviter. Pour ce dernier point, et afin qu'il soit efficace, un ajustement du chargement sera éventuellement à effectuer. L'autre élément à prendre en compte sera les choix en matière d'espèces à implanter dans les prairies, en ayant à l'esprit certains critères comme la précocité ou encore la dormance. Les amendements ou fertilisations seront aussi à étudier avec précision, car ils auront un impact sur la qualité de la flore et la quantité de biomasse produite »*. Ensuite, toujours dans une optique de sécuriser l'apport fourrager, l'agroforesterie a été pointée comme un levier possible : *« Certaines essences ont des valeurs nutritionnelles se rapprochant de celles de fourrages traditionnels à l'image du mûrier blanc qui offre des propriétés quasi similaires à celles de la luzerne. L'autre avantage de l'implantation d'arbres est l'ombrage procuré aux animaux, indispensable pour préserver leur état lors de fortes chaleurs »* pointe Christophe Rainon.

Les autres outils

Ensuite, la gestion du cheptel fut aussi mise en évidence comme un élément à avoir à l'œil pour faire face au changement climatique : *« Pour des questions économiques, il est préférable de ne pas garder les animaux improductifs »* martèle Jean-Louis Bridier, chargé de mission IPG/EdE à la CA 58, et ajoute : *« pour repérer ces éléments à exfiltrer, l'outil Oviclic peut être utile. D'ailleurs, avec près de 60 adhérents actuellement, la Chambre d'agriculture envisage des formations afin de détailler toutes les fonctionnalités d'aide à la décision que cette application offre »*. Enfin, les conseillers de la CA 58 ont évoqué des ajustements à faire sur les bâtiments pour limiter la hausse des températures à l'intérieur : *« Les bâtis devront être isolés et ventilés notamment pour pouvoir mener la finition des agneaux en bergerie. On peut aussi envisager l'ajout d'un débord de toit en façade sud afin de limiter le rayonnement du soleil »*. Une fois cette vision générale dépeinte, Gaël Jacquey a présenté son exploitation et les diverses modifications réalisées avec cette thématique du changement climatique en tête. Retrouvez ses choix dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.



La demi-journée organisée par la Chambre d'agriculture se déroulait dans l'exploitation de Gaël Jacquey, à Neuville-lès-Decize.

Chloé Monget

//SANTÉ AU TRAVAIL

Instaurer des routines qui préservent les éleveurs

En élevage, nombre d'éleveuses et d'éleveurs souffrent dans leur corps, la faute, entre autres, à des tâches quotidiennes répétitives et physiques. En pointe dans la prévention des risques au travail, la MSA Bourgogne déploie une nouvelle approche qui s'appuie sur la mise en place de gestes routines permettant de se sentir mieux au travail.



Pour pousser une balle ronde, les pieds et les mains doivent travailler le plus tout en profitant au maximum de l'inertie de la balle en mouvement.

À l'occasion du salon de l'élevage organisé par la coopérative Bourgogne du Sud, le service Santé sécurité au travail de la MSA Bourgogne présentait une nouvelle approche de la prévention en élevage. La MSA a voulu intégrer le bien-être dans sa prévention avec ce slogan « Bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans sa vie… ». Nombre d'éleveurs et d'éleveuses ont *« mal dans leur corps »* au travail, confiait Michel Dubois du service Santé sécurité au travail. La MSA avait fait appel à Florian Aimasso, d'Atome QVT, société spécialisée dans la prévention santé et le bien-être au travail. L'idée était de *« construire des routines »* à mettre en place au quotidien pour allier forme et travail. *« Il s'agit de petites choses : gestes, habitudes, séances qui soient à la fois simples et reproductibles »*, argumente Florian Aimasso. Quatre tâches liées à l'élevage ont été ciblées : la conduite du tracteur, le port de charge, le déplacement de balles rondes, la repousse de fourrage.

Un risque de blessure divisé par cinq

Assis aux commandes du tracteur, les préventeurs incitent à réaliser des exercices : rotation des épaules, s'auto-grandir dix fois en expirant, alterner bas du dos arrondi – bas du dos creusé… Au volant, il est recommandé de desserrer les mains et de varier la position des bras. *« L'échauffement divise par 5 le risque de blessure »*, affirme la MSA qui le recommande avant chaque port de charge. Pour saisir une charge lourde ou la reposer, il faut garder le dos le plus droit possible et ce sont les genoux qui doivent fléchir. L'expiration accompagne l'effort de même que la posture d'auto-agrandissement. Les mêmes recettes s'appliquent au maniement des balles rondes. Avant de les faire rouler, un échauffement préalable est conseillé. Des gestes amples avec les bras font l'affaire. Arrivé près de la balle, les préventeurs suggèrent de réaliser contre elle 10 pompes en inclinaison avant de la pousser. Une fois chaud, il s'agit de *« pousser la botte ronde avec les pieds pour engager le bassin en variant la distance avec la balle »*. Il faut profiter de l'inertie de la balle en mouvement. Comme pour tout effort, la respiration est en conséquence. Le rythme de respiration doit être coordonné à la vitesse de marche. Il convient aussi d'alterner les muscles sollicités en variant la position des mains.

L'art de repousser les fourrages

Les mêmes règles s'appliquent pour la repousse du fourrage à la fourche ou au balai. Échauffement avant de commencer en effectuant des rotations du buste, du bassin, des bras. Il est recommandé de travailler *« en flexion articulaire permanente »*. Les mouvements de balai ou de fourche doivent privilégier une rotation des membres inférieurs et du tronc plutôt que des bras. Il faut changer de côté à mi-parcours et varier la position des mains pour alterner les muscles sollicités. Pour chacune de ces tâches, des étirements sont recommandés à la fin de l'effort. Dans tous les cas, le principe est de mettre en place une seule habitude à la fois et de la ritualiser chaque jour avec une durée et une fréquence adaptées. Cette démarche s'accompagne de bonnes pratiques et d'hygiène de vie. L'hydratation est une donnée importante. Un à deux verres d'eau au réveil et 3 litres d'eau par jour. Le petit déjeuner doit être copieux et complet. Les échauffements sont importants pour éviter gênes et douleurs. La respiration a aussi ses vertus, de même que les étirements voire des auto-massages. Au quotidien, le respect des horaires et des temps de pause fait partie de la prévention. Le bien-être au travail tient aussi au respect d'un temps pour soi et en famille.

Marc Labille

Plus d'informations sur l'application mobile Mouv's Agri : https://mouvs-agri.com/

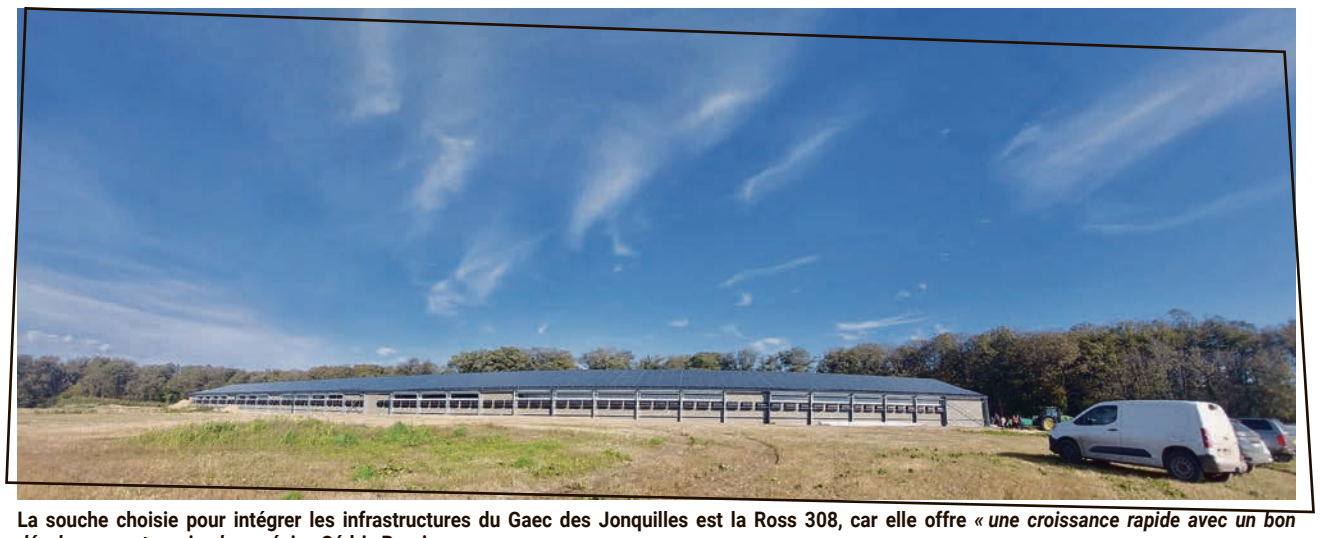
// INSTALLATION DE POULAILLER

58

Vue d'ensemble d'un projet ambitieux

Durant la porte ouverte du Gaec des Jonquilles, les visiteurs ont pu découvrir les installations, avec explications des associés présents pour l'occasion.

Les associés du Gaec des Jonquilles ont organisé une journée porte ouverte, le 25 octobre à Saint-Péreuse, pour faire découvrir leur nouveau poulailler aux voisins et autres résidents – parfois peu enclins à voir ce projet sortir de terre[1]. Ils souhaitaient également éclairer leurs motivations ainsi que tous les éléments à prendre en compte pour la réalisation d'un tel projet. Ainsi, pour comprendre les raisons de l'installation de ce bâtiment, il faut remonter en 2019…



La souche choisie pour intégrer les infrastructures du Gaec des Jonquilles est la Ross 308, car elle offre *« une croissance rapide avec un bon développement en viande »* précise Cédric Bernier.

Genèse du projet

« Lors de l'installation d'Alexandra, nous n'avions ni l'envie ni l'opportunité de nous agrandir. Il fallait donc trouver un nouvel atelier peu gourmand en main-d'œuvre », détaille Cédric Bernier. Aujourd'hui à la tête de 250 ha (tout en herbe) avec 180 vaches charolaises, 110 brebis suffolk, les associés pensent à l'avenir. *« Notre père voudrait prendre sa retraite, et de notre côté nous souhaitons réduire la surface et donc le cheptel. Si pour le moment nous ne savons pas dans quelle proportion, le poulailler nous semblait une bonne compensation à cette réduction »*. Ainsi, en 2019 le premier poulailler est mis en place. *« L'atelier avicole fonctionnait bien, et après une profonde réflexion, nous avons décidé d'en monter un second »*. Même si la surface est identique (1 800 m2 pour 38 600 poussins/ bâti) quelques éléments ont été revus : *« nous avons intégré des panneaux photovoltaïques pour cette nouvelle structure avec une centrale de 485 kWc soit 2 500 m2 de toiture. Nous avons opté pour de la revente d'énergie à 100 %, pour une question de simplicité. Nous sommes en réflexion pour positionner des panneaux sur le premier poulailler, mais il faut renforcer la charpente »*. Le Gaec des Jonquilles a également installé des panneaux photovoltaïques sur la fumière construite en 2023. *« Comme nous avons doublé la surface de production avicole, nous avons trop de fumier pour nos terres. Aujourd'hui, nous faisons de la revente, ce qui nous apporte une rentrée financière d'environ 20 000 euros/an »*.

Rentrée de trésorerie

Toujours dans l'idée d'aborder le quotidien plus sereinement, les associés du Gaec stipulent : *« outre le fait de ne pas être gourmand en main-d'œuvre, l'atelier avicole permet d'avoir une rentrée de trésorerie régulière, puisque le cycle de séjour des poulets est de 35 à 40 jours. De plus, cet atelier est complètement indépendant des aides Pac et des aléas climatiques. Un point à prendre en compte dans le contexte actuel »*. Question commercialisation, Cédric Bernier répond sans détour : *« nous ne nous occupons de rien »*. En effet, le Gaec est en intégration avec Huttepain Sud Est, filiale de LDC, avec un contrat de 15 ans. *« Nous avons une garantie de mise en place de sept lots par an pour chaque bâtiment, ce qui implique également une garantie de paiement. Un atout intéressant pour les financeurs… »*, souligne Cédric Bernier. *« Le prix de revente est de 1 150 euros/tonne environ. Mais, cela ne veut pas dire grand-chose, il faut réfléchir en marge poussin/aliment, car l'important n'est pas le prix de reprise mais bien ce qui reste à la fin… »*. Si ce projet semble donc un bel outil de simplification et de rentabilité économique, cela a un prix comme le martèle Cédric Bernier : *« il y a un gros investissement financier derrière et nous n'aurions pas sauté le pas si le poulailler ne s'était pas, à terme, autofinancé et ce sans les recettes générées par l'installation photovoltaïque »*.

Un coût non négligeable

Ainsi, pour le 1er bâtiment (de 2019), l'investissement est de 670 000 euros au total, avec 160 000 euros d'aides PCAE et 54 000 euros d'aides filière (HSE), avec un solde financé en emprunt à un taux de 1,48 % (détail qui a son importance). Pour la fumière, c'est un investissement de 120 000 euros, pour le photovoltaïque de 430 000 euros et pour le dernier poulailler, c'est un total de 815 000 euros. Cédric Bernier décortique ce dernier : *« il y a environ 15 000 euros de surcoût pour la charpente afin qu'elle puisse accueillir du photovoltaïque et une augmentation des prix des matériaux de structures sur des postes principaux comme le béton, la coque… Dans les 815 000 euros, sont également compris les frais liés à l'autorisation environnementale : constitution du dossier (20 000 euros), publication au journal officiel (4 000 euros), commissaire enquêtrice (38 000 euros). Pour ce projet le Gaec a obtenu 104 000 euros d'aides PCAE et 90 000 euros d'aide filière. Le reste est un emprunt sur 15 ans à 3,77 %. En somme, il y a environ 25 % de plus pour les matériaux, deux points de plus pour le taux des intérêts et 30 % d'aides PCAE en moins… »*. En parallèle, les associés du Gaec ont investi dans un robot de lavage afin de gagner du temps, pour un coût de 43 000 euros. *« Il travaille la nuit afin de dégrossir le lavage, ce qui réduit le temps passé à ce poste de moitié pour nous. Pour le financement du robot, nous avons demandé une aide PSN en janvier 2024, avec une demande de complétude de dossier arrivée en août 2024. Nous avons renvoyé les éléments requis en septembre, et depuis plus de nouvelles… Nous avons droit à ce soutien financier, mais force est de constater que rien n'est fait pour accélérer ou aider à son octroi. À mon sens, c'est encore une lourdeur administrative qui s'ajoute dont nous n'avions pas besoin »*. Face à tout ceci, il conclut : *« Il faut anticiper les démarches, bien réfléchir à son projet et surtout raisonner les coûts en envisageant tous les cas de figure, car il peut se passer beaucoup de choses en un an. Si on est persuadé du bien-fondé de son projet, il faut persévérer »*. Pour que la porte ouverte se déroule pour le mieux, les associés du Gaec avaient prévu une dégustation de viande de volailles (fournie par HSE) avant de proposer d'assister à la démonstration du robot de lavage EVO Cleaner.

Chloé Monget

1. Voir notre dernière édition.



Une démonstration du robot de lavage EVO Cleaner (surnommé Marcel par les associés) était proposée durant la journée porte ouverte.

Transmission

La Journée porte ouverte du Gaec des Jonquilles fut également l'occasion pour Louis Accary d'annoncer la future passation de flambeau à Cédric Bernier à la tête de la présidence du Comité d'orientation régional de l'élevage (Corel), section avicole, à l'issue des prochaines élections Chambres. Il insiste : *« Cette filière doit être défendue, et je suis ravi de l'engagement de Cédric. Rappelez-vous qu'il faut toujours se battre pour ses acquis et pour en obtenir de nouveau »*. Cédric réagit humblement : *« vous placez la barre haut, et j'espère que vous ne serez pas déçu. En tout cas je ferais tout mon possible pour défendre la filière »*.

FERME OUVERTE

Ferme de la MARQUE
10140 Champ sur Barse

29 novembre
14h00 - 17h00





DÉCOUVREZ en fonctionnement le robot de traite V300 + racleur automatisé MIROBOT

- Robot de traite V300
- Robot de raclage Mirobot
- Silo + vis
- Logette Jourdain
- Matelas Delaval
- Porte de gestion de pâture

CHAPUIS FRÈRES

Renseignements : 07 78 87 26 57 - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

DeLaval MIRO

// EN BREF

Les jachères de plus de six ans pourront rester des terres arables

L'association générale des producteurs de blé (AGPB) s'est félicitée que les jachères de plus de six ans, qui seront déclarées pour la PAC 2025 par des agriculteurs ayant accès à l'écorégime par la voie des pratiques ou celle des Installations Agroécologiques, *« resteront bien des terres arables et ne seront pas requalifiées en prairies permanentes »*. Cette mesure *« de bon sens »*, selon l'AGPB, était réclamée par l'association spécialisée auprès du ministère et de la Commission européenne et *« met fin à une incertitude administrative qui aurait été lourde de conséquences sur la biodiversité, mais aussi sur le montant des aides PAC en cas de requalification et modification des seuils d'accès à l'écorégime »*. *« Cette éclaircie est la bienvenue et envoie un signal positif pour la performance environnementale et économique de la filière céréalière française »*, se félicite Éric Thirouin, le président de l'AGPB.

Des mesures d'urgence annoncées pour la trésorerie des agriculteurs

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a annoncé le 6 novembre deux mesures *« en soutien aux agriculteurs en difficulté financière » : « le prêt bonifié à court terme face à l'urgence »* et *« le prêt de consolidation à long terme garanti par l'État »*. La ministre a également annoncé le déblocage de 20 M€ supplémentaires pour alléger les charges MSA. Des annonces saluées par Jeunes Agriculteurs et la FNSEA, qui *« alertaient sur l'urgence de débloquer des ressources pour éviter de nombreuses faillites dans le secteur agricole »*. *« Très attendue pour les agriculteurs, cette annonce de prêts à court et moyen termes, aux taux bonifiés et garantis par l'État, va permettre aux exploitants de poursuivre leurs cycles de productions »*, écrivent les deux syndicats. Ils appellent à ce que les critères d'accès à ces dispositifs *« soient précisés de façon urgente ». Dans un communiqué, l'AGPB plaide en faveur « de prêts à un taux maximum de 1 % sur cinq ans »*. S'ils se félicitent des prêts de restructuration de la dette, les producteurs de céréales déplorent que les prêts soient proposés *« pour une durée de seulement 5 à 7 ans »* (…) *« alors qu'il faudrait 10 à 15 ans pour que cela soit économiquement supportable »*.

Engrais azotés : l'observatoire européen veut établir un bilan des stocks

Créé en 2023 par la Commission européenne en réponse à la crise que traversait l'industrie, l'observatoire européen des engrais, a « pour projet d'établir un bilan d'approvisionnement des stocks d'engrais azotés en Europe », a déclaré sa responsable Monica Marucci, lors des rencontres de l'Afcome le 8 novembre. Le projet s'appuie pour le moment sur une compilation de données Eurostat. *« Nous ne disposons pas de données officielles des États membres, confie Monica Marucci. Chacun fait une estimation et nous avançons encore à tâtons »*. L'outil pourrait permettre de réaliser des prévisions à long terme de l'état des stocks. L'observatoire réunit treize membres et cinq observateurs : Coceral, Ecofi, Afaia, Cefic, Copa cogeca, Ebic, Eureau, Apep, Areflh, ECN, European fertiliser blenders association, Fertilizers europe. Depuis sa création, l'observatoire a tenu six réunions sur divers thèmes, allant des biostimulants végétaux au marché de la potasse, en passant par le gaz naturel ou les engrais organiques. À sa création, l'objectif de l'observatoire était d'améliorer la collecte et l'analyse des données, les rendre disponibles au public et aux parties prenantes et alerter les institutions en cas de tensions. (Elena Blum)

// FORMATION

21 L'enjeu de « bien » vendre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or prépare une formation sur la commercialisation des céréales. Lecture des marchés et mise en place de stratégies sont au programme.

« Adapter ma stratégie de commercialisation en fonction des marchés » se tient les 4 et 5 décembre à Bretenière. Cette formation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'adresse à tous les producteurs céréaliers du département et sera animée par François Lequeux, exploitant dans l'Aisne et ancien conseiller en investissement financier à la société Cerefi. *« Dans notre métier il y a le risque rendement, le risque qualité mais aussi le risque prix. L'objectif de notre rendez-vous est justement de mieux appréhender ce dernier »*, annonce l'intervenant.

Si, autrefois, il était possible d'avoir une lecture *« assez fiable »* du marché dans les six mois à venir, la donne a énormément changé, comme le confirme François Lequeux : *« rien qu'une vision à seulement quelques semaines est devenue compliquée, la faute à un tas de facteurs qui peuvent entrer en jeu »*.



La Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose une formation aux stratégies de commercialisation des céréales.

Des exercices pour comprendre

La formation s'articulera en plusieurs modules : *« le marché mondial des grains sera étudié dans un premier temps, l'idée sera de comprendre son fonctionnement, savoir quels effets aura par exemple la récolte en Australie sur nos prix. Nous verrons comment, pourquoi et quand agir, sur la base d'une analyse de marché. Les différents modes de commercialisation seront présentés »*.

Un autre module s'intéressera à la mise en place de stratégies : *« nous le ferons en fonction de prix seuils et des objectifs que nous aurons préalablement définis. Des exercices seront proposés à tous les participants. Nous établirons ensuite un cadre de décisions en fonction des objectifs et des marchés »*.

Frileux s'abstenir

François Lequeux précise que cette formation de deux journées aura un intérêt *« uniquement pour ceux qui ont une appétence aux risques » : « si ce n'est pas le cas, il vaut mieux déléguer la commercialisation de ses grains… Toujours est-il que, pour optimiser son prix final, il n'y a pas d'autres choix que de travailler soi-même sa commercialisation. Globalement, celles et ceux qui le font arrivent à avoir des prix supérieurs »*.

AG

Renseignements et inscriptions : Céline France (03 80 68 66 71, celine.france@cote-dor.chambagri.fr)



JOKER RT
Vitesse et grand dégagement.

TERRANO
Mélange superficiel et ameublement profond.

CRUISER XL
Nivellement et mélange optimaux.

FINER
Scalpage productif et précis.

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy-les-Forges 03 86 44 00 19

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MÉTHIVIER-EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87
Varzy 06 60 30 46 89

NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

// FESTIVITÉS

21 Une Saint-Vincent 2025 pour passer à autre chose

L'édition 2025 de la Saint-Vincent tournante, qui va se tenir en janvier, restera avant tout une fête vigneronne dans la grande tradition. Mais elle permettra aussi de tourner la page de vendanges décevantes et de regarder vers l'avenir.



David Cachat et Vincent Ravaut, les co-présidents de cette Saint-Vincent tournante, lors de la présentation du programme à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne de Beaune, fin octobre.



L'affiche de la Saint-Vincent de Ladoix-Serrigny.

Souvent, les fêtes traditionnelles remplissent un rôle consolatoire ou permettent de conjurer des vents mauvais, de rassurer, en quelque sorte. L'édition 2025 de la Saint-Vincent tournante s'inscrira totalement dans cette veine : organisée les 25 et 26 janvier à Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or, elle s'inscrira bien évidemment dans la grande tradition des festivités vigneronnes mais elle permettra aussi de tourner la page de vendanges décevantes, du moins en quantité. *« Dans ce contexte,* soulignait Vincent Ravaut, co-président de la Saint-Vincent 2025 avec David Cachat, *notre Saint-Vincent n'en aura que plus de relief ! »* Cette édition fera, comme d'habitude, une large place aux sociétés de secours mutuel, institutions du monde vigneron bourguignon qui sont à l'origine de cette fête, mais une table-ronde consacrée à ces sociétés se tiendra aussi à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne de Beaune, à l'occasion de la Saint-Vincent. Par ailleurs, 90 sociétés défileront en ouverture de la fête, samedi 25 janvier. Elles seront accueillies à la tonnellerie Cadus. 800 personnes sont annoncées pour un défilé qui ne devrait pas manquer d'allure. La statue de Saint-Vincent fera à cette occasion l'objet d'une bénédiction, destinée, on l'espère, à apporter un meilleur millésime 2025…

Un Saint-Vincent de 6 mètres !

À Ladoix-Serrigny, dix caveaux ouvriront leurs portes au public attendu très nombreux et dix cuvées seront proposées à la dégustation sur quatre niveaux d'appellation : bourgogne, villages, 1er cru et Grands cru. En tout, les amateurs pourront découvrir 4 blancs et 6 rouges. Sur les dix cuvées, sept ont été réalisées avec du raisin récupéré des vendanges 2022 et 2023, les trois autres s'appuyant sur les millésimes 2018 et 2019. La Saint-Vincent tournante, c'est aussi des villages décorés par les nombreux bénévoles impliqués dans l'organisation. Ladoix-Serrigny sera, sur ce point, à la hauteur de ceux qui l'ont précédé. Le village sera divisé en cinq quartiers qui seront décorés selon cinq thématiques particulières. Les visiteurs trouveront également sur place une réplique de la statue de Saint-Vincent, d'une hauteur de... 6 mètres ! La fête fera place à 45 exposants et sera animée par plusieurs groupes de musique folklorique. On notera aussi sur place la présence du village 100 % Côte-d'Or réunissant des producteurs agricoles et viticoles qui arborent la bannière de la marque créée par le Conseil départemental. Un pâtissier présentera un gâteau spécialement conçu pour la fête et nommé simplement le Saint-Vincent. Par ailleurs, les trois tonnelleries de Ladoix-Serrigny (Rémond, Cadus et Jérôme Fouailly) feront des démonstrations de leur savoir-faire. Un millier de convives est attendu pour le grand banquet du samedi soir qui se tiendra au palais des congrès de Beaune et qui sera réalisé par le chef triplement étoilé Emmanuel Renaut (pour réserver : https://boutique.saintvincent2025.fr). Enfin, notez que l'accès à la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny se fera uniquement par navettes, depuis la gare de Beaune ou le parking relais de la sortie d'autoroute Beaune Centre.

Berty Robert

www.saintvincent2025.fr



Quels sont les risques de rouler en surcharge avec un véhicule utilitaire léger ?

Les véhicules utilitaires légers (VUL), aussi appelés fourgonnettes ou camionnettes, sont très prisés dans le monde agricole. Plutôt polyvalents, ils transportent toutes sortes de marchandises, mais il s'avère important de bien respecter leur charge utile, afin d'être en sécurité et en règle sur la route.



D. Laisney

Lors du chargement de la camionnette, il est important de tenir compte du poids du ou des passagers, afin de respecter la masse maximale admissible.

135 euros, c'est le montant de l'amende en cas de dépassement de la masse maximale admissible (anciennement poids total autorisé en charge ou PTAC) avec un véhicule utilitaire léger, tels qu'un Peugeot Partner, un Renault Kangoo, un Citroën C15… Cette contravention de 4e classe est minorée à 90 euros en cas de paiement dans les 3 jours, ou majorée à 375 euros après 45 jours. Elle est appliquée autant de fois qu'il y a de tranches de dépassement de 500 kg. De plus, un dépassement du PTAC supérieur à 5 % peut entraîner l'immobilisation du véhicule.



D. Laisney

La charge réellement utile est propre à chaque fourgonnette, car elle dépend notamment des équipements embarqués, comme l'aménagement intérieur, les options et la présence ou non d'un crochet d'attelage.

La surcharge augmente les risques d'accident

Au-delà des sanctions financières, la surcharge rend la conduite dangereuse, car la fourgonnette perd en stabilité, sa direction manque de précision et sa distance de freinage est augmentée. Les freins sursollicités peuvent manquer d'efficacité et les pneus soumis à un échauffement important risquent l'éclatement. La surcharge augmente alors les risques d'accidents, mais aussi leur gravité. Elle dégrade également la chaussée.

Comment calculer la charge utile

Vu les dangers et les sanctions encourus, il est important de bien connaître la charge utile de son utilitaire et de la respecter. Elle se calcule en déduisant le poids à vide de la masse maximale admissible (ou PTAC), deux valeurs précisées respectivement aux codes G.1 et F.2 du certificat d'immatriculation. Sur la carte grise, figure également la case G, qui indique également le poids à vide du véhicule, mais elle tient compte de la présence du chauffeur, dont le poids est évalué à 75 kg. Cette valeur explique la différence de 75 kg entre les codes G et G.1. Mieux vaut donc se référer au poids à vide sans conducteur (G.1) pour connaître la réelle charge utile, car tous les conducteurs n'ont pas le même poids. De surcroît, le ou les passagers sont aussi à prendre en compte dans la capacité de charge.

Des différences de capacités pour un même modèle

Pour un même modèle de camionnette, la charge utile varie en fonction de la motorisation et de la carrosserie (standard, longue, voire extra-longue). Par exemple, un Renault Kangoo Van, en version courte L1, affiche 493 kg de charge utile avec le moteur diesel de 75 chevaux, 441 kg avec le diesel de 95 chevaux, 537 kg en version 100 % électrique et 692 kg en motorisation essence de 130 chevaux. À ces charges utiles théoriques, il faut ôter le poids des différents équipements optionnels, tels que l'aménagement intérieur en bois, la galerie, le crochet d'attelage… Chaque accessoire supplémentaire entraîne généralement une perte de capacité de charge.

David Laisney



Les moteurs de grosse cylindrée se font rares sur les pick-up

Regroupant de moins en moins de marques, le marché du pick-up offre un choix plutôt restreint en termes de motorisations. Les modèles purement utilitaires doivent désormais se limiter à des quatre cylindres.

En attendant la multiplication des modèles électriques, l'offre en pick-up équipés d'un bon vieux diesel se réduit comme une peau de chagrin, avec la fin annoncée de l'exonération du malus écologique pour les modèles homologués quatre places (double cabine ou cabine approfondie). En l'absence de publication du décret d'application, le malus de 60 000 euros (véhicules émettant à partir de 194 g/km de CO2) ne touche encore que les modèles cinq places jusqu'à la fin 2024, mais l'État promet de statuer d'ici là pour une mise en œuvre en 2025. Ne resteraient donc non soumis au malus que les modèles à simple cabine ou des versions à cabine approfondie, voire à double cabine, dont l'espace dédié aux passagers serait transformé en zone de chargement.

Toutes ces incertitudes ont poussé certains constructeurs à jeter l'éponge sur le marché français, comme Volkswagen qui ne commercialise plus son Amarok ou encore Mitsubishi dont le L200 n'est plus disponible depuis fin 2022. Le choix d'un pick-up à motorisation thermique repose désormais sur les trois marques historiques Ford, Isuzu et Toyota.

Un seul petit moteur chez Isuzu

Sous l'effet des normes antipollution, les constructeurs ont eu tendance à réduire la cylindrée de leurs moteurs. La majorité des véhicules sont ainsi équipés d'un quatre cylindres qui, grâce au turbo à géométrie variable et aux systèmes d'injection de dernière génération, ont conservé des performances suffisantes pour bon nombre d'utilisateurs. Toutefois, ceux qui tractent régulièrement de lourdes charges préféreront viser les moteurs affichant les meilleures valeurs de couple.

La plus faible cylindrée se retrouve sur le D-Max de Isuzu, dont le 1,9 litre délivre tout de même une puissance de 164 chevaux, mais un couple assez modeste de 360 Nm de 2 000 à 2 500 tr/min. Cette motorisation constitue la seule offre du constructeur japonais pour son pick-up décliné uniquement en cabine approfondie. Elle peut toutefois être associée au choix à une transmission manuelle ou automatique.



Isuzu

Le D-Max d'Isuzu n'offre qu'un seul choix de moteur : un petit 4 cylindres 1,9 litre de 164 ch.

Le V6 encore disponible sur le Ranger

Chez Ford, le 2 litres se décline en deux puissances de 170 et 205 chevaux. La première version affiche un couple de 405 Nm, tandis que la seconde, aidée par son double turbo, culmine à 500 Nm. Cette dernière est uniquement accompagnée d'une boîte auto à 10 rapports, tandis que le 170 ch donne le choix entre boîte manuelle ou automatique à 6 rapports. Pour les amateurs de grosses cylindrées, le constructeur américain propose un V6 de 3 litres, mais uniquement sur le Ranger à double cabine. Ford passe en effet entre les mailles du filet de l'État en homologuant son pick-up dans la catégorie camion plateau, qui l'exonère de malus, y compris dans cette version à 5 places, jusqu'à la fin de l'année. Avec ce bloc, le Ford fait partie des pick-up les plus performants du marché non soumis au malus, grâce à sa puissance de 240 chevaux et son couple de 600 Nm !

Il a toutefois un concurrent assez marginal dans les ventes : le Jeep Gladiator profite de son homologation quatre places pour échapper aussi aux taxes. Celui-ci embarque un V6 3 litres diesel de 264 ch et 600 Nm de couple. Autre acteur méconnu, le récent Quartermaster d'Ineos, fabriqué en France et motorisé par un 6 cylindres BMW (diesel de 249 ch ou essence de 286 ch), est malheureusement disqualifié par son malus. Le constructeur envisage toutefois d'homologuer une version deux places pour le rendre accessible aux professionnels.



M. Portier

Le pick-up Toyota Hilux propose deux motorisations 4 cylindres de 2,4 et 2,8 litres de cylindrée.

Un Ranger hybride rechargeable en 2025

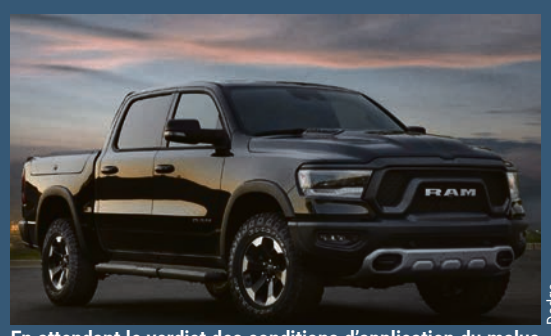
Si la sévérité du malus se confirme en 2025, Ford aura une nouvelle solution pour y échapper : la nouvelle version hybride rechargeable du Ranger. Annoncé pour l'an prochain, ce pick-up embarque un moteur essence de 2,3 litres de cylindrée, le même que celui des Mustang et Focus ST. Il est associé à un moteur électrique de 75 kW et une batterie de 11,8 kWh, permettant à Ford d'annoncer une autonomie de 45 km en tout électrique. Ce Ranger hybride rechargeable conserve les mêmes valeurs de charge utile et de capacité de remorquage que celles des modèles thermiques, à savoir 1 et 3,5 tonnes. Il faudra toutefois attendre les premiers essais, afin de valider si l'hybridation et son autonomie en tout électrique réussiront à contenir la consommation de sans-plomb de ce lourd véhicule.

Un gros quatre cylindres pour l'Hilux

Dernière marque très prisée par les pros, Toyota fait figure de pilier avec son Hilux. Décliné en simple cabine et cabine approfondie, celui-ci reçoit un quatre cylindres de 2,4 litres délivrant une puissance de 150 chevaux et un couple de 400 Nm. La boîte automatique est réservée au modèle à cabine approfondie, tout comme la seconde motorisation plus puissante. Toujours à quatre cylindres, celle-ci profite d'une cylindrée de 2,8 litres pour atteindre 204 ch. Attention à la petite subtilité concernant son couple : la version dotée d'une boîte manuelle se limite à 420 Nm, quand celle à boîte automatique profite de 500 Nm. Toyota a aussi développé un version micro-hybride de ce gros moteur, de façon à gagner en couple et à limiter la consommation et les émissions de CO2. Uniquement proposée sur la version double cabine malussée, cette évolution n'est malheureusement pas accessible aux pros.

Michel Portier

L'importation des gros pick-up américains en sursis



Dodge

En attendant le verdict des conditions d'application du malus écologique en 2025, les énormes pick-up importés d'Amérique du Nord restent appréciés pour l'agrément de conduite délivré par leurs moteurs de grosse cylindrée.

Les amateurs de très grosses cylindrées n'ont désormais d'autre choix que de se tourner vers les véhicules d'importation en provenance des États-Unis. Les énormes pick-up Dodge RAM, Ford Raptor et F-150, ou encore les Toyota Tacoma et Tundra, embarquent des moteurs essence 6 cylindres et V8, dont la cylindrée varie de 3,5 à 6,2 litres. Une fois acceptés pour leur gabarit peu adapté aux petites routes françaises et leur consommation de carburant qui dépasse facilement les 12 l/100 km (souvent allégée par l'utilisation d'éthanol), ces véhicules sont de véritables déménageurs. Si la législation routière limite leur capacité de remorquage à 3,5 t, ces pick-up sont capables en théorie de tracter jusqu'à 5 tonnes. Mais le rêve américain reste suspendu à la décision de l'État de mettre fin à leur exonération de malus en 2025. Les importateurs devront trouver une nouvelle parade, comme l'homologation en utilitaire à deux ou trois places. Cela risque toutefois de décourager bon nombre d'acheteurs qui choisissent aussi ces véhicules pour leur habitacle très spacieux, à l'avant comme à l'arrière… Le salut viendra peut-être avec les versions électriques de ces pick-up US. Le Ford F-150 Lightning est déjà commercialisé en Europe, au détail près qu'il est réservé à la Norvège, pays accro aux véhicules à batterie. Mais, il est d'ores et déjà présent sur le sol français par l'intermédiaire des importateurs. Là encore, pas certain que la clientèle ciblée, plutôt passionnée du bruit feutré d'un V8, débourse plus de 100 000 euros HT dans un pick-up électrique.

10 PICK-UP DISPOS TVA 2024



Photo non contractuelle.

CONCESSIONNAIRE ISUZU

À PARTIR DE 34 200 €HT

D-MAX SPACE CAB N60-B

VENTE • SERVICE APRÈS-VENTE • PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE EUROPE

48 bis rue de Longvic

21300 CHENÔVE

03 80 52 99 50

amplitude GROUPE AUTOMOBILE

Nouveautés // Une sélection de la rédaction

Fiat Plus d'autonomie sur les véhicules utilitaires électriques


Fiat

Fiat réactualise son catalogue des véhicules utilitaires électriques avec un nouveau groupe motopropulseur électrique. L'E-Doblo dispose dorénavant d'une autonomie accrue à 340 km et son système de charge rapide permet de recharger la batterie à 80 % en une demi-heure. L'autonomie de l'E-Scudo passe quant à elle à 352 km.

Ford Le Transit Custom en versions hybride et électrique

Ford lance l'e-Transit Custom, un véhicule utilitaire électrique doté d'une autonomie jusqu'à 337 km, d'une charge utile pouvant atteindre 1 011 kg, d'un volume de chargement jusqu'à 6,8 m³ et d'une capacité de remorquage de 2,3 t. La batterie de 64 kWh anime un moteur d'une puissance de 110 ou 160 kW (135 ou 217 ch), offrant un couple de 415 Nm, voire 210 kW (285 ch) dans la version MS-RT (version sport).


Ford

Ces véhicules proposent un plancher de chargement plus bas et une nouvelle marche latérale pour un chargement plus facile. En cabine, le conducteur bénéficie d'un écran tactile de 13 pouces.

Par ailleurs, Ford propose une version hybride intégrant un groupe motopropulseur hérité du Ford Kuga, associant un moteur essence de 2,5 l à une batterie de 11,8 kWh pour fournir 233 ch. L'autonomie en mode électrique atteint 56 km.

Ford Une version hybride du Transit Connect

Le nouvel utilitaire Transit Connect PHEV intègre une motorisation essence EcoBoost de 1,5 litres délivrant 150 ch et 350 Nm combinée à une boîte de vitesses automatique à double embrayage, offrant une charge utile de 770 kg et une capacité de remorquage de 1,4 kg. En mode électrique, il affiche une autonomie de 110 km et un couple de 330 Nm.


Ford

Ford Le Transit Courier gagne en capacités


Ford

Le nouveau Transit Courier affiche un volume utile de 2,9 m³, soit un gain de 25 % par rapport au modèle précédent. La longueur de chargement (1 802 mm, 2 600 mm en option) gagne 181 mm et le passage entre roues passe à 1 220 mm, pour recevoir aisément une palette Euro dans sa configuration la moins avantageuse. La charge utile maximale passe à 854 kg (+45 % par rapport au modèle précédent) et la capacité de traction à 1 100 kg. Cette gamme est proposée en motorisation essence 1 litre EcoBoost (100 ou 125 ch) ou diesel EcoBlue 1,5 litre de 100 ch. Le tableau de bord digiboard intègre un écran tactile 8 pouces comprenant la connectivité Apple Car Pay et Android Auto.



Ineos Le Grenadier se dispense de malus



D. Laisney

Le constructeur français décline en version dite CTTE fourgon de son 4 X 4 Grenadier, dispensant par la même occasion de malus. Pour cela, Ineos a tôlé les vitrages arrière, installé une séparation rigide entre la partie arrière et la banquette arrière (optionnelle) et avancé légèrement cette dernière, afin d'avoir 30 % du volume dédié au chargement.

Maxus Une gamme de véhicules utilitaires électriques

Récemment débarquée sur le marché français, le Chinois Maxus propose une gamme de véhicules utilitaires et même un pick-up tous à motorisation électrique.

L'eDelivery 3 est une fourgonnette électrique disponible en deux longueurs : 2,18 m de longueur utile dans la caisse pour la version compacte, pour un volume utile de 4,8 m³, et 2,77 m utiles pour la version à empattement long et 6,3 m³. Tractant jusqu'à 1 030 kg, ces deux véhicules peuvent accueillir deux et trois euro-palettes transversalement.



Maxus

Proposant jusqu'à 935 kg de charge utile, ces véhicules deux places de 1,90 m de haut logent une motorisation de 118 kW (160 ch) et affichent une autonomie jusqu'à 371 km. En courant alternatif, le temps de charge de la batterie de 50 kWh est de 5,6 heures En courant continu, le temps de charge de 20 à 80 % est réduit à 45 minutes.



Maxus

Pour plus de capacité, Maxus propose l'eDelivery 7, un fourgon deux places décliné en deux longueurs (5 et 5,36 m, pour des volumes utiles de 5,9 et 6,7 m³). Offrant jusqu'à 2,913 m de longueur utile, l'eDelivery 7 est plus large et plus haut (1,99 m) que l'eDelivery 3. Affichant une charge utile de 1 055 kg et remorquant jusqu'à 1 500 kg, il dispose de deux choix de batteries (77 et 88 kWh) et une motorisation plus puissante (150 kW, 204 ch), pour une autonomie pouvant atteindre 542 km. Le temps de charge est de 8 heures en courant alternatif et se réduit à 43 minutes pour passer de 20 à 80 % en courant continu.

Au-dessus, l'eDelivery9 embarque la même motorisation, pour une autonomie plus réduite (jusqu'à 242 km), et se décline en quatre dimensions de caisse (deux longueurs, deux hauteurs), pour un volume utile et une charge utile pouvant atteindre respectivement 12,33 m³ et 1 350 kg. Il peut tracter jusqu'à 1 500 kg.



Maxus



Maxus

Enfin, le T90 EV est un pick-up double cabine deux roues motrices de 925 kg de charge utile offrant 1 t de capacité de remorquage. Sa batterie de 89 kWh lui procure jusqu'à 330 km d'autonomie et anime un moteur de 130 kW (177 ch). Le temps de charge est comparable aux autres véhicules de la marque. La caisse arrière affiche des dimensions de 1,485 x 1,51 m pour 53 cm de haut.

Volkswagen Nouvelle génération de Transporter



Volkswagen

Volkswagen lance une nouvelle génération de camionnettes Transporter. Celle-ci se distingue par un volume de chargement augmenté de 10 %, pour passer à 5,8 m³, dans sa version de base. Dans sa version surélevée et à empattement rallongé, le volume atteint 9 m³. En parallèle, la charge utile évolue également à la hausse, avec 130 kg supplémentaires (1,33 t), tout comme le poids maximal tractable, qui passe de 2,5 à 2,8 t.
Pour emporter ces charges, Volkswagen propose un large choix, avec trois motorisations diesel de 110, 150 et 170 ch. Elles sont associées à une boîte de vitesses manuelle à six rapports, ou en option (en standard sur le bloc 170 ch) une boîte automatique à huit rapports. Les motorisations 150 et 170 ch peuvent également bénéficier de la transmission intégrale 4Motion. Le constructeur allemand propose aussi une motorisation hybride rechargeable combinant une motorisation hybride cumulant 232 ch et une transmission automatique. Enfin, Volkswagen décline trois motorisations électriques de 100, 160 et 210 kW (136, 218 et 286 ch) sur les e-Transporter, alimentées par une batterie de 64 kWh, pour une autonomie de 337 km.

Volkswagen Le Caddy Cargo en motorisation hybride



Volkswagen

Volkswagen complète l'offre en motorisations sur la fourgonnette Caddy Cargo et Caddy Cargo Max (empattement long). Outre les motorisations diesel (2 l TDI, 102 et 122 ch) et essence (1,5 l TSI, 116 ch), le constructeur allemand propose désormais une motorisation hybride essence/électrique rechargeable. Grâce à sa batterie de 19,7 kWh, la motorisation électrique peut fonctionner seule (autonomie jusqu'à 122 km) ou en combinaison au moteur essence de 116 ch, atteignant une puissance cumulée de 150 ch et un couple de 350 Nm : il suffit au conducteur de choisir le mode souhaité sur l'écran tactile. Cette nouvelle motorisation se combine à une boîte de vitesses à double embrayage à six rapports.
Par ailleurs, pour la saison 2025, tous les Caddy Cargo accèdent de série au tableau de bord numérique, au volant multifonction (jusque-là l'apanage des modèles familiaux), au système d'affichage dynamique de la signalisation, au régulateur de vitesse, au système de gestion de la distance de stationnement et au détecteur de fatigue. Les déclinaisons Cargo disposent en outre de systèmes complémentaires comme des airbags latéraux et rideaux, une caméra multifonction, un indicateur de perte de pression des pneumatiques, le système d'aide au maintien dans la voie et le système d'aide au freinage avec détection des piétons et des cyclistes.

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// EPLEFPA DU MORVAN

58 À la croisée des chemins

Depuis début septembre, l'Eplefpa du Morvan a une nouvelle direction avec l'arrivée de Christelle Renault comme directrice de l'EPL et de Sonia Perrodin, directrice adjointe.



À droite, Christelle Renault, directrice de l'EPLEFPA du Morvan accompagnée, à gauche, par Sonia Perrodin, directrice-adjointe.

« Ce n'est pas un retour, mais bien une nouvelle arrivée » s'amuse Christelle Renault, 50 ans, concernant sa prise de poste comme directrice de l'EPL du Morvan et évoquant également celle de Sonia Perrodin, 53 ans, comme directrice adjointe. Pour comprendre cette subtilité, il est nécessaire de remonter en 1993.

1993

« En même temps que mes études de Lettres, en 1993, j'étais surveillante au LPA de Château (Place Notre-Dame) avant la construction du lycée actuel » détaille Christelle Renault. La même année, Sonia Perrodin prend le poste d'enseignante de zootechnie dans le même établissement : *« J'avais un CDD de remplacement pour le congé maternité de Mme Catherine Blin (figure bien connue du Legta, encore aujourd'hui) »*. Puis, après cette première expérience de travail en commun, elles se séparent. Sonia Perrodin stipule : *« une fois le contrat terminé, je suis retournée en Saône-et-Loire comme enseignante de mathématiques et sciences physiques au lycée de l'horticulture et du Paysage de Tournus (71) pour partir deux ans plus tard, en 1995 à l'EPL de Fontaines (71), comme professeur de zootechnie »*. De son côté, Christelle Renault, reste à Château-Chinon pendant 24 ans, comme maîtresse d'internat, professeur de français puis comme directrice adjointe de l'établissement, et ce jusqu'en 2017 : *« Une fois ces 24 années écoulées, j'avais besoin de changement »*. Elle intègre alors l'Institut Agro Sup Dijon et le Dispositif national d'appui aux établissements agricoles puis prend un poste de directrice adjointe dans l'EPL de… Fontaines ! Christelle et Sonia se retrouvent alors une fois de plus dans le même établissement. Christelle Renault pointe : *« quand Sonia a souhaité se diriger vers un poste de direction, je l'ai soutenue et accompagnée dans ses démarches »*. À ce moment-là, l'au revoir est proche selon toute vraisemblance… mais la vie en décide autrement. Christelle Renault détaille : *« l'opportunité de reprendre la direction de l'EPL du Morvan s'est présentée à moi ; je n'ai pas hésité, d'autant plus que j'avais déjà vendu le Morvan à Sonia »*. Cette dernière rajoute : *« C'est une volonté de ma part de trouver un établissement en lien direct avec l'environnement et le territoire qui l'entoure, et à mon sens le Legta de Château-Chinon regroupait cela »*. Ce n'est donc plus un adieu mais bien un nouveau départ en commun qui se profile alors. Christelle Renault et Sonia Perrodin insistent à l'unisson : *« nous étions très heureuses à Fontaines, mais nous devions trouver un nouveau défi à relever. Nous ne sommes plus les mêmes qu'à nos débuts à Château-Chinon en 1993 et nous espérons que notre expérience pourra servir ici »*.

Aujourd'hui pour demain

Ainsi, depuis septembre, elles (re, re, re) travaillent ensemble, avec une vision partagée de ce qu'est l'EPL entre valeurs humaines, respect des règles de vie en communauté ou encore de l'environnement et l'attachement au territoire. Christelle Renault développe : *« Tout est lié. On ne peut pas prodiguer un enseignement de qualité sans un climat scolaire positif, que ce soit pour les élèves et stagiaires adultes ou pour les équipes (pédagogiques et autres salariés). Ici, il y a une véritable envie de faire rayonner l'établissement dans son ensemble, via notamment la réussite et l'insertion des apprenants et cette envie se retrouve dans ce fort sentiment d'appartenance que l'on perçoit chez les différents personnels et qui est à mon sens une des particularités des établissements scolaires agricoles »*. Sonia Perrodin rajoute : *« ce n'est pas pour rien que l'enseignement agricole s'appelle l'Aventure du vivant… il y a des connexions inébranlables entre les valeurs humaines, celles de la ruralité et celles de l'environnement. On ne peut travailler l'un sans avoir une attention particulière pour l'autre. Cela reflète ce qu'est notre cœur de métier : enseigner à produire autrement avec un pied dans l'avenir puisque nous œuvrons aux côtés des jeunes »*. Christelle Renault complète : *« À mon sens, le lien inhérent entre les hommes et le territoire est l'essence même de l'ADN des établissements agricoles. Par découlement, ce lien se retrouve aussi au quotidien puisque cet établissement est un acteur direct de la vie du territoire, notamment au travers de son exploitation (les Pisciculture du Morvan), des différents partenariats que nous construisons mais aussi via le type de formations proposées en voie initiale ou en formation continue. En plus, nous disposons d'une grande souplesse pour réaliser nos missions ; obligatoire lorsque l'on traite de vivant et de relations humaines, car il faut savoir s'adapter »*. Si leurs chemins se recroisent pour parcourir une route commune, elles ont aussi une vision partagée de l'avenir comme le développe Sonia Perrodin pour le Legta : *« Nous avons une vision similaire et ce qui est intéressant (surtout pour moi dont c'est le premier poste de direction), c'est de réfléchir à l'échelle globale de l'établissement et d'offrir un espace d'échange à tous (professeurs et élèves) afin de déterminer un projet pédagogique inspirant. Ce travail se réalisera en collaboration avec eux, car sans cohésion rien ne peut être possible. Et tout ceci sera mis en place, avec toujours un respect des valeurs humaines, des valeurs de l'enseignement et des valeurs du territoire »*. Christelle Renault et Sonia Perrodin concluent : *« nous voulons simplement que chacun ait envie de venir dans l'établissement, et s'y sente bien »*.

Chloé Monget

// BPREA

21 Alors, ça bosse ?

La maison de l'agriculture de Bretenière accueille des stagiaires de BPREA. Nous en avons croisé deux, la semaine dernière.

Le Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA) est un diplôme qui prépare à l'installation en agriculture, il permet aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer la gestion d'une exploitation. La formation est dispensée comme chaque année à la maison de l'agriculture de Bretenière.

Théo Bizouard et Émilie Guilleminot, croisés le 5 novembre au petit matin à l'entrée de l'établissement, ont accepté de *« prendre cinq minutes »* pour évoquer leurs parcours et leurs motivations.

La jeune femme de 33 ans, qui habite à Vandenesse-en-Auxois, n'en était qu'à son deuxième jour de formation : *« J'ai été prise en cours de route car il y a eu deux désistements, j'étais en liste d'attente et c'est passé ! »*. Émilie Guilleminot envisage de s'installer à Créancey avec des chevaux et des ovins : *« j'ai anticipé mon arrivée dans le métier en rachetant le bâtiment de l'ancien centre d'élevage, situé au hameau de La Lochère. Si tout se déroule bien, dans l'idéal, je m'installerai dès la fin du BPREA »*. La Côte-d'orienne n'est pas issue du milieu agricole, mais a toujours aimé les animaux : *« j'en ai toujours eu, notamment des chevaux. Mon parcours est assez atypique car, jusqu'à présent, je vendais des pièces auto et de poids lourds à Dijon ! Suite à un licenciement économique dans mon ancienne entreprise, c'était l'occasion rêvée de me lancer. Je n'ai pas de diplôme agricole, alors je me suis inscrite en BPREA »*.

Théo Bizouard, qui habite à Foissy, n'est pas non plus du milieu agricole : *« Moi aussi, j'ai toujours aimé l'agriculture et je souhaite en faire mon métier. J'ai moi aussi envie de m'installer, prioritairement en bovins et en ovins, mes deux productions préférées. Je suis à la recherche d'une ferme qui se libère »*. Cet ancien apprenti de la MFR Auxois sud Morvan a entamé sa deuxième année de BPREA : *« ma formation dure plus longtemps que celle d'Émilie car je la fais par apprentissage. Je travaille en alternance au Gaec Belorgey Parfait à Mimeure, près d'Arnay-le-Duc. Il m'a manqué des points pour avoir mon bac : c'est pour cela que je dois enchaîner avec un BPREA ! Cette formation semble très bien adaptée à notre futur métier. Aujourd'hui par exemple, de la comptabilité est au programme. Nous montons notre projet personnel tout au long de la formation, c'est très formateur et très utile »*.

AG



Théo Bizouard et Émilie Guilleminot, deux futurs installés, poursuivront leur formation jusqu'en juin.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Recruter avec succès

• 18 novembre et 16 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Rédiger son DUER

• 28 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser boviclic dans son quotidien

28 novembre à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Produire ses arbres et arbustes

• 18 novembre

Afin de donner les clés de l'autonomie pour planter ou replanter des arbres et arbustes, la Chambre d'agriculture propose une demi-journée, en matinée.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Transmettre dans de bonnes conditions

• 19 et 26 novembre

Sur deux jours, à Nevers, toutes les étapes de la transmission seront précisées afin que les exploitants puissent transmettre leurs exploitations dans de bonnes conditions.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Communiquer et manager efficacement

• 6 et 13 décembre

Sur deux jours, à Nevers, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le MBTI ® (Le Myers Briggs Type Indicator). Pour mémoire ce dernier est une base pour aider à développer les compétences humaines dans de multiples domaines.

Plus d'infos : CA 58 – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Formation initiale Certiphyto Densa GC + viti

• 19 et 26 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Claire-Lise Lévêque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 08 28 08 07.

// MesParcelles : prise en main

• 21 et 28 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

// Repères pour gérer son exploitation et sa trésorerie

• Lundi 25 novembre

Formation en distanciel.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Améliorer ses sols grâce à la lifofer

• Jeudi 28 novembre

À Chablis.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sol et biosolutions à Bretenière

• Mercredi 21 novembre

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise son rendez-vous technique autour des thématiques du sol et des biosolutions au service de la transition agricole. Cet événement se tiendra à partir de 8h30 et toute la journée dans les locaux d'Agronov au 3, rue des Coulots, à Bretenière, près de Dijon. Au programme : Quelles sont les avancées depuis 2023 ? Quelles sont les opportunités et les enjeux actuels ? Comment les acteurs du domaine s'en saisissent ?

Inscriptions : https://www.b2match.com/e/agronov-sol-et-biosolutions-202

// Conférence sur la tuberculose bovine à Dijon

• Mercredi 26 novembre

Le Groupement de défense sanitaire (GDS- de la Côte-d'Or organise, en partenariat avec le Groupement technique vétérinaire (GTV) de Bourgogne-Franche-Comté, une conférence sur le thème *« Tuberculose bovine en élevage et interface avec la Faune sauvage : actualités scientifiques et sanitaires »*. Elle se tiendra à 14 heures dans l'amphi Raymond de l'Institut Agro Dijon, 26, boulevard du Docteur Petitjean, à Dijon.

Inscription avec le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScVxo3iqWjx-0ChVhS8BrC79hbE0ndY09uTY1Fup5a-coEAIFVg/viewform?usp=sf_link

// Rencontres techniques Terres Inovia à Dijon

• Mercredi 27 novembre

Terres Inovia organise ses Rencontres techniques à Dijon (21). L'événement se tiendra 9 heures à 16h30 à la Maison des Sciences de l'Homme, 6, espace Erasme (sur le campus universitaire), à Dijon. Au programme : protéger le colza, cultures de tournesol, actualités sur le soja et sur les légumineuses à graines, gestion des ombellifères dans les rotations avec les oléoprotéagineux, stockage des matières organiques dans les sols, et intérêts du chanvre.

www.terresinovia.fr

NIÈVRE

// Après-midi génétique charolaise

• Mercredi 20 novembre

Elva Novia - Groupe Connexyon promose une réunion propose une réunion génétique charolaise le mercredi 20 novembre à 14h00 à Saint-honoré-les-Bains (8, rue Henri Renaud). Celle-ci sera consacrée à la présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais 2024-2025 et du Vigivel par Pierre Dubois.

Contact : Bruno Becamel au 03 86 84 46 99, Pierre Guy au 03 86 30 20 84.

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour les dégâts de gibier : 26 novembre à 14 h à Verneuil (E.N. : Cédric Tranquard) ; pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret), pour les grandes cultures, le 5 décembre à 14 h à Tronsanges (E.N. : Cédric Benoist et Thibaut Perinet) ; pour l'élevage, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

YONNE

// Réunions d'information sur la transmission

• JDu 15 au 28 novembre

Le point accueil transmission de la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, en partenariat avec la MSA, cinq réunions d'information sur la cessation d'activité et la transmission (retraite, juridique, étapes, calendrier…). Elles se dérouleront en matinée, de 9 heures à 13 heures, pour quatre d'entre elles, et de 14 heures à 18 heures pour celle d'Avallon. Les dates : le 15 novembre, à la salle du Pigeonnier, à Saint-Sauveur-en-Puisaye ; le 18 novembre, à la Chambre d'agriculture d'Avallon ; le 20 novembre, à la Chambre d'agriculture d'Auxerre ; le 27 novembre, à la salle communale de Moulins-en-Tonnerrois ; et le 28 novembre, à la MFR de Gron.

Contact : Marc Abonnet, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 21 95.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 256 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,05	4,26	4,11	
		300-350	4,10	4,24	4,17	+ 0,01
		350-400	4,09	4,27	4,15	+ 0,01
		400-450	4,04	4,17	4,09	- 0,03
		450-500	3,98	4,04	4,02	- 0,01
F	U	250-300	4,26	4,26	4,26	
		300-350	4,18	4,19	4,18	+ 0,02
		350-400	4,19	4,19	4,19	+ 0,07

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 45 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	4,09	4,09	4,09	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 258 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,83	4,05	3,91	
		- 5 ans	3,4	3,66	3,51	0,09
	U	24 à 36 mois	3,16	3,83	3,35	0,09
		- 5 ans	2,87	3,44	3,05	-0,06
		5 à 10 ans	2,86	3,26	2,95	=
		+ 10 ans	2,7	2,93	2,79	0,04
	R	- 5 ans	2,7	2,87	2,8	
		5 à 10 ans	2,59	2,86	2,75	0,01
		+ 10 ans	2,42	2,69	2,59	0,01
	O	+ 10 ans	2,26	2,42	2,35	

OBSERVATIONS

Effectif global : 559 - Taux de vente : 98 %

L'offre demeure faible dans toutes les catégories tandis que les acheteurs sont de plus en plus nombreux : ce qui traduit les difficultés pour les engraisseurs et les commerçants à s'approvisionner en bétail.

Broutards / Laitonnes : L'activité commerciale reste soutenue par le décalage offre / demande qui est bénéfique aux vendeurs. Les cours sont facilements maintenus.

Vaches / Génisses de 30 Mois : Peu d'offre également pour la saison. La demande est également forte dans tous sujets à l'exception des animaux trop vieux avec très peu de préparation. Vente soutenue et fluide avec des cours reconduits

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant)

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/11/2024

Effectif : 169

Broutards :	(295 - 390 kg)	1180 - 1560	3,97 - 4,22
Broutards :	(410 - 445 kg)	1680 - 1830	4,06 - 4,11
Laitonnes :	(295 - 410 kg)	1130 - 1620	3,83 - 3,95
Génisses 24 - 36 mois :	(455 - 720 kg)	1400 - 2320	3,08 - 3,23
Vaches :		1700 - 2400	

Présentation de bonne qualité en broutards. Placement rapide et global à des tarifs très fermes. Peu d'apports en femelles malgré une bonne valorisation des animaux présentés.

En vaches, les sujets jeunes et de bonne conformation voient leurs tarifs maintenus. Baisse des cours en vaches ordinaires ou âgées

Divers

Broutards Limousins et croisés	(345 - 395 kg)	1550 - 1690	3,89 - 4,47
Broutards Limousines et croisées	(405 - 465 kg)	680 - 1990	3,73 - 4,30

Vente active en mâles à des cours en progression. Un seul lot invendu.

Bovins gras : 6

Génisses de viande : 5,45 € à 5,65 € kg de viande.

Demande plus calme en bêtes grasses.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,20	4,24	4,22	+ 0,14
		300-350	4,29	4,31	4,31	
		350-400	4,00	4,00	4,00	
		400-450	4,07	4,07	4,07	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 - 36 mois	3,04	3,24	3,11	
		- 5 ans	2,96	3,03	3,00	
		5 à 10 ans	2,77	3,00	2,88	- 0,01
		+ 10 ans	2,69	2,74	2,72	

OBSERVATIONS

Effectif global : 147 - Taux de vente : 98 %

Broutards : cours reconduits, beaucoup plus d'animaux exportable en présentation. La baisse de volume engendrée par le protocole vaccinale FCO 3 et MHE semble se terminer et les premiers animaux valablement vaccinés font leur apparition.

Vaches - Génisses : la qualité des animaux présentés se rapproche de la finition, les animaux se vendent plus rapidement a des cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 706 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,66	5,32	5,02	+ 0,45
		de 38 à 44 kg	4,56	5,28	4,89	+ 0,28
		de 44 à 50 kg	4,35	5,12	4,68	+ 0,16
		+ de 50 kg	4,02	4,44	4,24	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	4,47	4,68	4,54	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 135 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,79	1,84	1,80	
		+ de 60 kg	1,68	1,91	1,81	- 0,01
	R	+ de 60 kg	1,46	1,85	1,74	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS — *Effectif : 3 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	44	46	46	

OBSERVATIONS

Effectif global : 848 - Taux de vente : 100 % Vente rapide et totale

Agneaux : L'offre est un peu plus importante cette semaine et de bonne qualité, mais les volumes sont toutefois inférieurs aux années précédentes comme sur l'ensemble du territoire national, et sont bien loin de couvrir les besoins. Résultats : les cours poursuivent leur ascension avec une nette hausse constatée.

Brebis : Davantage d'offre également cette semaine mais de qualité plus ordinaire. Les cours sont reconduits.

Prochain marché : Attention mercredi 13 novembre (pesée 5h30 et vente 8 h 00) .

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/11/2024

Effectif : 111

Agneaux:	166 - 221	(3,80 - 4,88)

Apports de bonne qualité en agneaux entrainant une vente rapide et globale à des tarifs plus fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 502 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,46	5,57	5,28	+ 0,39
		de 38 à 44 kg	4,82	5,69	5,23	+ 0,18

Agneaux: une nouvelle hausse est a prendre en compte cette semaine, vente rapide.

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 165 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,70	2,23	1,92	- 0,08

Brebis : cours reconduits

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 38 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	94	68	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 717 - Taux de vente : 100 %



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Nov 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermé des prix en jeunes bovins, offre réduite en femelles avec une pression à la baisse intolérable !

Bovins maigres : le marché reste dynamique et les cours sont facilement reconduits.
Les femelles sont très recherchées.

POLITIQUES

Coté Europe, les auditions des futurs commissaires européens se sont poursuivies la semaine passée. Christophe Hansen peut enfiler son costume de commissaire de l'Agriculture. A ce stade seule la candidature du commissaire désigné à la Santé et au Bien-être animal, le Hongrois Oliver Varhélyi est contesté du fait de ses positions conservatrices, malgré la bonne connaissance des dossiers sur ces sujets. Enfin Jessika Roswall, nommée commissaire à l'Environnement devrait prendre ses fonctions en décembre malgré son audition ratée.

SANITAIRE

La ministre de l'Agriculture lancera des « Assises du sanitaires » en janvier 2025. La prévention et notamment la question des vaccins seront travaillés avec les vétérinaires, les chercheurs, les GDS, les services du ministère et les professionnels pour « déterminer ensemble une stratégie efficace ». La ministre déplore notre manque d'autonomie concernant la production de vaccin. Par ailleurs, les parlementaires de tous bords réclament une refonte de la politique sanitaire dans un contexte de progression de la FCO 12 au Pays-Bas et FCO 1 en Espagne.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale avait lancé, au printemps dernier, une mission d'évaluation de la loi EGALIM 2, dans le cadre de laquelle la FNB était auditionnée. Après l'interruption des travaux à la suite de la dissolution de l'Assemblée, la mission a été relancée au mois de septembre. Elle est désormais rapportée par les députés Julien DIVE (LR), Mathilde HIGNET (LFI-NUPES), Harold HUWART (LIOT) et Richard RAMOS (MODEM). Pour mémoire, la FNB avait partagé plusieurs pistes d'évolution dont l'obligation d'utiliser l'indicateur de référence des coûts de production (indicateur de prix de revient interprofessionnel), le soutien effectif du médiateur des relations commerciales dans l'application de la loi, ou encore, le chiffrage et la précision de la notion de « délai raisonnable » de réponse au contrat proposé par les producteurs.

FAIT DE LA SEMAINE

Suite à l'évaluation des pertes directes liées à la FCO, Annie Genevard a annoncé devant les sénateurs que le fonds d'urgence permettra d'indemniser les éleveurs touchés par la FCO 3 et la FCO 8. Par ailleurs, la ministre a aussi annoncé que 2 millions de doses de vaccins BULTAVO 3 contre la FCO-3 ont été commandées. Les doses de Bluevac mises à disposition gratuitement par l'Etat permettront de vacciner les bovins de la zone vaccinale étendue désormais à toute la France.

FOCUS

Le gouvernement a rendu public des orientations pour la PPE-3, actualisation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, qui définit les grands objectifs de la France dans ce domaine. Elle est en consultation publique d'ici à mi-décembre.
L'un des enjeux pour le secteur de l'élevage bovin viande est de voir quels objectifs et moyens seraient mobilisés pour le photovoltaïque sur toitures des bâtiments des exploitations. Un levier utile pour les éleveurs et pour la part d'énergies renouvelables en France.

CHIFFRE A RETENIR

99 000 t

C'est le volume de viandes bovines du Mercosur qui bénéficierait de droits de douanes réduits avec la signature de l'accord.
Ces viandes ne sont pourtant soumises à aucune des contraintes de production qui s'appliquent en Europe ! Elles sont issues d'animaux élevés en feedlots, dopés aux antibiotiques, et l'absence d'hormones n'est même pas garanti ! Cet accord doit être stoppé! Mobilisez-vous le 18 novembre !

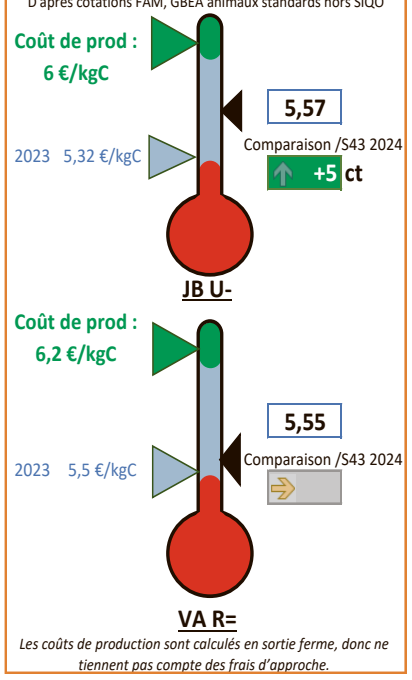
EN REGION

Plus d'une trentaine d'éleveurs étaient réunis mardi dernier à l'occasion d'une réunion de la section bovine du Bas-Rhin. Ce fut l'occasion d'un échange avec Guillaume Gauthier venu présenter les priorités et travaux de la FNB. La discussion a porté sur la conjoncture, les accords de libre-échange, et bien sur les enjeux sanitaires. L'occasion aussi de noter les spécificités du 67, riche de sa polyculture-élevage avec une belle dynamique d'engraissement.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

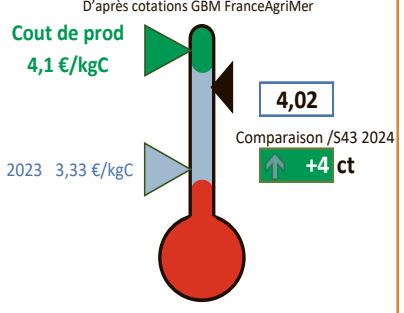
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

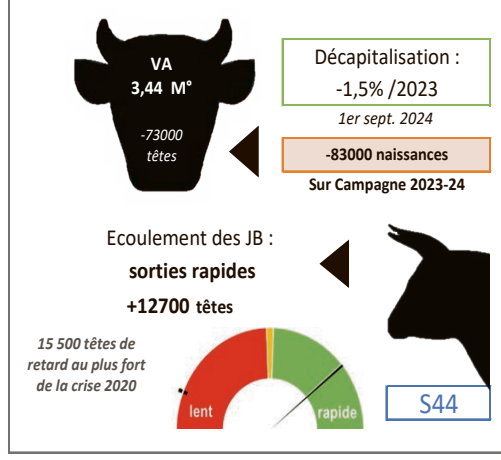
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



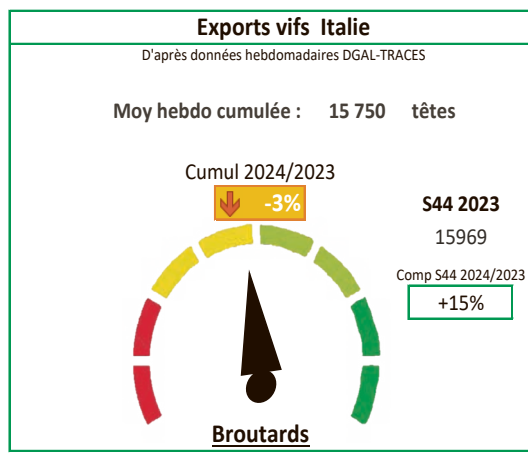
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



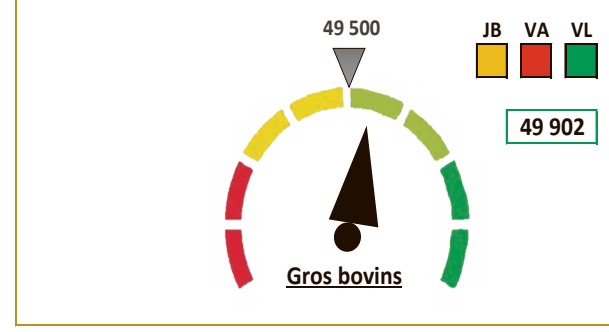
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 45

du 04 au 08 novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : le marché est stable et régulier. Pour l'export, les animaux vaccinés sont recherchés et le fossé tarifaire se creuse entre les animaux vaccinés et testé et ceux qui ne le sont pas. Les cours sont reconduits dans l'ensemble. En femelles, les sujets vaccinés sont recherchés également à des cours fermes à haussiers. L'ambiance commerciale est bonne. L'offre ne couvre pas la demande.

Gros bovins maigres : la demande demeure présente et les animaux jeunes et en état se valorisent bien et s'achètent facilement. Pour les sujets maigres et âgés le commerce n'est pas dynamique et la vente est sélective.

Boucherie : l'offre est réduite avec une demande stable. La baisse de tarifs n'est pas d'actualité cette semaine, les cours sont reconduits et sur certains marchés gagnent quelques centimes.

Veaux : c'est un commerce plus facile et actif cette semaine. Les cours sont à la hausse pour toutes les races et toutes les catégories.

Ovins : en agneaux, les apports ne sont toujours pas là pour répondre à la demande. Le commerce est actif et les cours sont à la hausse. En Agnelets, pas assez d'effectifs pour coter. En brebis, la demande est stable et les cours sont facilement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 25 89

42 - Vends tracteur Fiat 65-66 avec chargeur, 2 roues motrices, bon état, pneus neufs, 8 500 euros.
✆ 06 28 30 60 50

69 - Recherche tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir De 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Récolte

38 - Vends groupeur de bottes moyenne densité marque P Renaud Vierzon largeur intérieure 2 mètres.
✆ 06 60 30 08 60

42 - Vends foin en bottes rondes, maïs épis.
✆ 06 12 51 35 15 ou 06 87 62 47 93

71 - Vends bon foin récolte 2024, bottes rondes 120x120, 80 €/tonne. Saint-Julien-de-Trivy.
✆ 06 79 53 78 06

Divers

01 - Vends andaineur Kuhn 4321 année 2005 prix 3800 euros HT ; faucheuse Lely Splendimo 280 année 2009 prix 4000 euros HT en bon état.
✆ 06 75 97 33 30

07 - Vds caisses grises + pallox suivants stocks disponibles.
✆ bernard.habauzit@orange.fr
daniel.vernol@orange.fr

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÈRÉE ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succès comme asséchant naturel pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

26 - Vends tracteur NH T 4030 Fruitier, 2010, 2834 heures, 78cv, relevage, avant, TBE. Atomiseur Nicolas Air One, 1500 l, 2017, contrôle OK, TBE. Pulvérisateur Berthoud Alto, 600 litres,2011, contrôle, OK, TBE.
✆ 06-80-05-05-36

39 - Vends cse cess., 1 camion Mercedez cityliner 9,5 t, caisse bétail. 5 m, hayon AR,, CT ok, TBE, 1 distrib. engrais Amazone, 2.500 l, pesage type profis SBS, 1 fauch. Fendt repliage latérale, 3670TLX, 1 girofaneur Kuhn 5801, 1 remorq. de camion PTC 17 t 440, 7,20x2,50, 1 godet Emily distributeur AR tracteur droite, télescopique gauche.
✆ 06 82 11 31 15

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560 parfait état, abreuvoir chauffant, cornadis.
✆ 06 84 21 69 15

71 - Vends lot d'abreuvoirs à palette bovin et ovin, broyeur céréale sur coffre.
✆ 06 86 66 47 75

74 - 2 chaînes à neige pour tracteur, dim. 16.9 R34.
✆ 06 73 27 07 44

84 - Vends tracteur Claas Nexos210 VI, Renault 55.14,Same 90.3, broyeur à pales, désherbeur Tecnoma,400l porté, intercep, semoir, soc, vigneronne, sécateur électrique Electrocoup.
✆ 06 11 75 71 56

38 - Matériel agricole : tracteur Zetor 4511 1969 - Valpadana 4RM 250 1972 - les deux avec carte grise - état de marche - à restaurer - Remorque - godet - Fendeuse a vis.
✆ 06 08 60 22 71

89 - Vends plateau à paille Moret, 7 mètres avec échelle, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vends presse Massey 1640, bottes 120x120. Epandeur 5 T. Benne Man 5 T. Brabant 4 fers Lemken. Broyeur Kuhn 3 m. Tracteur Massey 28 CV. (4602)
✆ 06 49 73 55 94

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS


AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

Elevage

18 - Vends cornadis 6 m, 5 m et 4 m ; auges de 6 m ; silo aliments, 17 m3, Rousseau.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Vends fourragère 6m 2.40m pneus routier - Silos tôles 3m 1.80 m de diamètre.
✆ 06 86 16 20 64

38 - Cède cause arrêt activité : chaines au sol Big Dutchman 400m de mangeoires anti gaspi ; chaine + ventilation Bekoto ; radiant systel Sol'air 5000 + Divers.
✆ 06 80 92 49 05

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends camion bétaillère 3T5 Iveco 292 000 kms, année 2005.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vends maïs épis de qualité.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, bottes cubiques et luzerne 2e et 3e coupe. Possibilité de livraison.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Donne foin, bottes de 160.
✆ 06 14 40 22 10

26 - Vends foin balles rondes 2023 bonne qualité 27 euros HT. Vends semoir Nodet 13 rangs 700 euros.
✆ 06 37 17 95 24

58 - Vends 80 bottes de foin 120 x 90 x 2 m 20, bonne qualité. (4501)
✆ 06 10 73 68 64

Terrain

26 - Vends 6 ha de terres en AOC Crozes Hermitage. Contact par mail: contact@agriculture-dromoise.fr
✆contact@agriculture-dromoise.fr

Emploi

Offre

01 - Située dans le département de L'Ain, à Cerdon, au cœur de l'AOP Bugey, notre exploitation de 6 ha recherche un ouvrier viticole. Directement rattaché au gérant de l'exploitation, vous participerez aux divers travaux de la vigne ainsi qu'aux travaux de cave de manière ponctuelle. Une formation et une expérience en viticulture seraient un plus. Permis B indispensable. Offre à pourvoir en CDI. Temps de travail : 35 heures du lundi au vendredi sauf période de vendanges. Salaire : selon compétences. Date d'embauche : 02/01/2025
✆ 06 88 90 75 07

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue
TOTAL

PETITES ANNONCES

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89)
et de Ménétreux-le-Pitois (21)

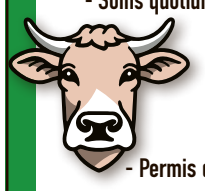
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

71 - Elevage bovin région Charolles recherche ouvrier agricole période hivernale, si pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 07 75 81 61

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Cichy
Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

57 - Philippe Boyaux vous propose de tondre vos brebis, travail rapide et soigné.
✆ 06 12 52 39 75

Animaux

Bovin

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans corne.
✆ 06 77 19 11 44

01 - Vends repro mâles Limousin 1 an HBL IA ou non TGS.
✆ 06 42 39 82 81

15 - AV 8 génisses salers de 18m et un taureau salers de 2 ans.
✆ 06 83 11 63 33

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. Earl Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Vends reproducteurs charolais de 18 mois ; veaux de l'année, ind. IBR. Très bonnes origines. Earl Bedu, 18300 Sury-en-Vaux.
✆ 06 84 04 16 52
ou 06 87 31 40 33

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. Earl Colmont. (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Cause cessation, à vendre 8 Salers 30 mois pleines + une croisée pleine. 8 Salers 18 mois et une croisée. 5 VA charolaises pleines, 2 laitonnes et 3 broutards. (4601)
✆ 06 62 11 09 65 HR

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL pères qualifiés.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends génisse jersiaise de 7 mois.
✆ 06 33 74 34 36

71 - Vends taureaux HBC prêts à saillir, viande et gabarit. Gaec Goulliard. (4303)
✆ 06.74.09.49.89

71 - Élev. limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, très calme, livr.
✆ 06 32 94 28 46

88 - Recherche génisses et mâles castrés 8 à 18 mois race Charolais ou Lim. agri bio.
✆ 06 08 61 13 46

Caprin

74 - Vends 10 chèvres pleines MB février, indemnes CAEV, moy. troupeau 1000 kg, inscrit Capgen.
✆ 06 70 65 99 06

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Des professionnels à votre service



BECKER Frères ARRIVAGE
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - A saisir 4 chiots (2 mâles 2 femelles) Basset Fauve de Bretagne 3 mois parents LOF mère 250268780274579.
✆ 06 84 11 95 33

Regardez-nous sur YouTube

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EJM GESTION
SAS au capital de 14 805 100 €
Siège social :
PARC TECHNOLOGIQUE
4 AVENUE JEAN BERTIN
21000 Dijon
953 415 387 RCS de Dijon

Le 01/09/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 107 rue Vendôme 69006 Lyon, à compter du 01/09/2024.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Lyon
AL24016061

NON DISSOLUTION

LES VIGNES DE JEANNE
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social
2 rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
900 085 192 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente
AL24016071

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MIJO, Société Civile Immobilière au capital de 1000 €
Ancien siège social : 42 rue de la Cras – 21560 ARC-SUR-TILLE
Nouveau siège social : 18 chemin des Grandes Vignes – 57160 SCY-CHAZELLES
803327279 RCS DIJON
Aux termes d'une AG extraordinaire du 28/08/2024, les associés ont décidés à compter du 1er septembre 2024 de transférer le siège social situé au 42 rue de la Cras d'ARC-SUR-TILLE (21560) au 18 chemin des Grandes Vignes de SCY-CHAZELLES (57160), et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL24016231

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

2170
Société par actions simplifiée
Au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29/03/2024, il résulte que la Société BETON TRAVAUX, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 27 996 544 euros, dont le siège social est situé lieudit Les Trois Vallons - 4 rue Aristide Berges - 38080 L'ISLE-D'ABEAU, immatriculée au sous le numéro 070 503 198 R.C.S. VIENNE, a été nommée Directrice Générale à compter du 29/03/2024, pour une durée indéterminée.
POUR AVIS - La Présidente
AL24016143

NON DISSOLUTION

S2G Transactions
SARL Au capital de 24 000 €
Siège social
27 rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
801.430.331 RCS DIJON

L'AGE du 15/10/24 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du code du commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.
RCS DIJON
AL24016167

CHANGEMENT DE GÉRANT

ESPACE EN PLUS
SARL au capital de 185 000 €
Siège social : 15 rue en Rosey
21850 ST APOLLINAIRE
512 589 433 RCS DIJON

Selon décisions unanimes des associés du 27/06/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET intervenu le 31/05/2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet –21000 DIJON, pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance
AL24016176

CHANGEMENT DE GÉRANT

SAINT BARTH
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Boulevard des Clomiers
21000 DIJON
392 856 571 RCS DIJON

Aux termes de l'AGM du 27/06/2024, les associés ont pris acte du décès de M.Claude ESTIVALET et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet - 21000 DIJON, pour une durée illimitée.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Claude ESTIVALET a été supprimé sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Louis ESTIVALET.
AL24016179

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VL-COOK
SAS
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 9 Place JOLYOT DE CREBILLON,
21220 BROCHON.
812225605 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 6 novembre2024, l'associé unique a décidé, à compter du 6 novembre 2024, de transférer le siège social à 3 rue de Lavaut, 21220 Brochon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
AL24016198

NON DISSOLUTION

SP SERVICE PROPRETÉ
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 28 Rue des Tournesols
21110IZEURE
921 145 322 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2024,l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance
AL24016223

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

SADIGH CONSEIL
SAS au capital de 24 321 euros
Siège social : 18 impasse Cardinal Petit de Julleville 21000 DIJON
RCS Dijon 917 420 960

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Dijon (21) en date du 23 octobre 2024, la SELARL AJRS, représentée par Maître Marlène LOISEAU, 13 rue Montigny - 21000 DIJON, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SAS SADIGH CONSEIL, 18 impasse Cardinal Petit de Julleville 21000 DIJON (RCS DIJON), avec pour mission, notamment, d'assurer la gestion de la société et accomplir tous les actes nécessaires et urgents liés au maintien et au bon fonctionnement de la société.
Pour avis.
AL24016236

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

QUANTOOM
SAS au capital de 489 908 euros
Siège social : 18 impasse Cardinal Petit de Julleville 21000 DIJON
RCS Dijon 917 599 441

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Dijon (21) en date du 23 octobre 2024, la SELARL AJRS, représentée par Maître Marlène LOISEAU, 13 rue Montigny – 21000 DIJON, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SAS QUANTOOM 18 Impasse Cardinal Petit de Julleville - 21000 DIJON (RCS DIJON 917 599 441), avec pour mission, notamment, d'assurer la gestion de la société et accomplir tous les actes nécessaires et urgents liés au maintien et au bon fonctionnement de la société.
Pour avis
AL24016237

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUBERGE DU CROT MARC
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
porté à 25 000,00 euros
Siège social : RN6 21530 ROUVRAY
480 050 756 RCS DIJON

Aux termes des Assemblées Générales Extraordinaires des associés du 30 septembre 2024 et du 08 novembre 2024, le capital social a été réduit de 25 000,00 euros pour le ramener de 50 000 euros à 25 000,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social reste fixé à la somme de cinquante mille euros (50 000 euros).
Il est divisé en 500 actions entièrement libérées.
Toutes les actions sont de même catégorie.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25 000 euros), il est divisé en 250 actions entièrement libérées.
Toutes les actions sont de même catégorie.
L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 08 novembre 2024, a décidé également :
- de supprimer le nom commercial « ICI M'AIME » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de transférer le siège social du RN6 21530 ROUVRAY au 19 Rue de la Mairie 03230 LA CHAPELLE AUX CHASSES, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer M. Olivier LARGY, demeurant 19 Rue de la Mairie 03230 LA CHAPELLE AUX CHASSES, en qualité de Président, en remplacement de M. Christophe BERTHELON, démissionnaire
- de ne pas remplacer le Directeur Général, M. Olivier LARGY, démissionnaire du fait de son nouveau mandat de Président.
POUR AVIS
Le Président
AL24016244

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

V.P.
SARL en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège : 16 Rue Hombeline
21121 FONTAINE LES DIJON
479 172 900 RCS DIJON

L'AG du 5 novembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Valérie PINARD de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur
AL24016216

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 08/11/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (départements SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meursault : Loué, Objectif : maintien du fermier – vigne AOC Meursault 1er Cru – Urbanisme : Zone AVP du PLU 21 a 72 ca 'LES CRAS' : AN-0070
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **02/12/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.
AL24016224

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 septembre 2024, à TROIS VEVRES.
Dénomination : ENTREPRISE MORNAY.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 10 Route de la Machine, 58260 Trois Vevres.
Objet : Traitement et revêtement des métaux.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros divisé en 500 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés.Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts des associés disposant du droit de vote.Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
A été nommé : Président : Monsieur Franck MORNAY, demeurant 10 Route de la Machine 58260 Trois Vevres.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis
Le Président
AL24015935

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 4/11/2024, il a été constitué une société à responsabilité unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PHARMACIE DU CLOS DE POUILLY
Siège social : 25 Place Granville - 21000 DIJON
Objet social : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de son ou ses associés ou certains d'entre eux, avec ou sans laboratoire d'analyses. La création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toute activités accessoires autorisées.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS DE DIJON.
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Soline THEVENOT, demeurant 8 Rue Gabriel Peignot - 21000 DIJON, assure la gérance.
Pour avis
La Gérance
AL24016149

BELLES PIERRES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue des Gravières
21200 MONTAGNY LES BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTAGNY-LES-BEAUNE du 29 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BELLES PIERRES
Siège : 4 rue des Gravières, 21200 MONTAGNY LES BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : exploitation maison d'hôte et gîte
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Camille DERATS, demeurant 37 rue Notre Dame de Nazareth à PARIS (75003),
Directeur général : Monsieur Rayan TAQI, demeurant 37 rue Notre Dame de Nazareth à PARIS (75003).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis,Le Président
AL24016184

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21000) du 5 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : LE HAUT DU SEC,
Siège : 2 Rue Luce Villiard – 21000 DIJON,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,
Objet : la location de tous biens immobiliers,propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en locationau profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle , location de locaux commerciaux ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,commercial ou industriel ; l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente; l'activité de marchand de biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Séverine QUARRÉ demeurant 2 Rue Luce Villiard – 21000 DIJON,
Directeur Général : Monsieur Francis QUARRÉ demeurant 2 Rue Luce Villiard – 21000 DIJON,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
AL24016227

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATH RENOV'
Société par actions simplifiée
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : 2ter, rue Charles Roy
58000 Nevers
R.C.S. NEVERS 923 587 919

Par décisions du 16.10.2024, l'Associé Unique a décidé le transfert du siège social à :
Les Belles Barbes, local B1 – 58180 Marzy, à compter du du même jour.
Pour avis
AL24016051

MODIFICATION CAPITAL

Aux termes de l'AGE en date du 23/10/2024 de la SAS DES 9 PILIERS, au capital de 99 €, siège social : 26 rue des 9 Piliers, 58000 NEVERS, RCS NEVERS 921088704.
Conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, Le Président, Philippe RAULLINE
AL24016135

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'AGRICOLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 866 000 euros
porté à 580 220 euros
Siège social : 10, Place Carnot
58000 NEVERS
530 717 867 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 03/10/2024 et des décisions du Président du04/11/2024, il résulte que :- le capital social a été réduit de 285 780 euros pour le ramener de 866 000 euros à 580 220 euros par voie de rachat et d'annulation de 28 578 actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention: Le capital social est fixé à huit-cent-soixante-six mille euros(866 000 €).
Nouvelle mention: Le capital social est fixé à cinq-cent-quatre-vingt-milledeux-cent-vingt euros (580 220 €).
La société FT PRESTATIONS, SARL dont le siège est 10 place Carnot 58000 NEVERS, RCS NEVERS 829 130 186, a été nommée Présidente à compter du 04/11/2024 et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société en remplacement de M.Jean-Pierre THIBAULT, Président démissionnaire,
Monsieur Jean-Pierre THIBAULT demeurant 77 et 77 bis rue des Chauvelles 58000 NEVERS, a été nommé Directeur Général à compter du 04/11/2024 et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société, en remplacement de la société FTPRESTATIONS, Directrice Générale démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président
AL24016158

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS TEKNODENTAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000,00 €
Siège social : 4, rue Jean Desveaux
58000 NEVERS
RCS NEVERS 949 536 668

Aux termes de l'AGE en date du 25/10/2024, les associés ont pris acte de la démission M. Ali SAHINOGLU, demeurant 10, rue du Maréchal Lyautey, de ses fonctions de Président et de sa nomination aux fonctions de Directeur Général ; et de la démission de Madame Suzan SAHINOGLU, demeurant 10, rue du Maréchal Lyautey, de ses fonctions de Directrice Générale et de sa nomination aux fonctions de Présidente. Les articles 32 et 33 des statuts ont été modifiés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la présidence.
AL24016159

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MAS DOYEN SCI
Au capital de 400 000 €
Siège social 23 avenue Charles Lomont
80300 ALBERT
482 993 730 RCS Amiens

Par délibération en date du 30/08/2024 des Associés, il a été décidé, à compter du 30/08/2024, de transférer le siège social au Lieu-dit Vary 58240 LANGERON.
Gérant M. DOYEN Philippe demeurant 23 avenue Charles Lomont 80300 ALBERT, Gérant Mme DOYEN Sabine demeurant Lieu-dit Vary 58240 LANGERON.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nevers.
AL24016168

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CADET ROUSSEL
Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 2, Avenue Saint Just - 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 4 bis, rue Soufflot - 89000 AUXERRE
835 372 988 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 24/10/2024, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de NEVERS (58) - 2, Avenue Saint Just à AUXERRE (89) - 4 bis, rue Soufflot, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL24016188

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JM2B PIZZAS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 1111 rue du Docteur Faucher
(après renumérotation de la voirie anc. 73 rue du docteur Faucher)
58320 POUGUES-LES-EAUX
828 360 818 RCS NEVERS

Le 14.10.2024 les associés ont décidés le transfert du siège social :
Mention caduque : 73 rue du Docteur Faucher, 58320 Pougues-les-Eaux
Mention nouvelle : 44 route de Nevers, 58130 Saint-Martin-d'Heuille.
Pour avis.
AL24016215

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SPFPL EUGENIE MARTIN
Société de participation financière de profession libérale de pharmacien d'officine par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 rue des Forges
58800 CORBIGNY
883 209 363 RCS NEVERS

ASSP du 04/11/2024, l'Associée Unique de la SPFPL EUGENIE MARTIN, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 27 rue des Forges, 58800 CORBIGNY au 26 avenue du Champ de Foire, 58800 CORBIGNY à compter du 04/11/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
RCS NEVERS
AL24016226

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

TAXI CAROLA
SAS au capital de 1 500 €
Siège social : 20, Rue des Sablons – 58000 NEVERS
803 113 612 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 31/10/2024, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du 01/11/2024 Mme Marie CAROLA dt à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons aux fonctions de Directeur Général.
AL24016234

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL BOISVERT IMMOBILIER
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 31, rue de Nièvre – 58000 NEVERS
903 752 848 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 08/11/2024 les associées ont pris acte de la démission de Mme Cindy PERRIN de ses fonctions de co-gérante de la société à compter du même jour.
AL24016241

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 21 octobre 2024, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SARL BRASSERIE LA PAUSE, dont le siège est à NEVERS (58000) 12 Place Guy Coquille, identifiée au SIREN sous le numéro 402651681 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A : La COMMUNE DE NEVERS, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de la Nièvre, dont l'adresse est à NEVERS CEDEX (58020), 1 place de l'Hôtel de Ville BP 816, identifiée au SIREN sous le numéro 215801945 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Désignation du fonds: fonds de commerce de bar, restaurant, préparation de plats à emporter, brasserie, sis à NEVERS (58000), 10 Place Guy Coquille, connu sous le nom commercial «BRASSERIE LA PAUSE».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, à l'Office Notarial, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
AL24016169

PHARMACIE DE L'ANGUISON
Société d'exercice libéral
Par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Porté à 40 000 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : Place de l'Eglise
58800 CORBIGNY
445 382 310 RCS NEVERS
Et
PHARMACIE SAINT LOUIS
Société d'exercice libéral
Par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 27 rue des Forges
58800 CORBIGNY
809 546 369 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

ASSP du **04/11/2024,** la Présidente de la société PHARMACIE DE L'ANGUISON a, conformément à l'AGE du 09/08/2024 :
Approuvé définitivement le projet de fusion en date du 24/07/2024 de la société PHARMACIE SAINT LOUIS, par la société PHARMACIE DE L'ANGUISON, apport fusion rémunéré par augmentation du capital de la PHARMACIE DE L'ANGUISON de 32 000 € pour le porter de 8 000 € à 40 000 €, par création de 3 200 actions nouvelles de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société PHARMACIE DE L'ANGUISON à raison de 4 actions de la société PHARMACIE DE L'ANGUISON pour 1 action de la société PHARMACIE SAINT LOUIS.
Ancien capital : 8 000 €
Nouveau capital : 40 000 €
Les articles 6 - Apports et 7 - Capital ont été modifiés en conséquence.
Constaté la réalisation définitive de la fusion le 04/11/2024, avec un effet rétroactif fiscalement et comptablement au 01/04/2024.
Constaté la dissolution sans liquidation de la société PHARMACIE SAINT LOUIS, société absorbée.
NM à compter du 04/11/2024
Dénomination sociale : PHARMACIE DU PAYS CORBIGEOIS
Capital : 40 000 €
Siège social : 26 avenue du Champ de Foire, 58800 CORBIGNY
Nomination de Mme Eugénie MARTIN, demeurant 27 rue des Forges, 58800 CORBIGNY, en qualité de Directrice Générale.
AL24016228

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHERAMY Notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, le 4 novembre 2024,Monsieur Patrick René Joseph CHÂTEAU né à NEVERS (58000) le 18 juillet1966, et Madame Laurence Danielle KAZUBEK, née à NEVERS (58000) le 17 janvier 1967,ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3,rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire
AL24016170

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT

ANNONCES LÉGALES

Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS

En application des art L.331-19 et suivants du Code Forestier - Avis est donné de la vente indissociable des parcelles boisées suivantes : Commune de GACOGNE (58140) - Section C n° 539-Le Defand-2a 90ca, C n°540-Le Defand-27a 10ca, C n° 633-Bois de la Couat-42a 90ca et C n°813-Champs de la Couat-40a40ca.
La vente aura lieu moyennant le prix de 2.900 €, payable comptant lors de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de la propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, les biens étant libres de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés,tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de GACOGNE (58140), pour faire connaître à la SCP KOWAL & DIAS-SOUVANT, notaires à CORBIGNY(58800) - 22 avenue du champ de foire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenues dans les présentes.
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien et se réserve le droit de retirer le bien de la vente.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le code rural et de la pêche maritime ou par le code de l'urbanisme.

AL24016194

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : D.P. JEUX
Forme : Société Civile
Capital social : 777 495 euros
Siège social : 48 rue Verte, 58660 COULANGES LES NEVERS 399 409 762 RCS NEVERS
Le 25 octobre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société à compter de ce jour, avec effet fiscal rétroactif au1er janvier 2024.Les pouvoirs les plus étendus ont été conférés à Monsieur Vincent PIETTE, représentant de la société DAVIMOPI, associée unique de la société D.P. JEUX

AL24016018

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ATELIER DES COULANGES
Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 39 000 euros
Siège social et de liquidation
2 rue des Filles
58660 COULANGES LES NEVERS (Nièvre)
537757957 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing privé en date du 25 octobre 2024, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, a été déchargé de son mandat et a été prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 30 septembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS
Monsieur Maurice DAUDIER, liquidateur

AL24016033

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

MAFRAN
SCI en liquidation au capital de 2 164,18 €
Siège social : 20 RUE DE L'USINE
58600 FOURCHAMBAULT
353 048 374 RCS NEVERS

Par décision du 31/10/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Patrick FRANCOIS demeurant 20 RUE DE L'USINE, 58600 FOURCHAMBAULT, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/10/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24016141

DISSOLUTION

PAY ME
SAS en liquidation au capital de 5 000 €
Siège Social : 2, Avenue Saint Just – 58000 NEVERS 835 372 632 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 30/12/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Pierre MOULIN PERIER dt à NEVERS (58) – 9, Avenue Gambetta a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016205

DISSOLUTION

SCI DE LA RUE JEAN DESVEAUX
SCI en liquidation au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 13, rue Jean Desveaux – 58000 NEVERS
334 237 781 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 19/07/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Didier BERTIN dt à NEVERS (58) – 20, rue de Lourdes a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 20, rue de Lourdes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016208

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25/10/24 à CHALLUY (58000), il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JL INVEST IMMO
Siège social : RD 976 Le Pont Carreau, Route de Bourges, 58000 CHALLUY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 6 000 euros
Gérance : Monsieur Laurent BESSONNIER,demeurant 5 rue Instituteur Pittié, 58000 NEVERS et Monsieur Jérôme PERROTIN, demeurant 53 rue Roquebeau, 58600 FOURCHAMBAULT,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24016087

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/11/2024, il a été constitué une SARL dénommée: LA GRAINETERIE
Objet social : Vente de produits alimentaires et non alimentaires biologiques et écoproduits
Siège social : 2 rue de la monnaie 58500 CLAMECY
Capital : 4 000 euros
Gérance : Madame Suzanne NEWMAN demeurant 89 Route buissonnière 58500ARMES,Madame Marie-Line PROU demeurant 25 Rue de la fonderie 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE,Madame Agnès REQUIER demeurant 8 Rue 20 juillet 1944-le paumier 89480 CRAIN Monsieur Jean-Christophe YDIER demeurant 27 ruelle du Jardin Brugière 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24016146

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05 novembre 2024 à DEVAY, il a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : L'UNIQUE
Siège Social : 42, route de Genève à 58300 DEVAY
Capital : 5.000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Objet : La création et l'exploitation par tous moyens d'un fonds de commerce de bar, café, brasserie, restaurant ; Toutes activités de restauration rapide sur place ou à emporter, sédentaire ou ambulante, de type snack, glaces, boissons ; Toutes activités de traiteur, cuisine à domicile, cours de cuisine et organisation d'évènements dans les lieux privés ou sur la voie publique sous réserve des autorisations administratives appropriées.
Présidence : M. Jérémie LAVIOLETTE, demeurant 3, route des Policards à 18140 JUSSY-LE-CHAUDRIER
Immatriculation au R.C.S. de NEVERS
Pour avis, la Présidence

AL24016187

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05.11.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
GLAME IMMO.
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 22 Bis, route de Marcé - 58180 MARZY
Objet : - La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Président : Monsieur Guillaume CRAPART demeurant 22 Bis, route de Marcé –58180 MARZY.
Directeur général : Madame Emmanuelle CRAPART demeurant 22 Bis, route deMarcé – 58180 MARZY.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24016181

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/05/2024, il a été constitué une SARL
Dénomination :
SARL THUFA
Siège Social : 44 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 58000 NEVERS
Capital : 1000 €
Objet social : Exploitation, gestion, vente, achat de tout fonds de commerce, café, hôtel, restaurant, plats et vin à emporter, jeux, import export de produits non périssables.
Durée : 99 ans
Gérance : M. Barek Zaher clos de la source 92380 GARCHES
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24016191

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts en date du 05/11/24, avec effet au 01/01/25, est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :
FORME : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
DENOMINATION : BONNOT AURORE
CAPITAL : 500 euros
SIEGE : 75, rue de Nièvre à NEVERS (58000)
OBJET : L'exercice de la profession de décoratrice d'intérieur et de designer, incluant la conception, la réalisation et la supervision de projets de décoration et de design d'intérieur. Elle pourra également procéder à l'achat - revente de mobilier et d'objets de décoration. L'exercice de la profession de mandataire immobilier, incluant la gestion, la location, l'achat et la vente de biens immobiliers ;Toutes opérations industrielles,commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location Gérance.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.
GERANTE : Madame Aurore, Marie-Aude BONNOT, née MARTIN le 5 avril 1978 à MOULINS (03), demeurant 25, boulevard Victor Hugo à NEVERS (58000)
Mention sera faite RCS NEVERS.

AL24016217

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31/10/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : HMTL
Objet social : Acquisition d'immeubles et l'exploitation par bail
Siège social : Route de pressures 58500 CLAMECY
Capital : 1 000 euros
Gérance : Hervé GAGNARD demeurant 4 Lotissement des charmilles 58500 BILLY SUR OISY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24016230

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE L'ETOILE
SCI au capital de 500 €
Siège social
15 Grande Rue
89510 ETIGNY
853 307 718 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 08/12/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 15 Grande Rue, 89510 ETIGNY à Route de Passy ZI de Véron 89510 VERON à compter du 08/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24015969

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALLIANCE TAXI 89
SAS au capital de 500 euros
Siège social
35 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
954 039 681 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2024, l'AGE des associés de la SAS ALLIANCE TAXI 89 a décidé de transférer le siège social du 35 Rue Carnot,89500 VILLENEUVE SUR YONNE au 14 Rue Langlois Bruant 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à compter du 01/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24016041

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

ENTREPRISE GARRAUT
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 860 euros
porté à 2 360 €
Siège social : 16 Rue du Moulin-PIEN
89470 SOUGERES SUR SINOTTE
448 263 871 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16/09/2024 a décidé de réduire le capital social de 7 500 € pour le ramener de 9 860€ à 2 360 € par voie de rachat et d'annulation de 375 actions.
Le Président, par délibération en date du 21/10/2024, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à neuf mille huit cent soixante euros (9 860 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille trois cent soixante euros (2 360 €).
Aux termes d'une décision du Président date du 21/10/2024, il résulte que :
Monsieur Roland GARRAUT, demeurant 16 Rue du Moulin – PIEN – 89470 SOUGERES SURSINOTTE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 21/10/2024.

AL24016086

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

S.N.C. DU CONTREBANDIER
Société en nom collectif
Au capital de 2.000 €
Siège social : 24 RUE CALMETTE
89100 SAINT CLEMENT
Numéro SIREN : R.C.S 500 039 904 SENS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2024, il a été décidé d'adjoindre à l'objet social actuel, les activités de prestations de plomberie, chauffage, électricité. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence. Il a été pris acte de modifier la dénomination sociale à compter du 15 septembre 2024 pour B.P Services. L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS Pour avis et mention.

AL24016117

LDS GROUPE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.A.S. PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
15 Rue De Sormery Boulay
89570 NEUVY-SAUTOUR
Transféré 1 rue d'Alsace
89250 CHEMILLY SUR YONNE
881 880 769 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 novembre2024, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 15 Rue De Sormery Boulay, 89570 NEUVY-SAUTOUR au 1 rue d'Alsace 89250 CHEMILLY SUR YONNE à compter du 4 novembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24016161

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2024, l'AGE de la SCI DE GRAVEREAU, Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, siège social 32 rue Savinien Lapointe, 89100 SENS, 912 759 461 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social du 32 RUE SAVINIEN LAPOINTE, 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS à compter du 31/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL24016162

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

NON DISSOLUTION

AUXERRE MATERIEL MEDICAL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS
105 rue des Mignottes
CS 20259
89005 AUXERRE CEDEX
919 550 434 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président

AL24016166

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL DES ÉPINETTES
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
A capital variable
Au capital plancher de 7 622,45 euros
Siège social : la Champagne
89150 SAINT VALÉRIEN
414 760 595 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2024 a pris acte de la démission de M. Thierry MATIGNON de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24016172

DÉMISSION DE GÉRANT

TED
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 350 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LE DONJON
89240 BEAUVOIR
538 415 589 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du31/08/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marina DEVILAINE de ses fonctions de gérant à compter du 31/08/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, la Gérance

AL24016174

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CADET ROUSSEL
Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 2, Avenue Saint Just - 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 4 bis, rue Soufflot - 89000 AUXERRE
835 372 988 RCS NEVERS

Co-gérants : Mme Aurore GIROD dt à CHARBUY (89) - 18, Route des Etangs et M. Thierry TOTAL dt à MONETEAU (89) - 2, Rue de Chemilly
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans à compter du 13/02/2018
Apports en numéraire : 100 €
Aux termes d'un acte ssp du 24/10/2024, les associés ont décidé à compter du même jour :
- de transférer le siège social de NEVERS (58) - 2, Avenue Saint Just à AUXERRE (89) - 4 bis, rue Soufflot, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer Mme Aurore GIROD dt à CHARBUY (89) - 18, Route des Etangs et M. Thierry TOTAL dt à MONETEAU (89) - 2, Rue de Chemilly aux fonctions de cogérants de la société en remplacement de M. André WAGNER démissionnaire.
La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Les co-gérants

AL24016189

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL CHAMBON
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 90 075,00 euros
Siège social
27 rue Pasteur
89400 CHENY
324 021 427 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'associée unique du 17 octobre 2024, il a été décidé
D'ajouter à l'objet social de la société, et à titre secondaire, l'activité de production et de commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments
De proroger la société d'une durée de 90 ans,reportant ainsi son terme au 31 mars 2122
Pour avis
La gérance

AL24016195

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MULTISERVICE BASSOU
SARL à associé unique
Au capital de 10 000 €
Siège social : BASSOU (89400)
90 bis Grande Rue
900 023 276 RCS SENS

DAU du 28.07.2024 : Transfert du siège social à PARIS (75011), 102 C rue Amelot, à compter de ce jour.
Radiation au RCS de SENS et ré immatriculation au RCS de PARIS.
Modification corrélative des statuts.

AL24016196

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à ETAIS LA SAUVIN du 22/10/2024, enregistré au Service des Impôts DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AUXERRE 1, le 06/11/2024, Dossier 2024 00036439 référence 8904P01 2024 A 01531,
M. Dominique SCHELSTRAETE, demeurant 7 rue des Marottes 89480 ETAIS LA SAUVIN, exerçant en entreprise individuelle sous l'enseigne « LE PARTAGE » 14 route de la Gare 89480 ETAIS LA SAUVIN sous le n° siret 383 655 172 00039,
A CEDE à la SARL BISTRO LE PARTAGE, au capital de 2 000 €, ayant son siège social 14 route de la Gare 89480 ETAIS LA SAUVIN, immatriculée au RCS AUXERRE n° 933 216 426, représentée par sa gérante Mme Laurence DESNOYERS,
Un fonds de commerce de bar restauration sis et exploité 14 route de la Gare 89480 ETAIS LA SAUVIN,moyennant le prix de 21 800 EUROS.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 22/10/2024.
L'acquéreur est immatriculé au RCS de AUXERRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et,pour toutes correspondances, à l'adresse du fonds cédé 14 route de la Gare 89480 ETAIS LA SAUVAIN.
Pour avis

AL24016235

// ADDITIF-RECTIFICATIF

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP01076723 parue dans TERRES DE BOURGOGNE, le 08/11/2024 concernant la société **APIS**, lire «Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 24 octobre 2024» en lieu et place de «Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 23 octobre 2024».

AL24016114

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP01064710 parue dans Terres de Bourgogne, le 18/10/2024 concernant la société **TAXIS ANGELE**, lire
Objet social : L'activité de taxis
En lieu et place de
Objet social : L'activité de transports et notamment le transport de voyageurs et de malade assis par taxis, le transport scolaire, le transport de colis et la messagerie, le transport public routier de personne au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places ou d'un véhicule de taxi.

AL24016164

RECTIFICATIF

Transfert Siège AD MOTOR'S
RC Auxerre 887 641 330
Rectificatif annonce légale Terres de Bourgogne N°AL24016150 parue le 08/11/2024.
Le RCS mentionné à l'annonce aurait dû être RCS Auxerre 887 641 330

AL24016225

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le territoire des communes
D'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0226 du 18 octobre 2024
une enquête publique relative à la demande de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 32,79ha et d'une puissance totale de26,21 MWc sur le territoire des communes d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, déposée par la SAS Centrale Solaire du Bois de l'Affichot (groupe NEOEN), **sera ouverte à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, du mardi 12 novembre 2024 (9h) au jeudi 12 décembre 2024 (17 h)**, soit une durée de 31jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, Inspecteur central des douanes à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Catherine SEMBLAT,Collaboratrice dans une entreprise artisanale, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête.
Le dossier de demande des deux permis de construire(comprenant une étude d'impact), une attestation de l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 12novembre 2024 (9 h) au jeudi 12 décembre 2024 (17 h), à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 12 novembre 2024au 12 décembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-annay-molay@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 2 Grande Rue ou à la mairie de MÔLAY (89310), 8 Grande Rue
ou
- courrier adressé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN :
mardi 12 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
jeudi 12 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
à la mairie de MÔLAY :
samedi 23 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
jeudi 5 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN et de MÔLAY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Pierre CORONEL, responsable du projet pour la SAS Centrale Solaire du Bois de l'Affichot (NEOEN) - 52 rue Servient - 69003 LYON - email :pierre.coronel@neoen.com - Tel : 06.99.60.75.40.

AL24015927

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAILLY-LA-VILLE

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0225 du 18 octobre 2024
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise

ANNONCES LÉGALES

de 10 ha et d'une puissance totale de 7,177 MWc sur le territoire de la commune de MAILLY-LA-VILLE, déposée par la SAS Le Petit Thureau (Groupe RENNER Énergies France), **sera ouverte du mercredi 13 novembre 2024 (9 h) au vendredi 13 décembre 2024 (17h)**, soit une durée de 31 jours consécutifs, à la mairie de MAILLY-LA-VILLE.
Sont désignés Madame Catherine SEMBLAT, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation de l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du **13 novembre 2024 (9 h) au 13 décembre 2024 (17 h) à la mairie de MAILLY-LA-VILLE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 novembre 2024 au 13décembre 2024à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
• soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-maillylaville@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
• soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MAILLY-LA-VILLE (89270), 37rue Camélinat ou
- courrier adressé à la mairie de MAILLY-LA-VILLE (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de MAILLY-LA-VILLE, les :
mercredi 13 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
lundi 25 novembre 2024 de 14h à 17h,
vendredi 13 décembre 2024 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de MAILLY-LA-VILLE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis deconstruire.Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Alban ROQUETON, responsable du projet pour la SAS Le Petit Thureau (Groupe RENNER Énergies France) – 26-28 rue Buirette – 51100REIMS – email : a-roqueton@renner-energies.com - Tel : 06.18.38.01.94

AL24015941

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

L'adjudication aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 14h.
Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89), Place du Palais de Justice
EN UN SEUL LOT
Dans un ensemble immobilier sis à TONNERRE (89700) 6 rue du Maréchal Delattre de Tassigny Cadastrés section XG n° 16, lieudit « rue du Maréchal Delattre de Tassigny » pour 01a 13ca.
LOT NUMÉRO HUIT (8) : Un APPARTEMENT de 40,60 m², au 1er étage à droite sur le palier comprenant : couloir, séjour, WC, chambre, cuisine, salle d'eau. (loué)
LOT NUMÉRO DOUZE (12) : Une CAVE, au sous-sol. (loué)
LOT NUMÉRO QUATORZE (14) : Un GARAGE, au sous-sol. (Occupé)
LOT NUMÉRO SEIZE (16) : Une BUANDERIE, au sous-sol. (loué)
Cette vente a lieu à la requête de la BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2 346 833 778,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 662 042 449 dont le siège social est 16 Boulevard des Italiens à (75009) PARIS, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Alain THUAULT, Avocat au Barreau d'AUXERRE.
MISE À PRIX : 15.000 EUROS (QUINZE MILLE EUROS)
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre
Fait et rédigé à AUXERRE, le 28 octobre 2024, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Alain THUAULT
S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
-À Maître Alain THUAULT, Membre de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU, Avocat au Barreau d'AUXERRE, 2 rue de la Banque – 89000 AUXERRE, TEL. 03.86.72.09.80, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de la vente.
-À Maître Johanna GUILHEM, Avocat au Barreau de PARIS, 80 bis boulevard de Picpus – Escalier A – 75012 PARIS, TEL. 01.55.04.83.33.
-Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé (N° RG 24/00018).
-Sur les lieux pour visiter, le lundi 9 décembre 2024 de 15h15 à 16h15
-Sur Internet : www.vench.fr

AL24016171

VENTE AUX ENCHÈRES

L'adjudication aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 14h. Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89), Place du Palais de Justice
EN UN SEUL LOT Un immeuble sis à TONNERRE (89700) 185 B rue du Général Campenon
Cadastré section AK n° 15, lieudit « rue du Général Campenon » pour 02a 82ca.
Un IMMEUBLE de 198,55 m² comprenant :
Au premier étage :
- Un APPARTEMENT n°2 - F3 comprenant : entrée, cuisine, séjour, couloir, WC, salle de bains, deux chambres, débarras. (Loué)
- un STUDIO n°1 comprenant : entrée, WC/salle d'eau, séjour, cuisine. (Loué)
Au deuxième étage :
- Un APPARTEMENT n°3 - F4 comprenant : entrée, séjour, cuisine, couloir, WC, salle de bains, trois chambres. (Loué) - un STUDIO n°4 comprenant : entrée, salle d'eau/WC, séjour, cuisine. (Loué)
Au rez-de-chaussée : SIX GARAGES
Cette vente a lieu à la requête de la BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2 346 833 778,00 €, immatriculée sous le N° 662 042 449 au RCS de PARIS dont le siège social est à PARIS (75009) 16 Boulevard des Italiens, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Alain THUAULT, Avocat au Barreau d'AUXERRE.
MISE À PRIX : 60.000 EUROS (SOIXANTE MILLE EUROS)
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
CONSIGNATION : 6.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre Fait et rédigé à AUXERRE, le 28 octobre 2024, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Alain THUAULT
S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
- À Maître Alain THUAULT, Membre de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU, Avocat au Barreau d'AUXERRE, 2 rue de la Banque – 89000 AUXERRE, TEL. 03.86.72.09.80, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de la vente.
- À Maître Johanna GUILHEM, Avocat au Barreau de PARIS, 80 bis boulevard de Picpus – Escalier A – 75012 PARIS, TEL. 01.55.04.83.33.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé (N° RG 24/00019). 4/
- Sur les lieux pour visiter, le lundi 9 décembre 2024 de 14h00 à 15h00
- Sur Internet : www.vench.fr

AL24016177

// DIVERS

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES A CAPITAL VARIABLE FERMES BIO.COOP
Siège social :
Sentier de la Fontaine
89310 NITRY
RCS 804 071 533 AUXERRE
Agrément 12368

CONVOCATION DES ADHÉRENTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 décembre 2024
A 10h00
Lieu-dit La mare du bois, Haudricourt (76 390)
ORDRE DU JOUR
Exercice du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024
- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 15 décembre 2023,
- Rapport moral et financier du conseil d'administration, bilan et compte de résultat, rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes,
- Quitus de gestion aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées,
- Élection d'un administrateur,
- Variation du capital social,
- Fixation de l'allocation de gestion et de formation du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les formalités.
Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de l'union des documents suivants :
- Comptes annuels,
- Rapport aux associés du conseil d'administration,
- Texte des résolutions proposées,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL24016185

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, de louer, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONETEAU – terre - 2 ha 31 a 22 ca - 'LES VIGNES DES CAILLOUX' : AT – 0201 – zonage : zone A du PLUi.
PERCENEIGE – bois taillis - 41 a 00 ca - 'VIGNES MORTES' : E – 0181 – zonage : RNU
SEIGNELAY – terre et bois-taillis - 14 a 80 ca - 'LES USAGES' : C - 0708 - 'SIMONNOT' : ZH - 0520 – zonage : zones A et N du PLU
CHAUMOT – Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter rétroactivement du 01/11/2024 – 5 ha 00 a 00 ca - 'MARDELLE DES GUIGNIERS' : ZH - 0026 - 'LA MALADRIE' : ZI – 0006 – 0007 – Zonage: zone A du PLU.
EGRISELLES LE BOCAGE - Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter rétroactivement du 01/11/2024 – 18 ha 00 a 34 ca - 'LA VALLEE DES RIVAUX' : YN – 0021 – 0022 – 0023 - 0219 - 'PLAINE DES HULINS' : YR - 0015 - 'LES BOUCHURES' : YS – 0035 – 0139 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/12/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24016246

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique SDK NRJ 8 ter impasse des Vergers 89470 Monéteau. RCS Auxerre 840894893. CIP 4444.

AL24016199

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique A.S AUTO 29 Rue de l'Ile Chamond 89250 Gurgy. RCS Auxerre 820155521. CIP 4757.

AL24016200

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Carole Eva HIPPOLYTE Puits des Courson 9, Rue des Murs 89800 SAINT CYR LES COLONS. RCS Auxerre 521518449. CIP 4758.

AL24016201

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique MONSIEUR RENOVATION 11 rue des Violettes 89380 Appoigny. RCS Auxerre 880925870. CIP 4759.

AL24016202

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS AUTO ECOLE LIBERTE 11 place Clermont Tonnerre 89160 Ancy le Franc. RCS Auxerre 832733042. CIP 4766.

AL24016203

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique C.G.L.D. 19 rue du Pont 89400 Cheny. RCS Auxerre 948160932. CIP 4768.

AL24016204

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl MISS ELEGANCE 36 Rue des Alouettes 89470 Monéteau. RCS Auxerre 832322986. CIP 4769.

AL24016206

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS L.TRAILERS 1 Rue Jean Bertin 89600 Saint-Florentin (négoce de véhicules). RCS Auxerre 842512857. CIP 4682. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL24016207

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire et décidant de faire application des dispositions de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de la Sàrl AO EVENT'S 59 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (prestation de services). RCS Auxerre 882393978. CIP 4672. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL24016209

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique GREGE 40 Route de Vézelay 89460 Bazarnes (fabrication de cravates). RCS Auxerre 789962057. CIP 4841. Date de cessation des paiements : 04/05/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016210

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique LA CAILLE 10 Rue de la Gare 89600 Vergigny (restaurant). RCS Auxerre 849738752. CIP 4840. Date de cessation des paiements : 04/05/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016211

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS LA BONNE ETOILE Centre Commercial Auchan, 25 rue du Général Leclerc 89200 Avallon (presse, jeux). RCS Auxerre 828713669. CIP 4843. Date de cessation des paiements : 04/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016212

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl TRUST BARBER SHOP 4 Quai de la République, 89000 Auxerre (coiffure, barbier). RCS Auxerre 877618199. CIP 4842. Date de cessation des paiements : 04/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24016213

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/11/2024 prononçant une mesure de faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Thomas Mickaël de ABREU en sa qualité de Président de la SAS T.D.A CONCEPT ENERGIE 6 Rue Léon Bourgeois 89000 Auxerre (RCS Auxerre 814852018). CIP 4478.

AL24016214

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 30/10/2024 arrêtant le plan de sauvegarde pour une durée de 2 ans au profit de la SAS à associé unique PROMOTION DU PRET A PORTER PPP 7 rue du Temple 89000 Auxerre (commerce de détail d'articles d'habillement). RCS LILLE METROPOLE 477.280.846 Commissaires au plan : la SELARL FHB prise en la personne de Me BOURBOULOUX Helene 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille.

AL24016221

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 31/10/2024 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 13 ans au profit de la Sàrl SM BELLEVILLE 13 Place Charles Surugue 89000 Auxerre (prêt à porter enfants) RCS PARIS 350645164. . Commissaires au plan : la SELARL AJ Associés en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY et la SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny.

AL24016222

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA CIVETTE
Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 48 783,69 euros
Siège social
83 Rue de la République
89100 SENS
Siège de liquidation
22 Rue du Haut de l'Echelotte
89100 PARON
706 780 194 RCS SENS

L'AGE réunie le 15/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Pierre COLSON, demeurant 22 Rue du Haut de l'Echelotte 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 22 Rue du Haut de l'Echelotte 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015970

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALTITUDE CONSEILS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège social et de liquidation
34 rue Haute
89100 GRON
439 646 977 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Francis SARLIN, demeurant 34 Rue Haute, 89100 GRON, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 34 Rue Haute 89100 GRON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016000

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE CHAPEAU ROUGE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège : 16 place Vauban
89200 AVALLON
Siège de liquidation : 17 rue des sources
89200 SAUVIGNY LE BOIS
482 635 687 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 23 juillet 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame France CALMUS, demeurant 17 rue des Sources 89200 SAUVIGNY LE BOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 juin 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016165

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MONVA
SCI au capital de 1000 €
Siège Social : 36 place Victor Hugo
89100 SENS
488758136 RCS de SENS

Par AGE du 06/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 06/11/2024.
M. VANACKERE Olivier 2 ter Chemin des Violettes 89100 ROSOY a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de SENS

AL24016218

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 octobre 2024, à ORMOY.
Dénomination : SCI CAMU DE LA TOUR.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 23 rue de la grande croix, 89400 Ormoy.
Objet : - L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Libre entre associés.
Gérant : Monsieur Stéphane CAMU, demeurant 23 rue de la grande croix, 89400 Ormoy
La société sera immatriculée au RCS auxerre.
Pour avis.le gérant

AL24016147

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 OCTOBRE 2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « LMT »
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 3 000 €uros
Siège social : 19 AVENUE LUCIEN CORNET à SENS 89100
Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :
Le transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou de locations de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA ; Le transport routier de produits sanguins labiles, de produits d'origine humaines et personnes par tous moyens, y compris la location de véhicules avec ou sans chauffeur ; Le transport de médicaments et produits pharmaceutiques ; Toutes activités annexes ou connexes permettant la réalisation de l'objet social.
Début d'activité : 15 NOVEMBRE 2024
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Présidence : MOHAMED SALHI, domicilié 17 rue de la Louptière à SENS 89100
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de SENS.
Le Président

AL24016182

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée GROUPEMENT ECO-RENOV 89 au capital de 6.500€, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 32, rue de l'Ocrerie, ayant pour objet le pilotage, la coordination de travaux ; la conception de projet de travaux, l'ingénierie et la réalisation de plans ; le conseil et l'assistance aux associés dans le cadre de marchés publics et privés relatifs à la rénovation énergétique ; contribuer au développement du lien social par la facilitation de la mise en réseau des associés afin de répondre, en groupement ou non, aux marchés relatifs à la rénovation énergétique ; coordonner les associés dans l'attribution de marchés relatifs à la rénovation énergétique ; la réalisation de travaux en entreprise générale.
Le gérant est M. Didier MICHEL - 12, rue Sous-Murs 89000 AUXERRE.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24016163

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/10/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
FL BATIMENT
Objet social : Entreprise générale de bâtiment tous corps d'état, rénovation et aménagements intérieurs et extérieurs
Siège social :
2 D rue du clos 89140 Michery.
Capital : 20000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme BOURDON-VIOLETTE Déborah, demeurant 2D rue du clos 89140 Michery
Directeurs Généraux : M. RONCO Fabrice, demeurant 9 chemin des acacias 89140 Michery
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une vois
Clause d'agrément : La cession des titres de capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Immatriculation au RCS de Sens

AL24016183

ETUDE DE MAÎTRE LOÏC DUBOIS
NOTAIRE ASSOCIÉ À DIGOIN
(SAÔNE ET LOIRE),
66 RUE BARTOLI

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Loïc DUBOIS, Notaire Associé Unique SELARL « Loïc DUBOIS Notaire », titulaire d'un Office Notarial 66, Rue Bartoli à DIGOIN (71160), le 16octobre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : ANCELNY
Siège social à : BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420) 10 grande rue cidex 207 Chevigny le Désert.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)
Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Cécile TAVERNE demeurant 1186 route de Génelard 71420 OUDRY.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE .
Pour avis. Le notaire.

AL24016192

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 novembre 2024, à auxerre.
Dénomination : MOON AUXERRE.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 21 b rue du temple, 89000 Auxerre.
Objet : Restauration rapide.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Cession d'actions et agrément : Libre entre associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Ont été nommés
Président : Monsieur Dylan BIGAUD 2 Allée de laroche 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis
Le président

AL24016197

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 28 décembre 2023, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée «ANGELIQUE», siège social : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800), 27 rue du Serein.
Capital social : SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 €) divisé en 6000 actions de CENT EUROS (100,00 €) chacune numérotées de 1 à 6.000.
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises, constituées ou à constituer, avec vocation de promouvoir et d'aider la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services spécifiques.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE
Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.
La présidence de la société est assurée par l'associée unique :
Madame Angélique Véronique BOUDIN, viticultrice, demeurant à LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800), 16 rue du Serein.
POUR INSERTION
ME TOPIN

AL24016232

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 28 décembre 2023, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée «BOUDIN VIRGINIE», siège social : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800), 27 rue du Serein.
Capital : SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00€) divisé en 6000 actions de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 6.000.
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises, constituées ou à constituer, avec vocation de promouvoir et d'aider la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services spécifiques.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.
Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.
La présidence de la société est assurée par l'associée unique :
Madame Virginie Marie-Thérèse Marguerite BOUDIN, architecte d'intérieur, demeurant à MALIGNY (89800), 82 grande rue.
POUR INSERTION
ME TOPIN

AL24016233

Regardez-nous sur YouTube

// ALIMENTATION

Les additifs alimentaires, la nouvelle boîte de Pandore ?

Les additifs alimentaires sont présents dans la majorité des produits transformés industriellement et leur présence pourrait s'avérer plus nocive qu'il n'y paraît pour la santé humaine.

Ils sont dans les céréales du petit-déjeuner, les sodas, certains produits laitiers, les plats préparés, les confiseries… Les additifs alimentaires sont présents dans la majorité des produits transformés industriellement et notamment les produits ultra-transformés. Ils sont ajoutés à nos aliments pour accroître leur degré de conservation, changer leur couleur, leur texture… Ils peuvent être d'origine naturelle et/ou issus de la synthèse chimie. À titre d'exemple, le jaune d'œuf est un aliment mais la lécithine qui en est extraite de manière chimique est un additif. Si la majorité d'entre eux a été créée durant l'ère moderne, d'autres comme le sel sont employés depuis l'antiquité. Au fil du temps, l'industrie agroalimentaire a multiplié leurs usages et surtout démultiplié leur nombre pour répondre à des enjeux technologiques et économiques. Depuis quelques années, les études se succèdent pour déterminer si oui ou non les additifs ont un impact sur la santé humaine. Anthony Fardet, chercheur en alimentation préventive et durable à Inrae Theix-Clermont-Ferrand décrypte le sujet.

La jungle des additifs

Plus de 330 additifs sont autorisés au sein de l'Union européenne après avoir été évalués par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Ils se divisent en deux grands types : les conservateurs et les additifs dits *« cosmétiques »*. Si les premiers sont généralement utiles à la conservation des aliments, les seconds en revanche servent avant tout à modifier la couleur, la texture et le goût. *« Ils définissent un produit ultra-transformé »* explique Anthony Fardet. Qu'ils soient indispensables ou non pour l'industrie, cela n'indique pas leur degré de risque pour la santé humaine. La législation européenne impose un emploi des additifs par catégories de denrées alimentaires précises. L'autorisation est assortie à des conditions qui doivent être respectées par les opérateurs notamment la dose journalière admissible (DJA). Selon l'Efsa, *« la DJA représente la quantité d'une substance qu'une personne peut consommer quotidiennement pendant toute la durée d'une vie sans risque pour sa santé »*. Or, c'est là que les choses deviennent floues, selon Anthony Fardet. *« Les études préalables à l'autorisation d'utilisation des additifs sont réalisées en laboratoire sur des rongeurs et à court terme. Ces expérimentations ne sont pas représentatives de la consommation humaine sur le long terme, d'autant plus que les aliments que nous ingérons peuvent contenir plusieurs additifs différents. Seul, un additif peut très bien n'avoir aucun risque mais qu'en est-il lorsqu'il est associé à un voire plusieurs autres (effet « cocktail ») ? La science a très peu de recul sur la question. C'est une boîte de Pandore »*. L'interrogation est d'autant plus légitime que nous consommons de plus en plus de produits transformés industriellement. Les chercheurs de l'Inrae estiment qu'un enfant de 6 ans peut ingérer jusqu'à 40 additifs différents par jour. Ces dernières années, les études autour des additifs et de leurs risques se multiplient. En 2022, l'Agence sanitaire française a ainsi confirmé le lien entre une consommation importante de nitrite et le risque de développer un cancer colorectal. Les nitrites sont à la fois des conservateurs évitant le développement du botulisme dans les aliments carnés et des additifs *« cosmétiques »* puisqu'ils permettent de conserver la couleur rose du jambon, entre autres. *« Il est très difficile de savoir avec quelle intention ils sont utilisés par les transformateurs en raison du secret de fabrication »*.



©Sergio Rojo

Les produits alimentaires industriels ultra-transformés peuvent contenir un « cocktail » d'additifs dont les effets sur le corps humain sont inconnus.

Des effets par ricochet

Au-delà des risques sanitaires que peuvent représenter les additifs, ils peuvent aussi être à l'origine de perturbations comportementales et physiologiques. Les additifs *« cosmétiques »*, en plus des arômes (qui ne sont pas considérés comme des additifs) exacerbent le goût de certains aliments engendrant une hyper-standardisation dangereuse pour l'équilibre alimentaire. *« Un arôme de fraise peut ne représenter aucun risque pour la santé. Toutefois, un enfant habitué à consommer des yaourts, du sirop, des gâteaux avec cet arôme, peut rejeter les vraies fraises au goût moins prononcé et moins standardisé l'éloignant des vrais aliments aux arômes plus subtils et exigeants. En effet, le goût de la fraise fraîche est bien loin de celui des aliments ultra-transformés »*.

Autre exemple, celui des édulcorants intenses qui remplacent le sucre dans les sodas et autres. Selon Anthony Fardet, la consommation de tels produits n'est *« pas mieux »* que la recette originale puisqu'ils sont encore plus transformés. *« L'additif pourrait tromper le cerveau sur le sentiment de satiété, en plus de continuer à entretenir une certaine dépendance au sucre »*. C'est d'ailleurs sur cet effet ricochet que s'est appuyé l'OMS (Organisation mondiale de la santé) en 2023 pour déconseiller la consommation des édulcorants de type aspartame et stévia. Selon les données de l'organisation (plus de 283 études scientifiques) : *« les édulcorants artificiels ne contribuent pas à contrôler la masse corporelle ni à réduire le risque de maladies liées au poids »*. L'OMS a également noté *« des effets indésirables potentiels d'une utilisation à long terme des édulcorants de synthèse, tels qu'un risque accru de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires »*. Cette mise en garde ne concerne pas les personnes souffrant d'un diabète préexistant et les produits de soins personnels et d'hygiène contenant des édulcorants non sucrés (dentifrice, médicaments…).

Il n'y a rien de plus transformé qu'un « steak » végétal !

Pour Anthony Fardet, il y a pire encore dans le domaine des additifs. Le chercheur de l'Inrae pointe du doigt les produits *greenwashing*, ces aliments vantant des vertus écologiques et présentés comme sains alors qu'en réalité, ils n'ont rien de naturel. *« Beaucoup de boissons végétales industrielles contiennent des épaississants certes d'origine naturelle, mais qui ne devraient pas se trouver dans le produit. Quant aux alternatives végétales à la viande, il n'y a rien de plus transformé ! De plus, contrairement à ce qu'affirment les campagnes publicitaires, aucun aliment n'est équilibré nutritionnellement hormis le lait maternel »*.

Augmentation des maladies chroniques

La multiplication des additifs dans l'alimentation interroge. *« Nous ingérons de plus en plus de composés étrangers au corps humain (xénobiotiques) que l'Homme n'avait jamais consommés il y a quelques décennies »*. Toujours selon l'OMS, en 2019, sept des 10 principales causes de décès prématurés à l'échelle mondiale étaient des maladies chroniques. Les cardiopathies ischémiques, les AVC, la bronchopneumopathie chronique obstructive, les affections néonatales, les cancers sont en nette augmentation. Les décès par diabète ont augmenté de 70 % en seulement 20 ans. Les causes à l'augmentation de ces décès précoces sont multifactorielles entre les pollutions, la baisse ou l'élévation du niveau de vie selon les continents, la diminution de l'activité physique et/ou les habitudes alimentaires. *« L'espérance de vie théorique dans certains pays ne progresse pas voire diminue. À force d'exposer le corps humain à des molécules xénobiotiques* (substance étrangère à l'organisme qui est capable d'interagir avec la cellule vivante, ndlr), *quelles soient alimentaires ou non, il faut s'attendre au développement de maladies chroniques. »*

Du côté des industriels, ces interrogations les encouragent à rechercher et développer des alternatives aux additifs. Pour Anthony Fardet, la solution la plus efficace reste d'adopter *« un régime flexitarien, c'est-à-dire manger de tout (fruits, légumes, viandes, poissons…), des aliments de préférence bruts, préparés à la maison et peu transformés industriellement »*.

Mélodie Comte

Sources : OMS, EFSA

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



OXYGÈNE

// 97e EXPOSITION AVICOLE DE NEVERS

58 Entre changements et renouveau

Les 2 et 3 novembre, à Nevers, se tenait la 97e exposition avicole, avec quelques éléments modifiés par rapport aux années précédentes.



Denis Geoffroy

Le coq Charollais, appartenant à Anne Baltazart (Magny-Cours).

Comme tous les automnes, l'association Aviculture Nivernais Morvan (ANM) a organisé son exposition avicole, les 2 et 3 novembre. Si d'habitude la manifestation se déroule au Centre Expo, à Nevers, cela ne fut pas le cas pour cette 97e édition. Denis Geoffroy, commissaire général et trésorier de l'association aviculture Nivernais Morvan, développe : *« À cause des travaux du Centre Expo, nous avons migré vers le Boulodrome afin de tenir l'événement car il était impensable d'annuler »*.

Ainsi, sur une surface nettement plus petite, des choix ont donc été faits comme le détaille Denis Geoffroy : *« malheureusement, nous n'avons pas pu accueillir autant d'associations partenaires que les années passées »*.

Autre problème engendré par ce changement de lieu : le nombre d'entrées revu à la baisse. Denis Geoffroy explique : *« Nous comptabilisons environ 1 000 entrées pour 2024, contre 2 000 à l'accoutumée. Cela se justifie par une communication moins étendue de notre part cette année, et une méconnaissance du public pour ce lieu qu'est le Boulodrome de Nevers. Avec tous ces éléments, financièrement, le résultat ne sera donc pas positif »*.

Les avantages

Malgré tout, Denis Geoffroy considère cette 97e édition comme une réussite pour diverses raisons : *« L'endroit était plus confidentiel, et cela a eu un impact direct sur les échanges et l'ambiance générale. Il y a eu une vraie convivialité et des discussions très nourries tout au long de l'événement ce qui fut très agréable pour tout le monde. Pour les présentations, nous avions 720 animaux (contre 1 000 l'an passé) ce qui est plus qu'honorable. Dans le détail, nous avions 200 pigeons avec près de 30 références de races, 300 volailles et palmipèdes avec environ 50 références, 120 lapins de 15 races diverses et 120 de cochons d'Inde de près de 30 races différentes ! La diversité était donc au rendez-vous, au plus grand plaisir des amateurs ! »*. Pour rappel, l'exposition avicole fut aussi l'occasion de tenir le Championnat national de Cobaye, dont les juges européens avaient fait le déplacement depuis la Vendée et le département du Nord. Pour mémoire, ils sont les deux seuls français qui peuvent officier en Europe pour le jugement des cochons d'Inde appelés aussi Cobayes. Denis Geoffroy les remercie d'ailleurs chaleureusement pour leur engagement, ainsi que la SCEA Jeannot Père et fils (Saint-Andelain) pour le Pouilly Fumé offert aux vainqueurs – de même que tous les bénévoles ayant œuvré pour la bonne tenue de l'exposition dans son ensemble.

Nouvelles arrivées

Parmi les autres réussites, Denis Geoffroy met en évidence le renouvellement des générations de passionnés : *« Nous avons une quantité non négligeable de nouveaux adhérents à l'association, avec majoritairement des jeunes d'une trentaine d'années. Il y a un retour de l'appétence pour la conservation des races – but premier de l'association – et une véritable volonté de participer aux manifestations associées. D'ailleurs, une grande partie des exposants présents étaient nivernais ce qui est pour l'association une véritable fierté avec, en prime, la joie de constater que l'attachement aux races avicoles se perpétue »*. Au final, Denis Geoffroy conclut : *« ce fut une superbe édition… à tel point que nous reviendrons en 2025 au Boulodrome (Allée de Neubrandenburg, 58 000 Nevers) du 24 au 26 octobre pour la 98e édition ! »*.

Chloé Monget



Denis Geoffroy

Le Champion de France cobaye, appartenant à Hervé Lemoine (76).

Renseignements : https://www.facebook.com/AvicultureNivernaisMorvan ou 06 83 62 19 85 (Denis Geoffroy).



Denis Geoffroy

La traditionnelle photo pour immortaliser le Championnat de France des cobayes a réuni (de gauche à droite) : Michel Lavenac décoré vice-champion (venant du 86), Hervé Lemoine, champion (76), Olivier Colas, président de l'ANM, Denis Geoffroy commissaire général et trésorier, Nicolas Leroux, président de Cavia Club de France, Séverine Barbosa médaillée de Bronze (13), Franck Castella (75) monta sur la 4e place et enfin Maxime Pain (86) sur la 5e marche du podium pour ce championnat.

// FÊTE DE LA NOIX

89 C'est parti pour la troisième édition

La fête de la noix revient pour une troisième édition. Organisée par le collectif « Noix et noisettes de Bourgogne », avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, celle-ci aura lieu le dimanche 17 novembre, à Étais-la-Sauvin.



Le dimanche 17 novembre aura lieu la troisième édition de la fête de la noix. L'événement, organisé par le collectif « Noix et noisettes de Bourgogne », avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, aura lieu à Étais-la-Sauvin (dès 11 heures, dans la salle des fêtes). « *Comme lors des deux premières éditions, on retrouvera un marché de producteurs, où une quinzaine de producteurs seront présents, ainsi qu'une buvette et un stand de restauration* », lance Marjorie Lautier, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Et cette année, une petite nouveauté est prévue. « *Il y aura l'animation d'un atelier culinaire, animée par la conserverie « La Bocoterie », située à Lainsecq, où seront réalisées des recettes de cuisine à base de noix* », poursuit Marjorie Lautier.

Pour rappel, l'objectif de la fête est de promouvoir les produits locaux tout en faisant la promotion de la filière noix dans l'Yonne qui est encore naissante. « *Cette fête est l'occasion d'avoir une vitrine de cette production et des produits transformés. On retrouvera notamment des noix, des noisettes, mais aussi des huiles de ces fruits* ». Et bien d'autres bons produits locaux.

Christopher Levé



L'an dernier, environ 300 visiteurs sont venus à la fête de la noix, à Lainsecq.

// LECTURE

Les Secrets de l'Agelot, sixième livre de Rémy Garrot

L'ancien agriculteur et maire de Sombernon (21) vient de sortir son sixième livre, un roman, *Les Secrets de l'Agelot*.

Après quatre ouvrages autobiographiques suivis d'un premier roman, Rémy Garrot vient de « rempiler » avec la sortie d'un sixième livre ! *« Les Secrets de l'Agelot est lui aussi un roman, il s'agit de la suite du premier, sorti en juin 2023 et intitulé Une vie qui aurait pu être simple »*, présente l'agriculteur retraité. Ce nouveau livre de 280 pages est disponible au prix de 24 euros aux bureaux de tabac-presse de Sombernon et Fleurey-sur-Ouche, au super U de Sombernon, à la maison de la presse à Saulieu, à la librairie de la Poste à Semur-en-Auxois, dans différents magasins Gamm vert et auprès de l'auteur, joignable sur son mail remi.garrot@orange.fr. Rémy Garrot a déjà proposé quatre séances de dédicaces : deux dernières seront programmées samedi 23 novembre de 10 heures à 12 heures à la bibliothèque d'Hauteville-lès-Dijon et dimanche 22 décembre aux mêmes horaires à la librairie de la Poste de Semur-en-Auxois.

Impatients !

Les lecteurs du premier roman demandaient la *« suite »* depuis un petit moment, ils l'ont, désormais, avec la fin de l'histoire qui se passe encore une fois à la campagne, sur le territoire de Sombernon durant les années 1955-1960. Pour rappel, *« Une vie qui aurait pu être simple »* relatait le quotidien d'une famille heureuse jusqu'au départ du fils, Paul, parti combattre en Algérie. Les cœurs et les corps se sont mis à souffrir de cet éloignement. La cohésion familiale, que l'on pensait indestructible, a commencé à *« vaciller sous les coups de boutoir des pulsions humaines, plus fortes que l'ancrage des valeurs morales acquises par l'éducation »*.

À son retour, Paul va retrouver une famille *« agrandie »* mais déchirée : pour que la vie de tous les jours puisse continuer, Paul devra ou plutôt devrait devenir un *« Paul nouveau »*, capable de faire fi du passé, en ne regardant que vers l'avenir. Les vicissitudes du *« temps qui passe »* parviendront-elles à occulter *« le temps passé »* ? Le *« Paul nouveau »* parviendra-t-il à résister aux coups portés par la vie depuis si longtemps ? Saura-t-il faire taire ses vieux démons qui, sans cesse, lui font revivre le passé ? Cette vie nouvelle sera-t-elle à même d'étouffer ses pensées destructrices et lui donner la force de rester debout ? Dans ces pages, Rémy Garrot sait nous conduire dans l'intimité profonde de ses personnages, là où tout est possible, là où rien n'est simple.

‹

AG

Un exemplaire à gagner



Terres de Bourgogne vous propose de gagner ce roman. Il suffit de vous rendre sur notre publication Facebook du 6 novembre, d'ajouter « Je participe » en commentaire, puis de partager en mode public. Un tirage au sort sera réalisé le 18 novembre pour désigner le gagnant.

// TÉLÉVISION

Les raisins du Reich sur France TV

Diffusé depuis le début octobre et disponible en replay jusqu'au 14 d'avril 2025 sur France TV, le documentaire historique *Les raisins du Reich* est tiré de l'ouvrage éponyme paru fin 2021 chez Flammarion (Actuagri n°2504 du 24 décembre 2021). Etayé de documents d'archives inédits, de témoignages et d'historiens spécialisés, le documentaire décrypte l'histoire des vignobles français sous l'Occupation.
Il tente de démêler le vrai du faux quant aux terroirs qui auraient été pillés par l'occupant allemand entre 1940 et 1944-45. L'histoire se révèle beaucoup plus complexe car nombreux ont été, dans le Bordelais, en Champagne, en Bourgogne et dans le Cognac notamment, les domaines qui se sont engagés, par défaut, par contrainte ou par conviction dans la collaboration économique avec l'occupant nazi. À l'image de cet épisode insolite : le Clos du Maréchal, une parcelle de vigne précieuse des Hospices de Beaune, offerte par la ville de Beaune au maréchal Philippe Pétain dont il existe encore des bouteilles et des traces bien encombrantes… Comme dans son ouvrage, l'auteur du film, Antoine Dreyfus, pointe les ambitions, les mensonges, les rivalités et les trahisons, mensonges que les dorures et l'épaisseur des tapisseries de Gobelins de domaines et châteaux ont parfois du mal à étouffer… Ce documentaire de très bonne facture incite aussi le spectateur à réfléchir sur le cynisme, la résistance, la solidarité et l'appât du gain. Une affaire de convictions et de conscience en somme…

Un film d'Antoine Dreyfus et Jean-Christophe Klotz - Zadig Productions, avec la participation de France Télévisions – 75 min.



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 16 et 17 novembre

// Découvrez la Cité des vins de Beaune

Le week-end de la traditionnelle vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune est le moment idéal pour découvrir, en parallèle, la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne. Durant ces deux jours, de 10 heures à 18 heures, partez à la découverte de toutes les richesses et spécificités de la viticulture en Bourgogne : la mosaïque des paysages et des terroirs, les traditions, la vinification… Grâce à un parcours didactique enrichi de dispositifs multimédias ludiques, plongez en immersion dans ce grand vignoble façonné par l'Homme depuis 2000 ans !

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 22 novembre / 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• Le 17 novembre

//1er salon du Bien-être

Le Cheval Blanc à Lurcy-Le-Bourg organise dans la salle de la Petite grange à Lurcy-le-Bourg son premier salon sur l'artisanat et le bien-être avec au programme : des nouveaux thérapeutes, tourneurs de Bois, des objets et des produits naturels. De 10 heures à 17 heures Restauration sur place.

• À partir du 23 novembre

//Marchés de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de marchés de Noël. En voici une sélection : Saint-Éloi à la salle des fêtes : le 23 novembre 2024 de 14 heures à 20 heures et le 24 novembre de 9 h 30 à 18 heures Varennes-lès-Narcy, Domaine de Passy : 30 novembre, de 11 heures à 19 heures et le 1 décembre de 11 heures à 18 heures Chaulgnes, salle des fêtes rue Jean Fernand Frémillon : le 6 décembre de 16 heures à 21 heures Brinay à la salle multifonction : le 7 décembre de 14 heures à 20 heures Clamecy à la mairie : le 15 décembre de 10 heures à 18 heures La Charité-sur-Loire : le 14 décembre de 10 heures à 20 heures et le 15 décembre de 10 heures à 18 heures.

• Dimanche 1er décembre

// Grand prix de caisses à savon, Finale

La finale du championnat de caisses à savon se déroulera durant le Grand prix dédié au Circuit de Magny-Cours le 1er décembre. Les essais débuteront à 9 heures, suivis par la première descente chronométrée avec un parcours technique à 11 heures Ensuite auront lieu, à 13 heures la 2e et 3e descente chronométrée, à 15 heures la descente vitesse et enfin la remise des prix à 16 heures.

Plus d'informations : https://www.facebook.com/groups/5628692773907107/about

Yonne

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleurs de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.

• Samedi 30 novembre

// Soirée loto

Les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais organisent une soirée loto, à Quarré-les-Tombes (salle polyvalente). Ouverture des portes à 18 heures, début des jeux à 20 heures. De nombreux lots sont à gagner (SPA, télévision, week-end insolite, bons d'achat, repas au restaurant, électroménager…). Tarifs : 6 € le carton, 24 € la plaque de 6 cartons. Plus d'in-

// SPORTS CANINS

Lucie Faurie, la can'ISportive

La présidente des Jeunes agriculteurs de Sombernon pratique trois activités originales dans son club d'Is-sur-Tille : le canicross, le caniVTT et le cani trottinette, en compagnie de ses deux chiens.



Lors d'une épreuve avec une trottinette (regardez bien, ce n'est pas un VTT !).



Lors du championnat de France de neige, vers la station des Contamines-Montjoie, au cœur du massif du Mont-Blanc.



Lucie Faurie, avec ses deux chiens Redji et Ursus.

Tout débute il y a deux ans, lors d'une fin de journée de travail au cours de laquelle Lucie Faurie consulte son smartphone et laisse défiler plusieurs vidéos sur Facebook : *« Je suis tombée sur des images de canicross. Je ne connaissais pas grand-chose à cette activité, je m'y suis intéressée assez longuement. Des vidéos très intéressantes m'ont captivée et cela m'a donné envie de pratiquer ! »*. La présidente des JA de Sombernon apprend, dans le même temps, qu'un club de canicross est en train de voir le jour à Is-sur-Tille, à moins de 10 km de Lux, son village : il n'en fallait pas plus pour que cette salariée du service de remplacement Côte-d'Or se laisse tenter : *« je me suis rendue à leur porte ouverte et je me suis aussitôt inscrite ! Le club compte aujourd'hui une vingtaine de membres, l'actualité du groupe est à suivre sur la page Facebook Can'ISportifs, n'hésitez pas à venir jeter un œil ! »*.

Allez Redji

Depuis son inscription, Lucie Faurie a déjà participé à de très nombreux entraînements mais aussi à une vingtaine de compétitions, aussi bien départementales, régionales que nationales : *« alors, pour les personnes qui ne connaissent pas du tout, le canicross est une discipline de course à pied. Un coureur et un chien sont reliés par une longe avec un amortisseur, c'est une discipline de vitesse. Nous courons ensemble et ressentons des sensations formidables, il y a une énorme complicité avec le chien. Le canicross nous permet de faire du sport avec notre animal de compagnie, c'est super »*. La Côte-d'orienne concourt avec Redji, son Border collie âgé de quatre ans. Un second chien est en phrase d'apprentissage et découvrira bientôt l'univers de la compétition : *« il s'agit d'Urus, un braque allemand de 14 mois. Il faudra attendre encore quatre mois pour entrer en lice avec lui, il est trop jeune, d'après les critères de notre fédération »*.

Gauche, droite

Lucie Faurie pratique également du caniVTT et de la cani trottinette : *« comme leur nom l'indique, ce sont deux variantes du canicross, j'alterne aujourd'hui entre ces trois activités. Elles sont tout aussi sympas les unes que les autres ! »*. Les distances à parcourir varient généralement de 4 à 15 km : *« au-delà de 10 km, pour être exact, on ne parle plus de canicross mais de canitrail ! Pour le VTT et la trottinette, nous sommes souvent sur des parcours de 4 à 5 km »*, précise la jeune femme de 25 ans. Comme dans toute activité, pour obtenir de bons résultats, mieux vaut s'entraîner : *« il faut le faire avec le chien, dans un premier temps, pour gagner en confiance et en réflexes. Aujourd'hui, Redji répond parfaitement à ce que je lui indique, il prend à chaque fois la bonne direction quand je lui dis gauche ou droite. Il y a aussi le physique : ce sont des activités exigeantes pour nous mais aussi pour le chien ! Une alimentation adéquate s'impose avant toute compétition. Pour les entraînements, je m'entraîne aussi toute seule, j'ai d'ailleurs participé au dernier semi-marathon des grands crus. Je n'aimais pas spécialement la course à pied avant : je l'adore désormais, depuis que je fais du canisport ! »*.

AG



Le club d'Is-sur-Tille, Can'ISportifs, compte une vingtaine d'adeptes.



Le caniVTT, même principe que le canicross mais avec un deux-roues !